UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Impact de participation du Burundi aux multiples organisations sous régionales : cas de l'intégration du Burundi dans la C.E.A de 2007-2020

Nsavyimana, Eric; Sous la direction de : Pr. Pascal Niyonizigiye

2024-08
UB, FSPJ
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2000

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES

MASTER EN SCIENCE POLITIQUE ET RELATIONS INTERNATIONALES

SPECIALITE : MASTER EN RELATIONS INTERNATIONALES ET DIPLOMATIE



Impact de participation du Burundi aux multiples organisations sous régionales : cas de l'intégration du Burundi dans la Communauté Est Africaine (C.E.A) de 2007-2020

par :

NSAVYIMANA Eric

Mémoire

présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention de diplôme de Master en Relations Internationales et Diplomatie

Sous la direction de :

Pr. Pascal NIYONIZIGIYE

Bujumbura, août 2024

"One people, one destiny"[1]

[1] REITH, R., MORITZ, B., *The East African Community : Regional Integration Between Aspiration And Reality,* Kas international reports; 2001.

MEMBRES DU JURY

Président : Dr. Augustin NDAYISABA

Assesseur : Pr. Désiré-Louis NIZIGIYIMANA

Rapporteur : Pr. Pascal NIYONIZIGIYE

DEDICACE

A notre Père ;

A notre Mère ;

A nos frères et sœurs.

REMERCIEMENTS

Au terme de notre travail, nous tenons à remercier toutes personnes qui ont contribué de près ou de loin tant moralement qu'intellectuellement à sa réalisation, surtout pour leurs conseils et soutiens qu'elles nous ont apportés tout au long de notre parcours académique.

D'abord, notre sincère reconnaissance va au Pr. Pascal NIYONIZIGIYE, directeur de notre mémoire, qui a accepté malgré ses multitudes engagements académiques de consacrer une partie de son temps à être à nos côtés. Sa rigueur scientifique, ses remarques, ses conseils constructifs et son attention nous ont été d'une grande utilité.

Notre reconnaissance envers lui est motivée par la confiance dont il nous a témoigné en acceptant spontanément la direction de ce mémoire et pour les nombreuses remarques et suggestions à propos de son fond et de sa forme.

Ensuite, nous tenons à remercier l'honorable Député de l'EALA Léontine NZEYIMANA l'ancienne Ministre des Affaires de la Communautés Est Africaine et le Directeur chargé de service de la Communication, de la Traduction et de l'Interprétariat dans ce Ministère qui ont accepté de m'accorder l'interview malgré ses multiples engagements.

Nous remercions également les Professeurs de l'Université du Burundi surtout dans la faculté d'Economie et des autres agents des institutions publiques, qui ont accepté, malgré leur travail surchargé, de nous accorder un entretien et de nous donner des informations nécessaires qui nous ont été utiles dans ce travail.

Enfin, nous ne saurions oublier nos enseignants et professeurs qui, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, plus particulièrement ceux de l'Université du Burundi (U.B) dans la faculté des sciences politiques et juridiques surtout dans le département de Science Politique et Relations Internationales, qui n'ont ménagé aucun effort possible pour nous transmettre leur savoir.

Que tous trouvent ici nos sincères remerciements

RESUME

Depuis quelques années, nous assistons à la création de communautés économiques régionales et sous régionales sur tous les continents. Le Burundi a adhéré à plusieurs communautés économiques sous régionales, dernièrement à la Communauté Est Africaine en 2007. Lors de son adhésion à l'organisation, le pays était considéré comme le maillon faible parmi les États membres de l'EAC. Ce petit État qui vit majoritairement de l'agriculture venait de sortir, au moment de son entrée dans l'EAC, d'une guerre civile longue de treize années. En intégrant l'EAC au moment où celle-ci entamait le processus pour établir une union douanière, le Burundi espérait faire des progrès pour redresser son économie et améliorer la vie de ses citoyens. Seize ans après l'adhésion à la EAC, quel bilan pouvons-nous tirer ?

Pour répondre aux questions précédentes et approfondir la question qui a trait aux avantages et aux inconvénients de l'intégration du Burundi dans la communauté est-africaine, nous nous sommes posé la question suivante : « En quoi l'intégration du Burundi dans la EAC contribue-t-elle à l'amélioration de la vie des citoyens burundais ? ». Après analyse, le constat est négatif. Monsieur Ndayiziga Léonidas, économiste burundais parle même d'un bilan médiocre. Effectivement, malgré les quelques résultats positifs qui ont découlé de notre analyse, fort est de constater que la situation ne s'est pas beaucoup améliorée, car le Burundi reste loin derrière les autres membres de la Communauté Est Africaine, aux niveaux économiques et social. De plus, nous ne pouvons pas affirmer que les résultats positifs que nous avons obtenus sont dus à la présence du Burundi dans l'EAC et dès lors établir un lien de causalité. Il est difficile de voir un constat clair. Il est donc encore trop tôt d'affirmer si oui ou non que l'EAC participe activement au développement du Burundi.

Il faudra attendre encore quelques années pour voir les impacts de la Communauté est-africaine sur le Burundi. En effet, nous avons constaté qu'il y a un manque criant d'informations sur l'EAC et les interlocuteurs qui connaissent le sujet ne sont pas très nombreux même les agents du Ministère des affaires de la communauté Est Africaine ne connaissent pas réellement des fins fonds de la communauté, ils n'ont pas tous des informations utiles y relatives suite à la mobilité des fonctionnaires ministérielle mais aussi au manque de la notion de base sur l'intégration régionale. Les autorités de la Communauté Est Africaine doivent dès lors tout faire pour mettre à disposition du public les informations qu'elles possèdent sur la Communauté.

Mots clés: intégration régionale, régionalisme, régionalisation, intégration économique.

ABSTRACT

In recent years, we have witnessed the creation of regional and sub-regional economic communities on all continents. Burundi has joined several sub-regional economic communities, most recently the East African Community in 2007. Upon joining the organization, the country was considered the weak link among the EAC member states. This small state which lives mainly from agriculture had just emerged, at the time of its entry into the EAC, from a thirteen-year-long civil war. By joining the EAC as it began the process of establishing a customs union, Burundi hoped to make progress in recovering its economy and improving the lives of its citizens. Sixteen years after joining the EAC, what conclusions can we draw?

To answer the previous questions and delve deeper into the question relating to the advantages and disadvantages of the integration of Burundi into the East African community, we asked ourselves the following question: "How does the integration of Burundi into the EAC contribute does it improve the lives of Burundian citizens? ". After analysis, the finding is negative. Mr. Ndayiziga Léonidas, a Burundian economist, even speaks of a mediocre record. Indeed, despite the few positive results that resulted from our analysis, it is clear that the situation has not improved much, because Burundi remains far behind the other members of the East African Community, at economic and social levels. Furthermore, we cannot assert that the positive results we obtained are due to the presence of Burundi in the EAC and therefore establish a causal link. It is difficult to see a clear conclusion. It is therefore still too early to say whether or not the EAC is actively participating in the development of Burundi.

We will have to wait a few more years to see the impacts of the East African Community on Burundi. Indeed, we noted that there is a glaring lack of information on the EAC and the people who know the subject are not very numerous, even the agents of the Ministry of East African Community Affairs do not really know about it. At the bottom of the community, they do not all have useful information relating to it following the mobility of ministerial officials but also the lack of the basic notion of regional integration. The authorities of the East African Community must therefore do everything to make the information they possess about the Community available to the public.

Keywords: regional integration, regionalism, regionalization, economic integration.

TABLE DES MATIERES

MEMBRES DU JURY **i**
DEDICACE **ii**
REMERCIEMENTS **iii**
RESUME **iv**
ABSTRACT **v**
TABLE DES MATIERES **vi**
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SYMBOLES **x**
AVANT PROPOS **xii**
INTRODUCTION GENERALE **1**
CHAPITRE I : APPROCHE THEORIQUE ET CONCEPTUELLE **10**
I.1 Intégration régionale, régionalisme, régionalisation. 10
I.1.1 Les différents types d'intégration 12
I.1.2 Différentes formes d'intégration économique 14
I.1.3 Conditions nécessaires pour une intégration réussie 15
I.1.4 Situation de l'intégration régionale en Afrique 17
A. La faiblesse des organisations du secteur privé 19
B. Appartenance aux plusieurs communautés économiques régionales est-elle une solution aux problèmes économiques ? 20
C. Facteur de motivation lié au changement de l'intégration régionale africaine 23
I.1.5 Avantages et inconvénients d'une intégration régionale 24
A. Un effet de création de commerce. 24
B. Des économies d'échelles et une intensification de la concurrence 25
C. Pouvoir de négociation 25
D. Le maintien de la paix et la stabilité 25
I.2 Approche théorique 26
I.2.1. Théorie réaliste 27
I.2.2. Théorie libérale 29
I.2.3. Théorie structuro fonctionnaliste 30
CHAPITRE II : ANALYSE DES IMPACTS DE DIVERS DEGRES DE L'INTEGRATION DU BURUNDI A LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE 33
II.1. Les étapes de l'intégration dans l'EAC 34

II.2 Les impacts de l'intégration du Burundi à l'EAC 35
II.2.1. Impact de l'intégration sur l'économie burundaise 35
II.2.2 Impact sur les recettes de l'Etat 35
A. Les charges récurrentes 35
B. Impact du Libre-échange sur les recettes de l'Etat 36
C. Impact des dispositions du protocole de l'Union Douanière sur les recettes de l'Etat 37
D. Impact du marché commun de l'EAC sur les recettes de l'Etat 40
II.3. Impact sur les consommateurs 40
A. Impact du libre-échange sur les consommateurs 40
B. Impact de l'Union douanière sur les consommateurs 41
C. Impact du marché commun sur les consommateurs 41
II.2.4 Impact sur les industriels et les opérateurs économiques 42
A. Impact du libre-échange sur les affaires des opérateurs économiques 42
B. Impact du Marché commun sur l'industrie, les opérateurs économiques et le développement du Burundi 43
C. Impact de l'Union économique et monétaire sur les entreprises, l'industrie, les opérateurs économiques et le développement du Burundi 44
II.2.5 Impact de l'intégration au niveau social 45
Sur ce point, nous allons analyser entre autre ; Impact du marché commun, Impact de l'union sociale et politique. 45
A. Impact du marché commun 45
B. Impact de l'union sociale et politique 46
II.2.6 Impact de l'intégration au niveau politique 49
II.3 Analyse des résultats et bilan 51
II.3.1 Situation du Burundi avant l'EAC 51
II.3.2 Indicateurs économiques 51
A. Économie basée sur l'agriculture *:* 51
B. Le secteur privé au Burundi : 52
C. Infrastructures peu développées : 52
D. Corruption et mauvaise gouvernance *:* 53
E. Aide extérieure très importante et endettement : 53
II.3.3 Bilan 54
A. Au niveau social 54

B. Éducation 54
C. Emploi 57
D. Santé 58
II.3.3 Les indicateurs sociaux 60
II.3.4 Statistiques macro-économiques 61
A. Le Produit Intérieur Brut 61
B. Une économie trop dépendante de l'aide extérieure et de l'endettement 63
C. Balance commerciale déficitaire 63
D. Les secteurs d'activité : PIB 65
E. Les investissements directs étrangers 65
CHAPITRE III : LA COMPARAISON DE L'EAC, CEEAC, ET CEPGL EN FAVEUR DU BURUNDI 68
III.1. Communauté Est-Africaine (CEA/ EAC) 68
III.1.1. Objectifs et principes de la EAC/ CEA 72
III.1.2. Organes 74
III.1.3. Financement 76
III.1.4. Politique économique 77
III.1.6. L'EAC, un marché intéressant ? 78
III.2 Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) 84
III.2. 1 Bref aperçu des traits essentiels de l'Afrique centrale 84
III.2.2 De la création de la Communauté 86
III.2.3 Les institutions de la CEEAC 86
III.2.4 Financement 86
III.2.5 Politique économique : Evaluation de la performance en matière d'intégration 87
III.2.5.1 Etat de la convergence des politiques macroéconomiques 87
III.2.5.2 Intégration des échanges commerciaux 88
III.2.5.3 Mobilisation de l'épargne et flux d'investissement 88
III.2.5.4 Secteur privé et environnement des affaires 89
III.2.5.5 Libre circulation des personnes 89
III.2.6 Evaluation des potentialités et obstacles pour une intégration plus poussée 90
III. 2.6.1 Défis et opportunités de CEEAC : 90
III.2.6.2 Conflits internes et externes 91

III.2.6.3 Faiblesse de la vision communautaire et de la volonté politique 91
III.2.6.4 Faible niveau de développement des infrastructures de transport 92
III.2.6.5 Opportunité 93
III.3 Communauté Economique des Pays de Grands Lacs (CPGL) 95
III.3.1 Naissance de la CEPGL 96
III.3.2 Composition de la CEPGL 97
III.3.3 Objectifs de la CEPGL 97
III.3.4 Structure de la CEPGL 98
III.3.5. Organes spécialisés de la CEPGL 98
III.3.6. Principes Fondamentaux de la CEPGL 98
III.3.7. L'Apport de la Communauté Economique des pays des Grands Lacs au développement des pays membres 99
III.3.8. Les causes de la faiblesse de la CEPGL 101
A. Le Micro nationalisme 101
B. Les Politiques économiques nationales divergentes 102
C. Les conflits armés 102
D. Les Guerres Civiles 104
E. Prolifération des organisations d'intégration 105
Conclusion générale 109
PISTES DE SOLUTIONS/PROPOSITIONS 112
BIBLIOGRAPHIE 113
ANNEXES 116

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SYMBOLES

Al. : Alinéa

ANASE : Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Art. : Article

BAD : Banque africaine de développement

BDGEL : Banque de développement des Etats des Grands Lacs

BRB : Banque de la République du Burundi

CAE : Communauté d'Afrique de l'Est

CDAA : Communauté de développement d'Afrique australe

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CEN-SAD : Communauté des États sahélo-sahariens

CEPAL : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

CEPGL : Communauté économique des pays des Grands Lacs

CER : Communautés économiques régionales

CIRGL : Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs

COMESA : Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

COW : Coalition of the willing

Ed. : Edition

EGL : L'Organisation de la CEPGL pour l'énergies des grands lacs

Et al. : et alii (et autres)

EU : Union Européenne

FDLR : Forces démocratiques de la libération du Rwanda

Ibid. : *ibidem* (au même endroit ; même auteur, même ouvrage et même page)

IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement

IRAZ : l'instut de la recherche agronomique et zootechnique

OAG : Observatoire de l'action gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

Op.cit : *Opere citato* (déjà cité)

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

p. : Page

PARCEM : Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités

PIB : Produit intérieur brut

PMA : Pays les moins avancés

pp. : Pages

PSDC : Politique de sécurité et de défense commune

SADC : Communauté de développement de l'Afrique australe

SINELAC : La Société Internationale pour l'Electricité des Grands Lacs

UA : Union Africaine

UDEAC : Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale

Vol. : Volume

AVANT PROPOS

Chaque Etat dans sa quête de désenclavement, de chercher les marchés d'écoulement de leurs produits, d'améliorer les conditions économiques du pays et de ses citoyens. Il participe activement aux multiples organisations sous régionales afin d'atteindre aux objectifs globaux des communautés. Mais cette participation aux communautés économiques régionales ne donne pas accès facile au développement économique à un Etat afin de mieux se positionner dans la région. Plutôt, l'Etat, plus particulièrement l'Etat burundais doit arrêter d'avoir une soit accélérée d'adhérer aux multiples communautés économiques sous régionales à caractère anglophone sans intégrer l'organisation mondiale du Commonwealth. La participation aux multiples communautés engendre des chevauchements ou duplications des accords, qui sont l'appartenance à de multiples pôles d'allégeance et ces derniers pourraient constituer un véritable frein à l'unité. Cela augmente également les responsabilités et les charges des pays membres.

Les Etats membres des communautés devraient revoir leurs organisations régionales auxquelles ils ont adhéré afin de voir s'ils ne devraient pas se retirer de certains pour se concentrer à ceux qui procurent des intérêts directs. Le Burundi étant un maillot faible de l'EAC voire sa petitesse et son faible niveau de revenu. Il doit diminuer les adhésions incessantes dans les autres communautés pour engager plutôt ses efforts possibles dans l'EAC pour qu'il aille avec le développement de cette communauté susceptible d'atteindre ses objectifs en s'acquittant de ses arriérées annuelles qui risqueraient de le mettre dans en état d'incapacité de remboursement, ce qui pourrait le faire perdre de son droit dans la communauté.

INTRODUCTION GENERALE

Mise en contexte

Tout pays cherche, normalement, à améliorer les conditions de vie de ses citoyens et atteindre un développement économique solide. Mais cela n'est pas facile car il y a de nombreuses contraintes sur le chemin notamment le manque d'intérêt des dirigeants, les guerres, le manque de moyens, etc. Dès lors, des pays vont s'organiser et s'associer pour former des communautés qui auront pour objectif de faire avancer la situation économique de la région et de leur propre pays. Ces communautés sont aujourd'hui présentes sur toute la planète, que ce soit en Europe avec l'UE, en Asie avec l'ANASE ou en Afrique avec la COMESA, la CEDEAO, l'EAC, CEPGL etc.[2]

Le Burundi occupe une position géostratégique qui pourrait, à terme, devenir un pôle d'attraction au niveau sous régional, régional et international. C'est l'un des facteurs qui ont amené le pays à participer à plusieurs ensembles régionaux, politiques et économiques tels que : [3] la Communauté Est-Africaine (EAC selon son sigle anglophone), la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA selon son sigle anglophone).[4]

Historiquement, le Burundi s'est prioritairement tourné vers les deux communautés francophones de l'Afrique centrale et des Grands Lacs. Membre fondateur de la CEPGL en 1976 avec le Rwanda et le Zaïre d'alors, le Burundi est à la tête du Secrétariat Général en 1993/1994.

Mais cette organisation se met en veille en raison des conflits internes et externes qui touchent les pays membres. Malgré la relance de la CEPGL au milieu des années 2000, les programmes

[2] BUMWE.E. *Le Burundi dans l'intégration régionale* : Le cas de l'East African Community. (EAC). Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018. Prom : Rihoux, Benoît. Disponible sur http:// www.hdl.handle.net/2078.1/thesis:17018. Consulté le 13/5/ 2023

[3] Burundi-perspectives économiques en Afrique, disponible sur https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Burundi Note de pays PDF.pdf consulté le 13/5/ 2023

[4] BUMWE.E;*Op.cit.* p.24.

sont peu nombreux et les relations demeurent compliquées entre les États membres (conflit dans le Kivu, mouvement du M-23...).

Un programme économique régional porté par le Secrétaire Général burundais Herman Tuyaga venait d'être adressé aux trois États membres (été 2014). L'accent est notamment mis sur les projets d'infrastructures, avec une place toute particulière pour les barrages de la Ruzizi. La CEEAC est née du plan de Lagos d'avril 1980. Dotée d'une ambition économique, elle survit surtout grâce à ses dispositifs militaires, notamment avec la mise en place d'une Force Multinationale de l'Afrique Centrale, déployée lors des troubles en Centrafrique au cours de l'année 2013. Un accord de coopération a été signé entre la CEEAC et la CEPGL au cours de l'année 2014, sans toutefois laisser de grand espoir concernant une réelle évolution dans un futur proche.

Membre de la COMESA depuis 1981, le Burundi a rejoint la Free Trade Area de l'organisation en 2004. L'économie burundaise bénéficie à ce titre du tarif extérieur commun de la Communauté (25% pour les produits finis, 10% pour les biens intermédiaires, 0% pour les matières premières et pour les biens d'équipement). Cependant, c'est bel et bien la dernière organisation rejointe qui est la plus importante: l'EAC. Membre depuis 2007, le Burundi fait partie de l'union douanière (établie en 2005) mais surtout du marché commun, signé en 2010. [5]

A ce titre, la libre-circulation des biens, des personnes et des marchandises est devenue une réalité. Des jeunes Burundais vont étudier au Rwanda et en Ouganda. Les marchandises arrivent beaucoup plus vite qu'auparavant des ports de l'Océan Indien (Mombasa ou Dar - es-Salaam), grâce à la suppression de barrières non-tarifaires. Cette intégration participe pleinement au désenclavement du pays. Cependant, à l'épreuve des faits et des statistiques, le Burundi semble être le pays le plus en retrait dans l'EAC. On parle même de « l'enfant négligé» de l'organisation[6].

[5] « *Peace returns to the Beirut of Africa 16 years after* », The East African, 26 avril 2009.
[6] « *La pauvre Burundi, the neglected child of the family* », The East African, 18 août 2012.

Le pays souffre de lacunes criantes en matière linguistique (l'organisation est anglophone, le Burundi est officiellement francophone). Alors que la Communauté traversait une crise au cours de l'automne 2013, le pays n'était même pas invité aux réunions[7].
Il semble que le gouvernement ait longtemps tergiversé sur l'attitude à adopter par rapport au Rwanda, au Kenya et à l'Ouganda (membres de la «Coalition of the Willing (CoW)[8]»).

Il ne fait aucun doute que le Burundi a manqué l'occasion de faire partie de projets régionaux qui auraient pu lui être utiles (à l'exemple du visa commun pour les touristes, seulement limité pour le moment aux membres de la CoW). Néanmoins, la présence des représentants burundais lors des réunions portant sur les infrastructures, notamment concernant la construction du chemin de fer entre Mombasa et Bujumbura, laisse entrevoir des avancées positives. Les travaux ont été lancés à la fin de l'année 2013. L'intégration régionale du Burundi était à l'origine un instrument politique. Mais c'est sur le terrain économique que se déplace aujourd'hui l'intégration. Le pays rencontre encore des difficultés sur ce plan.

Revue de la littérature/Exploration

Au Burundi, on remarque que les ouvrages qui traitent sur l'impact de participation du Burundi aux multiples organisations sous régionales sont presque inexistants. Même le peu d'auteurs qui ont écrit dans ce domaine se limitent sur l'intégration régionale du Burundi sans parler de l'impact de participer à la multiplicité des organisations sous régionales. C'est le cas notamment de BUMWE Emeline qui a écrit sur « *Le Burundi dans l'intégration régionale* : Le cas de l'East African Community (EAC) » en 2018[9] et de l'article intitulé « *La Communauté d'Afrique de l'Est* : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir ? »[10] publié en 2015 par le Professeur Joseph GAHAMA.

Toutefois, nous avons trouvé quelques ouvrages pouvant servir indirectement et partiellement à l'impact de participation du Burundi aux multiples organisations sous régionales. C'est

[7] « *EAC, Now Burundi says it's being excluded* », The East African, 5 octobre 2013
[8] La Coalition of the Willing s'est formée au mois d'août 2013 à l'initiative des trois pays. Ceux-ci souhaitent accélérer l'intégration régionale, et accusent la Tanzanie de ralentir celle-ci. Voir « Tanzania officially renounces 'coalition of the willing', The Citizen Reporter, 21 octobre 2013.
[9] BUMWE.E. *Le Burundi dans l'intégration régionale* : Le cas de l'East African Community. (EAC). Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018. Prom : Rihoux, Benoît. Disponible sur http:// www.hdl.handle.net/2078.1/thesis:17018.
[10] GAHAMA, J., *La Communauté d'Afrique de l'Est* : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir ? ,2015.Bujumbura, UB.

notamment le Rapport de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale qui a travaillé en 2009 sur l'impact de l'adhésion du Burundi à l'EAST AFRICAN COMMUNITY[11] .

La recherche en matière de l'impact de participation du Burundi aux multiples organisations sous régionales s'avère indispensable pour relever les défis et les opportunités, mais aussi de faire participer à l'amélioration en proposant des solutions aux défis constatés.

Problématique

Le Burundi a une soif incessante d'adhérer dans plusieurs organisations sous régionales, étant donné qu'il est déjà membre de plusieurs grands ensembles africains : l'EAC, la CEEAC, le COMESA, le NBI, la CEPGL, La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs(CIRGL), etc. L'intégration au sein de l'EAC est la plus récente. Outre le Burundi, l'EAC regroupe les autres pays de la sous-région Est : le Rwanda, l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie, le Sud Soudan et la RDC et la Somalie rejoint dernièrement la communauté. Le Burundi est entré dans l'EAC à la phase de l'Union douanière mais d'autres étapes de l'intégration sont prévues par le traité. L'intégration se poursuivra jusqu'à la Fédération politique en passant par le marché commun et l'union économique et monétaire.[12]

Dans la participation aux multiples organisations sous régionales c'est-à-dire adhérer dans plusieurs communautés sous régionales avec un produit intérieur brut PIB inférieur aux autres Etats de la communauté, il y a risque de tirer peu de profit que d'avoir des gains attendus.

Raison pour laquelle nous nous sommes proposé de présenter notre sujet de recherche intitulé « ***Impact de participation du Burundi aux multiples organisations sous régionales : Cas de l'intégration du Burundi à la Communauté East Africaine (CEA).»***

Le Burundi étant présumé comme le maillot le plus faible de tout le groupe des pays de l'EAC, la plupart de Burundais se posent encore des questions sur les chances de succès du Burundi

[11]Observatoire de l'Action Gouvernementale a.s.b.l ; *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East Africain Community,* Bujumbura, Burundi, 2009 ,p.23.

[12] Observatoire de l'Action Gouvernementale a.s.b.l ; *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East Africain Community,* Bujumbura, Burundi, 2009,p.40

dans cette nouvelle dynamique et d'accélération d'intégration régionale, qui s'ajoute à tant d'autres dont le Burundi fait partie. [13]

En effet, l'intégration régionale amène toujours des opportunités et des menaces. Des doutes ne manqueraient donc pas au niveau de l'opinion burundaise, puisque, tenant compte des expériences des intégrations africaines et des théories économiques sur la réussite de l'intégration dans les pays en développement, les chances de tirer pleinement profit et de manière équitable ; des retombées de cette intégration ne sont pas toujours assurées.[14]

La recherche n'est plus de savoir s'il en valait la peine ou pas d'entrer dans plusieurs organisations sous régionales. Le jeu est déjà joué et l'heure est plutôt d'agir rapidement à tous les niveaux pour le respect des engagements pris mais aussi pour que les burundais puissent profiter au maximum des retombées positives de l'intégration dans plusieurs organisations sous régionales comme l'EAC.

Justification du choix du sujet et de son intérêt

Du point de vue académique, l'intitulé de ce travail est « L'Impact de participation du Burundi aux multiples organisations sous régionales: Le cas de l'EAC ».

Quelles ont été les raisons du choix d'un tel sujet ?

Tout d'abord, la première motivation est le point de vue scientifique. C'est un sujet qui cadre bien notre option de master en Relations Internationales et Diplomatie surtout dans le cours de l'intégration régionale, c'est pour cette raison que nous avons choisi de traiter ce sujet, qui nous tient à cœur.

Ensuite, en faisant nos recherches, nous avons constaté que le sujet est très peu documenté et qu'il est très difficile de trouver des sources. En effet, bien que les choses se soient améliorées par rapport aux années précédentes, il reste urgent de fournir davantage de ressources concernant l'impact de participation aux multiples organisations sous régionales en Afrique. Par ce travail de recherche, nous espérons donc aider ceux qui chercheront à approfondir tout

[13] *Ibidem.* p.41.
[14] GAHAMA, J., *La Communauté d'Afrique de l'Est* : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir ?,2015.

ce qui concerne l'impact de participation aux multiples organisations sous régionales. Et de manière plus spécifique, le Burundi comme pays membre de la Communauté Est Africaine figurant également aux autres communautés économiques régionales.

Enfin, le Burundi est classé parmi les pays les plus pauvres de la planète avec un PIB par habitant estimé à 315 USD en 2015[15] .Malgré cela, il a choisi d'adhérer à la EAC aux côtés de pays qui sont pour la plupart plus développés que lui. Nous nous sommes donc posé certaines questions, à savoir si l'adhésion à cette communauté allait aider le Burundi à se relever ou si au contraire le pays allait de plus en plus sombrer dans la pauvreté. A cela nous allons apporter des solutions aux défis constatés qu'ils pourraient servir à la société burundaise.

Objectifs de recherche

L'objectif global de cette analyse est de contribuer à éclairer l'opinion sur les perspectives d'impact global de l'adhésion du Burundi à la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est.

D'abord, notre travail de recherche a pour objectif de relever les défis et les opportunités dus à la participation aux multiples organisations sous régionales.

Ensuite, de montrer qu'un pays ayant un revenu inférieur en terme de PIB pourrait subir des retombées négatives comme il ne l'a pas prévu quand il s'engage de participer dans plusieurs organisations sous régionales sans avoir des préparatifs nécessaires lui permettant de tirer profit les opportunités qu'offrent ces organisations sous régionales.

Enfin, éclairer l'opinion publique sur la nécessité d'adhérer à la EAC et d'identifier les contraintes, les risques et les atouts de la participation du Burundi dans plusieurs organisations sous régionale.

Question de recherche

Le Burundi a adhéré à la Communauté Est Africaine en 2007. Lors de son adhésion à l'organisation, le pays était considéré comme le maillon faible parmi les États membres de l'EAC[16]. Ce petit État qui vit majoritairement de l'agriculture venait de sortir, au moment de

[15] Banque Mondiale, https://data.worldbank.org/ consulté le 20/04/2023
[16] https://bi.ambafrance.org/Le-Burundi-dans-l-integration consulté le 23/04/2023

son entrée dans l'EAC, d'une guerre civile longue de treize années. Ce conflit a eu un impact très négatif sur la vie économique du Burundi.

Le pays a connu une très grande inflation ; la production et l'exportation du café, le produit le plus exporté du pays, ont baissé, le franc burundais a perdu de sa valeur, etc. De plus, l'aide étrangère et les investissements directs étrangers ont fortement diminué[17].

C'est dans ce contexte que se trouvait le Burundi lors de son entrée dans la Communauté Est-Africaine. L'EAC est perçue comme l'organisation grâce à laquelle ses membres peuvent atteindre un développement économique sans précédent. C'est la raison pour laquelle le gouvernement burundais de l'époque a choisi de faire partie de cette association régionale qu'est l'East African Community/ Communauté Est Africaine. Mais est-ce que l'organisation peut être considérée comme un tremplin à la croissance et au développement économique ?

Le Burundi fait partie de la communauté depuis dix-sept ans maintenant ; quels sont les avantages et les inconvénients de cette intégration ? En quoi la CEA diffère-t-elle des autres organisations économiques régionales dont le Burundi est membre ? Comment se porte l'intégration régionale en Afrique ?

En intégrant l'EAC au moment où celle-ci entamait le processus pour établir une union douanière, le Burundi espérait faire des progrès pour redresser son économie et améliorer la vie de ses citoyens. Mais était-ce réellement une bonne stratégie ? Quels sont les impacts que cela a eus sur la vie des burundais ? Dix-sept ans après l'adhésion à la EAC, quel bilan pouvons-nous tirer ?

Pour répondre aux questions précédentes et approfondir la question qui a trait aux avantages et aux inconvénients de l'intégration du Burundi dans la Communauté Est-Africaine, nous nous sommes posé une double question suivante qui est le fil conducteur de notre recherche ***: « En quoi l'intégration du Burundi dans la EAC contribue t- elle à l'amélioration de la vie des citoyens burundais ?***

[17] MBONITEGEKA, J.I., NIYOKWIZIGIRA, E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est* : bilan et perspectives, Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismaïl, 2015.

Et comment le Burundi peut réduire les défis en terme de coûts dus à la participation aux multiples organisations sous régionales ? »

Hypothèses

La participation du Burundi dans plusieurs communautés économiques /organisations sous régionales ne l'a pas donné l'accès facile au développement économique.

Afin de mieux profiter des opportunités de l'intégration du Burundi à l'EAC comme tous les autres membres de la communauté, les diverses stratégies sont à mettre en œuvre, à divers niveaux : Gouvernement burundais, entrepreneurs, partenaires du développement, Chambre de commerce, secteur financier et autres entreprises, écoles et universités.

Délimitation du sujet

La question de l'impact de la participation du Burundi aux multiples organisations sous régionales concerne plusieurs communautés ou organisations dont le Burundi est membre, c'est la raison pour laquelle nous avons choisi l'EAC comme un élément unitaire ou un élément de référence parmi les autres organisations sous régionales dans lesquelles participe le Burundi.

Ainsi, nous allons nous limiter à examiner les impacts non négligeables qu'a eus le Burundi lors de l'intégration dans l'EAC à nos jours, et de relever les défis et apporter des solutions probables.

Méthodologie

Pour mener à bien ce travail, nous allons utiliser la méthode quali-quantitative où on fait une méthode mixte ; quantitative et qualitative c'est-à-dire par exemple qu'on peut faire une analyse documentaire et exploiter des interviews faites avec certains professionnels du domaine dans un même travail. Le processus d'analyse aura commencé par la revue documentaire sur les théories de l'intégration (ouvrages), sur la lecture du traité et protocoles d'accords de l'intégration dans l'EAC et sur la lecture des études déjà faites sur l'intégration du Burundi à cette communauté.

Une collecte des données nécessaires aura suivi et sera basé sur les informations disponible, dans les administrations (statistiques de l'EAC, les visites du site de l'EAC, les données du Ministère du commerce, du Ministère des affaires de la Communauté Est africaines et de la

jeunesse et sport, les études et rapports de la BRB, les données fournies par la cellule chargé des études et des réformes fiscales, données fournies par certains membres du comité de pilotage, les informations fournies par le SIGEFI, des services des douanes, des politiciens, des membres des corps de sécurité, des diplomates, des professeurs et dirigeants d'universités, etc.)

Plan du travail

Notre travail de recherche sera subdivisé en trois chapitres :

Le premier traitera de l'approche théorique et conceptuelle.

Le second chapitre portera sur l'analyse des impacts des divers degrés de l'intégration du Burundi et le Résultat du bilan à l'East African Community.

Le troisième chapitre sera consacré à la comparaison de l'EAC, CEEAC, et La CEPGL en faveur du Burundi.

Enfin, nous terminerons notre travail de recherche sur une conclusion générale.

CHAPITRE I : APPROCHE THEORIQUE ET CONCEPTUELLE

Afin de mieux comprendre le sujet, il nous paraît primordial dans ce chapitre de commencer par définir quelques concepts qui sont au centre de notre travail. En effet, comment évoquer l'impact de participation du Burundi aux multiples organisations sous régionales sans faire appel à l'intégration régionale ?

Et cela fait un lien direct avec le régionalisme ou la régionalisation ? Quels sont les différents types d'intégration qui existent ? Ensuite, quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une intégration régionale soit réussie ?

Vu que notre étude se concentre sur le cas de l'EAC qui est parmi les communautés dont le Burundi est membre, organisation régionale de l'Afrique de l'Est, il nous semble important d'aborder la question de l'intégration régionale en Afrique : est-elle un mythe ou une réalité ? Et lorsque celle-ci est réelle, quels sont les inconvénients et les avantages qu'elle produit ? Ce sont donc ces questions qui vont occuper notre premier chapitre.

I.1 Intégration régionale, régionalisme, régionalisation.

Avant d'aller en profondeur, il est important de définir quelques termes qui seront utiles pour la compréhension du sujet. En effet, que voulons-nous dire lorsque nous parlons d'« intégration régionale », de « régionalisation » ou encore de « régionalisme », qui sont des notions que nous retrouvons fréquemment lorsque nous parlons de relations internationales ou en économie.

Daniel Bach, Spécialiste de l'Afrique, définit le **régionalisme** comme l'application d'un programme et la définition par les acteurs du projet d'intégration d'une stratégie, l'associant ainsi à la « construction institutionnelle ».[18]

Yann Richard, Professeur de géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, définit le **régionalisme** comme suit : « On peut par exemple parler de régionalisme lorsque plusieurs Etats voisins tentent d'abaisser les barrières douanières qui les séparent, à condition que les acteurs impliqués soient contigus dans l'espace. Les acteurs du régionalisme sont en général des États qui souhaitent approfondir et donner un caractère plus organisé ou mieux régulé à leurs relations de voisinage.

Le régionalisme implique donc l'idée d'une coopération politique renforcée voire d'une coordination, éventuellement dans le cadre d'un accord commercial ou politique régional ». La **régionalisation** est quant à elle définie comme une « concentration régionale des échanges. C'est-à-dire que des pays voisins échangent de plus en plus entre eux et la proportion de leurs échanges avec le reste du monde décroît. On parle alors de Régionalisation des échanges commerciaux, des flux migratoires, des flux de toutes natures. Il s'agit là de la dimension régionale de la mondialisation, étudiée principalement par les économistes et certains géographes ».[19]

Jean-Marc Siroën, Professeur de Sciences Économiques à l'Université Paris-Dauphine, définit l'**intégration régionale** comme « un moyen pour des pays géographiquement proches entre lesquels les relations économiques tendent à s'affranchir des frontières politiques pour favoriser la formation des marchés intégrés ». Le Professeur Yann Richard fait la distinction entre une intégration **régionale formelle et fonctionnelle**.

L'**intégration économique** est quant à elle « l'ensemble de procédés par lesquels deux ou plusieurs Etats créent un espace économique commun, elle peut prendre plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière, marché commun ou intégration économique totale. Elle est constituée par l'ensemble des représentations des institutions économiques et des

[18] SOUARE K., *Regard critique sur l'intégration africaine* : Comment relever les défis, Université du Québec, Juin 2007.
[19] RICHARD.Y., *Intégration régionale, régionalisation, régionalisme-Les mots et les choses*, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, p. 14-16.

intentions commerciales qui permettent et qui soutiennent l'existence d'une identité économique commune. Cette intégration est entretenue par la fréquence des échanges de tous ordres entre les sociétés nationales et a pour aboutissement une économie commune faite de représentation des institutions à toutes les populations de la sous-région».[20]

Philippe Hugon, qui est directeur de recherche à l'institut IRIS, distingue plusieurs types d'**intégration**.[21] Par ces définitions Hugon veut démontrer que les processus d'intégration régionale, sont multiples dans les pays en développement et se différencient du modèle européen. Ils sont plutôt perçus comme des composantes de la mondialisation plutôt qu'une alternative. Ces conceptions sont au nombre de cinq.

I.1.1 Les différents types d'intégration

Conception volontariste de l'intégration	L'intégration régionale vise à se déconnecter de l'économie mondiale. « Elle suppose une protection, des politiques d'aménagement du territoire, la construction d'un système productif plus ou moins déconnectées du système des prix mondiaux. Les principaux instruments renvoient à l'économie administrée, à la forte protection des industries régionales, à la mise en œuvre de projets ayant des effets de polarisation. Plusieurs degrés peuvent être différenciés depuis la division socialiste du travail des anciens pays communistes jusqu'aux projets régionaux de substitution d'importation ». Des industries lourdes sont créées. Mais au final, la faillite de ces intégrations volontaristes est inévitable et l'intégration fait face à la désintégration. C'est une conception qui n'est plus en phase avec le monde actuel. La CEPAL (Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes) est un exemple de cette conception.

[20] MASHAKA, G., *Impact de l'intégration régionale sur la pacification de la RDC*, Université de Goma, 2009
[21] HUGON, P., *les économies en développement au regard des Théories de la régionalisation*, Tiers-Monde., tome 43,2002 n°169, p. 9-25.

Conception libérale de l'intégration par le marché	Il y a une assimilation entre l'intégration commerciale, la libéralisation des échanges et les facteurs de productions. L'intégration régionale rend possible l'accroissement du rendement de certains facteurs de production. L'union douanière est utilisée dans la conception libérale pour atteindre l'idéal économique mondial. La théorie statique met en relief les créations et détours de trafic et l'optimum de second rang. La théorie dynamique met en relief la concurrence, les économies d'échelle et les changements de termes de l'échange. Intégrer, c'est réduire les distorsions des politiques nationales et déplacer les frontières nationales en se rapprochant du marché international.
Conception territoriale	Elle est caractérisée par des effets d'agglomération et de polarisation. L'on pense que la mondialisation va réduire les distances ainsi que le rôle de la proximité géographique. Cela étant dit, les territoires créent inévitablement des effets d'agglomération car pour que des échanges aient lieu entre deux territoires, il est nécessaire qu'il y ait des systèmes productifs qui vont permettre une taille de marché et des produits diversifiés. Cela va créer une complémentarité entre des effets d'agglomération. La conception territoriale est surtout présente en Asie de l'Est où les infrastructures routières et les réseaux maritimes sont très développés.
Conception institutionnaliste	L'intégration est possible grâce à la mise en place d'un système commun de règles par des pouvoirs publics aidés par des partenaires privés.
Conception politique ou diplomatique	L'intégration régionale se traduira par des transferts de souveraineté ainsi que par des objectifs de prévention de conflits en créant, par exemple, une monnaie régionale. Les concours d'intérêts économiques permettront de dépasser les rivalités et les antagonismes politiques. C'est une conception que l'on retrouve au sein de la Communauté est-africaine, puisque l'organisation à l'ambition de créer une monnaie unique dans le futur.

Source : RICHARD, Y., *Intégration régionale, régionalisation, régionalisme*, Les mots et les choses, UniversitéParis 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, p.14-16.

I.1.2 Différentes formes d'intégration économique

Selon Bela Balassa, économiste hongrois, il existe cinq étapes qui mènent à une intégration économique.

Les étapes menant à une intégration économique complète

Zone de libre échange	Les droits de douane sont abolis entre pays membres de la zone ainsi que les limitations en quantité. Il y a des échanges avec le monde entier bien que chacun des pays ait sa propre politique commerciale, surtout lorsqu'il s'agit de fixation des droits de douane. Ils contrôlent leur propre protection.
Union douanière	On parle d'union douanière lorsqu'il y a une politique commerciale commune. Cela revient à fixer un tarif extérieur commun envers le reste du monde.
Marché commun	Il s'agit d'une ouverture sur l'ensemble des marchés. Une ouverture qui va reposer sur le marché des capitaux ainsi que sur celui du travail. Il va donc y avoir une libre circulation des capitaux, mais aussi des personnes physiques.
Union économique	Politique économique commune ainsi qu'un marché commun.
Union économique et monétaire	Existence d'une union économique ainsi que la création d'une monnaie unique.

Source : WELAKWE, N.M., *Analyse critique de la régulation de la liquidité bancaire par une banque centrale communautaire et sa contribution au processus d'intégration régionale*: Le cas de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Maîtrise en Economie de Gestion, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2006.

Toutes ces étapes ont été fructueusement franchies par l'Union Européenne, d'abord avec la zone de libre-échange et l'union douanière qui ont été mises en marche grâce au Traité de Rome ratifié en 1958. Ensuite en 1986 avec le marché commun avec l'acte unique européen.

L'union économique, l'union économique et monétaire ont été atteintes avec la mise en place de la monnaie unique, qui est l'euro, en 1999.[22] Ce sont les raisons pour lesquelles l'UE est considérée comme un modèle d'intégration économique régionale.

I.1.3 Conditions nécessaires pour une intégration réussie[23]

Il n'existe pas de recette pour qu'une intégration économique soit réussie. Cependant, quelques conditions préalables doivent être remplies pour que les chances d'une intégration économique soient plus élevées. À partir de l'expérience de l'UE, considérée comme le modèle d'intégration régionale réussi jusqu'à aujourd'hui, des leçons ont été tirées. Bien plus que sa configuration institutionnelle spécifique, c'est la manière dont l'association européenne a surmonté les obstacles qui étaient sur chemin qui est intéressante.

Elle a connu de nombreux échecs. Ainsi, pour qu'un processus de régionalisation soit un succès, il faut également accepter les coûts ainsi que les bénéfices qu'implique l'intégration. C'est à partir de ces échecs et victoires que des enseignements ont été tirés afin que d'autres organisations suivent le pas, si possible et si elles le veulent, car elles peuvent aussi suivre d'autres voies ou dispositions pour s'insérer dans l'économie mondiale. Ces conditions et facteurs favorables sont au nombre de trois. [24]

D'abord, la première pré-condition est celle qui se rapporte aux relations potentielles et réelles entre les partenaires. Cela signifie qu'il doit y avoir des intérêts communs entre les pays et cela implique d'avoir une frontière ou une ressource naturelle partagée ou un bassin fluvial commun.

L'intérêt commun entre les pays peut se présenter sous la forme d'une menace ou d'une réaction commune ; dans ce cas l'intégration permettra de rassembler les ressources

[22] HUGO, P., *Op. cit.*., p. 9-25.
[23] http://ec.europa.eu/development/body/legislation/recueil/fr/fr13/fr131_4.htm (Page consultée le 12 avril 2023) (Site web officiel de l'Union Européenne).
[24] http://ec.europa.eu/development/body/legislation/recueil/fr/fr13/fr131_4.htm (Page consultée le 12 avril 2023) (Site web officiel de l'Union Européenne).

pour affronter la menace économique ou politique. À titre d'exemple, l'ANASE[25], a été créée pour faire face au communisme, qui représentait une menace sur le plan sécuritaire. Cependant, le fait qu'il y ait une proximité physique ou des intérêts communs ne garantit pas qu'il y aura forcément un processus d'intégration, et ce même si les pays ont une histoire, une culture ou une politique commune.

À l'exemple des pays tels que l'Irak et l'Iran, l'Inde et le Pakistan, Israël et la Palestine qui prouvent à quel point l'histoire et la culture peuvent être soit dissuasives ou au contraire incitatives pour l'intégration régionale.

Ensuite, la deuxième pré-condition est celle se rapportant à la situation politique et économique des pays partenaires. L'intégration régionale demande un fort engagement et une réelle volonté politique. Cette volonté doit être soutenue afin qu'elle puisse être crédible auprès de la société globale et des opérateurs économiques. Cet engagement politique impliquera de partager certains aspects de la souveraineté.[26]

Il ne peut pas y avoir d'intégration régionale complète sans paix, sans sécurité, sans stabilité entre les États de l'organisation. Comment un pays pourrait-il participer de manière efficace aux initiatives de l'intégration s'il doit déjà faire face à des différends ou à des conflits? Cela provoquerait un manque d'incitations et de ressources pour mettre en œuvre les réformes politiques nécessaires.

De plus, les pays qui font face à des guerres civiles ou à des conflits de toute autre nature auront tendance à transférer leurs problèmes à leurs pays voisins. En ce qui concerne les facteurs, ils doivent être favorables au succès de l'intégration régionale. Il est indéniable que certains facteurs auront tendance à favoriser l'intégration régionale. Ces paramètres sont la démocratie, l'État de droit, une bonne gestion des affaires publiques ainsi qu'une stabilité macro-économique. [27]

[25] Association des nations de l'Asie du Sud-est.
[26] BUMWE.E. *Le Burundi dans l'intégration régionale* : Le cas de l'East African Community. (EAC). Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018. Prom : Rihoux, Benoît. Disponible sur http:// www.hdl.handle.net/2078.1/thesis:17018. , p.21. Consulté le 3/5/2023
[27] BUMWE.E, *op.cit.*, p.25

Ce sont des éléments qui sont nécessaires pour un dialogue politique qui permettra un processus irréversible. Ces mêmes éléments permettront d'avoir une prévisibilité des affaires politiques et de l'environnement économique et cela donnera une plus grande confiance aux opérateurs économiques. La démocratie est une base politique tandis que l'État de droit et la bonne gestion des affaires publiques sont nécessaires pour le bon fonctionnement des principales institutions politiques. Il y a fort à parier que sans la confiance, les investissements à long terme tarderont à venir pour faire face au pillage et à la fuite des capitaux.[28]

Enfin, une stabilité macro-économique doit également prévaloir. En outre, un taux Fd'inflation et de change raisonnablement stable, une bonne gestion de la balance des paiements et des finances publiques sont souhaitables.

Si en Europe l'intégration a été possible, c'est parce que la démocratie, la sécurité ainsi que la paix étaient convenablement défendues et renforcées. Il serait impensable, à l'heure d'aujourd'hui de voir un conflit important prendre place entre les membres de l'UE. Il est indéniable que les conditions susmentionnées ne sont pas satisfaites dans beaucoup de pays en voie de développement. Il n'est donc pas étonnant que l'intégration régionale en Afrique a du mal à prendre racine. C'est ce qui nous amène à nous demander si l'intégration en Afrique est une réalité ou un mythe.[29]

I.1.4 Situation de l'intégration régionale en Afrique.

L'intégration régionale en Afrique se base souvent sur le modèle de l'UE qui est considéré comme le prototype de l'intégration régionale à l'exemple de l'UA qui est considérée comme une « modeste copie de l'UE » selon Emmanuel Nkunzumwami, analyste économique et politique[30].

De plus, nous verrons plus loin que les structures de la plupart des communautés régionales en Afrique, ressemblent fortement à celles de la grande organisation régionale européenne. Les communautés régionales africaines affichent sur papier les mêmes que

[28] *Ibidem*, p.26
[29] http://ec.europa.eu/development/body/legislation/recueil/fr/fr13/fr131_4.htm (Page consultée le 12 avril 2023) (Site web officiel de l'Union Européenne).
[30] http://www.nouvelle-dynamique.org/2018/03/l-union-africaine-est-une-modeste-copie-de-l-union-europeenne-partie-ii-l-union-europeenne-a-connu-d-importantes-evolutions-depuis-l. (journal en ligne consulté le 30 mai 2023).

l'Union Européenne. À titre d'exemple, nous pouvons citer les projets de l'UA de se doter d'une banque centrale africaine et d'une monnaie unique à la projection de cette année-ci 2023, deux étapes déjà atteintes par l'UE. En effet, toutes les intégrations régionales du monde ont des points communs en terme de processus car elles ont les mêmes logiques ainsi que les mêmes ambitions. Les forces économiques et politiques sont combinées afin de mettre en marche les processus d'intégration. Effectivement la politique peut mener à l'intégration économique et de temps en temps le moteur économique peut conduire à l'intégration politique[31].

Malheureusement, dans les faits, les communautés économiques régionales ont du mal à atteindre les résultats de la communauté régionale européenne. Les raisons de ces résultats qui se font attendre sont multiples. Nous allons tenter de comprendre pourquoi les communautés économiques régionales africaines sont encore loin derrière le modèle européen grâce à l'article de Pascal Lamy[32], qui à l'époque, était directeur général de l'organisation mondiale du commerce.

Premièrement, le continent africain est caractérisé par une pauvreté extrême qui ralentit le développement économique. Une intégration économique a besoin de revenus, d'un carburant, de création de richesses, de croissance avec lesquels elle va pouvoir avancer en synergie. Seulement, nous remarquons que 50 % de la population africaine font partie des pays les moins avancés (PMA) alors qu'ailleurs comme en Asie, c'est à peine 7% de la population et 2% en ce qui concerne la population de l'Amérique latine. La différence est donc frappante.[33]

Deuxièmement, il y a un très grand nombre de pays enclavés sur le continent africain. Ces pays sont au nombre de quinze alors qu'il n'y en a que cinq en Asie et seulement deux en Amérique latine. A cela s'ajoute une très grande quantité de structures étatiques de petite taille. En 2010, sur les 53 pays africains, trois quarts d'entre eux avaient moins de 15 millions d'habitants et un tiers en avait même moins de 3 millions. Si nous mettons cela à l'échelle

[31] LAMY, P .*Intégrations régionales en Afrique* : ambitions et vicissitudes, (www.notre-europe.eu), p.45
[32] LAMY, P.,*Op.cit*.,p.40
[33] BUMWE.E ; *Op.cit*.,p.56

mondiale, ce sont de nombreuses microstructures et mini marchés face auxquels l'association va se heurter à des difficultés particulières.[34]

Ensuite, le continent africain manque visiblement d'infrastructures. Or, ces dernières sont au cœur des économies. En effet, les routes, les ports, les rails, les réseaux d'énergie, etc. sont des catalyseurs et facteurs très importants de l'intégration économique régionale.

Quatrièmement, beaucoup de pays africains ont hérité du système colonial et par conséquent, le poids du modèle commercial et économique colonial dans les échanges commerciaux et dans la structure des économies est perçu comme une particularité, même lorsqu'il s'agit de l'orientation géographique des flux ou du contenu des échanges. Pascal Lamy constate qu'au vu de la carte des échanges, la décolonisation économique n'est pas encore terminée, plus d'un demi-siècle après la décolonisation politique. Cela se remarque lorsque l'on voit la persistance des économies de rente ainsi que la spécialisation des matières premières qui posent des problèmes au niveau de l'intégration. En raison des intérêts particuliers qui s'y manifestent, une économie de rente est, contrairement à une économie plus diversifiée, difficile à réformer et à ouvrir.[35]

A. La faiblesse des organisations du secteur privé

Pour continuer, nous pouvons aussi parler de la faiblesse des organisations du secteur privé. Si partout ailleurs sauf en Afrique les organisations d'intégration économique rencontrent des succès partout ailleurs sauf en Afrique, c'est notamment grâce au secteur privé qui constitue la motorisation des processus d'intégration économique régionale. En effet, le secteur privé va militer pour l'adoption de standards communs pour que des économies d'échelle puissent être faites soit à la distribution ou à la production. Le secteur privé milite également afin que les formalités aux frontières soient éliminées ; c'est aussi lui qui bataille pour qu'un système de droit soit élaboré avec des tribunaux et des contrats qui fonctionnent de manière correcte.

Or, en Afrique, ce n'est pas très souvent le cas car lorsqu'un acteur du secteur privé connaît un problème, il va s'arranger pour le régler au plus haut niveau et par un processus d'accès particulier. Il aura donc tendance à chercher une solution individuelle et cela va l'avantager

[34] *Ibidem*.
[35] BUMWE.E ; *Op.cit*.,p.59

par rapport à ses compétiteurs, qui eux, vont continuer à se débattre avec les formalités administratives[36].

Ensuite, une autre raison et non des moindres qui participe à la non évolution de l'intégration économique régionale en Afrique, c'est l'appartenance à de multiples pôles d'allégeance. Il faut comprendre par là le fait que les États africains adhèrent et appartiennent à de nombreuses et différentes communautés économiques régionales (CER), à des alliances en dehors de l'Afrique, à différents groupements mais aussi à d'autres partenaires bilatéraux spéciaux. A cause de cela, l'unité africaine est mise à l'épreuve et les projets d'intégration africaine ralentissent. [37]

Parmi les 54 pays africains, 26 pays appartiennent à trois groupements régionaux tandis que 20 autres ont adhéré à trois CER. Ces communautés n'ont pas toujours les mêmes objectifs, ce qui amène les pays à se contredire dans leur choix. Ces chevauchements pourraient constituer un véritable frein à l'unité africaine.

De plus, non seulement les États se retrouvent dans une situation où ils doivent financer plusieurs projets mais cela augmente également les responsabilités et les charges.[38]

B. Appartenance aux plusieurs communautés économiques régionales est-elle une solution aux problèmes économiques ?

Un pays qui appartient à plusieurs communautés économiques régionales pourrait-il gérer la multiplicité des réunions, des procédures, des échéances, des instruments, des décisions, etc. ?[39]

Le continent africain a jusqu'à maintenant toujours été confronté à une instabilité politique qui impacte fortement l'intégration régionale en Afrique. Si un des États membres d'une organisation régionale a des problèmes d'insécurité, cela peut avoir une incidence sur toute la sous-région. Ces questions de paix et d'insécurité ont des conséquences dans tous les domaines de projets d'intégration en Afrique.

[36] LAMY.P; *Op.cit*., p.11-14.
[37]BUMWE.E ; *Op.cit*., p.60
[38] BUMWE.E ; *Op.cit*.,p.63
[39] SOUARE, K., *Regard critique sur l'intégration africaine* : comment relever les défis, Institut d'Etudes de Sécurité, ISS Paper, 140, juin 2007.

Tout d'abord, les pays qui sont confrontés à des guerres ou à des crises ont beaucoup de mal à participer au financement des organisations auxquelles ils appartiennent car ils se soucient d'abord de leur survie ainsi que de leur existence. À titre d'exemple, il aurait été insensé de demander à la Somalie de contribuer au financement de l'UA il y a quelques années lorsque l'on savait que ce pays était confronté à une guerre civile depuis 1991. [40]

Cette situation du financement des organisations s'aggrave lorsque plusieurs pays d'une même région sont confrontés à des crises au même moment, à l'exemple du Burundi, de la République Démocratique du Congo et l'Ouganda.

Deuxièmement, l'autre conséquence de ces guerres est le détournement des fonds. En effet, des moyens financiers qui auraient pu être utilisés pour financer les projets de développent des organisations se retrouvent dans les mains de personnes qui vont les utiliser pour financer les guerres ou aux efforts de leur résolution. Dernièrement, les conflits empêchent inévitablement ou perturbent la libre circulation des commerçants, des personnes et des biens.

Mais cela peut aller plus loin, puisque les investisseurs potentiels, qu'ils soient étrangers ou locaux risquent de se désister car le chaos ainsi que le climat d'insécurité poussent peu à investir leur capital. Le développement économique et la croissance vont donc ralentir car le budget qui pourrait leur être consacré sera utilisé pour régler ces conflits.[41]

Il est impossible de dissocier la stabilité politique, la croissance économique, la croissance et la bonne gouvernance. Ils ont un très grand impact sur la coopération et l'intégration en Afrique. En effet, la mauvaise gouvernance sera très souvent à la base de la naissance de guerres civiles et des mouvements sécessionnistes ou rebelles qui sévissent dans les régions en Afrique, mécontents de la manière dont les dirigeants gouvernent. Une mauvaise gouvernance combinée à un manque de volonté peut entraver la réussite des projets d'intégration.

Finalement, l'un des problèmes majeurs qui constitue une entrave à la réussite de l'intégration régionale en Afrique, c'est le financement. En effet, les États africains manquent considérablement de moyens pour financer les infrastructures panafricaines, les opérations de

[40] BUMWE.E ; *Op.cit*., p.67
[41] SOUARE, K., *Op. cit.*., p.7.

maintien de la paix ou tout simplement pour faire fonctionner quotidiennement les institutions africaines.

A titre d'exemple, en 2007, la mission de l'UA a échoué au Darfour (AMIS, Soudan) car il n'y avait pas assez de moyens. Ce manque de moyens peut être expliqué par le non-paiement des cotisations par les États membres ou lorsque ceux-ci paient tardivement. C'est la raison pour laquelle l'UA cherche d'autres moyens de financement afin d'atteindre ses objectifs. L'une des conséquences pour les organisations africaines et qu'elles sont en partie financées par des aides extérieures venant par exemple de l'UE. Or, ce financement venant de partenaires est fait avec un calcul stratégique ou pour des raisons politiques, ce qui remet en cause la souveraineté et l'indépendance des organisations africaines[42].

[42] SOUARE, K., *Op.cit.*., p.8

C. Facteur de motivation lié au changement de l'intégration régionale africaine

Il est presque impossible de faire une liste exhaustive, mais nous avons essayé ci-dessus de lister quelques raisons pour lesquelles l'intégration régionale africaine peine à décoller malgré les efforts qui semblent être faits. Pour booster les intégrations régionales africaines, Pascal Lamy propose quelques pistes de solution.

Tout d'abord, il faudrait que les différents acteurs des sociétés africaines travaillent en collaboration.

Par acteurs, nous entendons ceux de la société civile, les partis politiques, le monde des entreprises, les forces syndicales, etc. pour que l'intégration régionale devienne un projet collectif. En effet, il est essentiel que des sentiments d'appartenance, de satisfaction ou communautaires naissent parmi toute la population afin d'avoir un soutien de sa part et pour que les transformations difficiles deviennent acceptables.

Ensuite, il est nécessaire qu'il y ait un renforcement du leadership car les processus d'intégration régionale se nourrissent très souvent d'une énergie politique très importante. Il faut également une détermination ainsi qu'une conviction profonde car le parcours d'une intégration régionale est long et semé d'embûches. Elle s'étend généralement sur plusieurs générations[43].

Troisièmement, les États pourraient revoir les organisations régionales auxquelles ils ont adhéré afin de voir s'ils ne devraient pas se retirer de certaines. Effectivement, il arrive souvent qu'un pays soit membre de deux ou trois organisations alors qu'il doit payer des cotisations dans chacune d'elle. Cela crée des retards dans les paiements car certains pays ont du mal à s'acquitter à temps des paiements demandés. Il arrive même très souvent que les États-membres ne paient pas, ce qui a des conséquences sur le fonctionnement des organisations régionales.[44]

[43] LAMY, P. *Intégrations régionales en Afrique* : ambitions et vicissitudes, (www.notre-europe.eu) p. 17-20.
[44] BUMWE.E : BUMWE.E ; *Op.cit.*, p.69

Enfin, une intégration régionale complète ne peut avoir lieu si l'instabilité persiste sur le continent africain. Il est dès lors impératif que les gouvernements africains des pays qui connaissent des troubles se concertent pour éradiquer ou du moins diminuer l'insécurité grandissante. Il serait impensable, aujourd'hui, de voir les investisseurs se ruer sur le Burundi ou la Somalie pour y investir leur capital vu les troubles qui s'y déroulent depuis des années. Nous remarquons donc que malgré les avancées que font les intégrations régionales en Afrique, beaucoup d'efforts doivent encore être fournis afin de renforcer leur efficacité.

I.1.5 Avantages et inconvénients d'une intégration régionale

L'intégration régionale est une bonne chose qui a de nombreux avantages bien que quelques inconvénients en découlent également. Parmi les avantages, nous pouvons citer quelques-uns. Premièrement, il y a un **accroissement de la taille du marché**. En effet, sur le plan économique, la taille du marché s'accroît car la demande augmente et les entreprises en tirent profit. De plus, de nouvelles entreprises vont être créées et s'implanter dans la région, ce qui va engendrer un boom des activités industrielles et commerciales. Avec le marché qui se diversifie, les consommateurs vont avoir un large choix et par conséquent, les prix vont diminuer[45].

A. Un effet de création de commerce.

En 1950, Jacob Viner, un économiste canadien a prouvé que les accords commerciaux régionaux ont deux effets. D'une part, il y a un commerce qui se crée, c'est le côté positif et d'autre part, il y a un détournement des flux commerciaux, un des désavantages dont nous parlerons plus tard. Concernant la création de commerce, Viner dit qu'elle est causée par le fait que les consommateurs s'adressent de plus en plus aux producteurs des pays qui sont membres de la même organisation régionale. Par conséquent, une intensification des échanges entre eux va naître. Dès lors, les producteurs se doivent d'être plus efficaces par rapport aux autres offreurs du monde entier grâce aux gains d'efficacité qui résultent des nombreux échanges[46].

[45] MBONITEGEKA J.I, NIYOKWIZIGIRA E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'est* : *bilan et perspectives*, Université Moulay Ismail de Meknès-FSJES, Diplôme de licence en économie et Gestion,2015.

[46] WELAKWE, N. M, *Analyse critique de la régulation de la liquidité bancaire par une banque centrale communautaire et sa contribution au processus d'intégration régionale*: Le cas de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC, Maitrise en Economie de Gestion, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2006.

B. Des économies d'échelles et une intensification de la concurrence

Intégrer une communauté régionale peut permettre **des économies d'échelles et une intensification de la concurrence.** Une économie d'échelle désigne le fait que « le coût de production unitaire d'un produit ou service baisse lorsque la production augmente. Les économies d'échelle favorisent la domination par les coûts ou les marges des leaders d'un marché»[47].

Cela veut dire que les firmes vont devoir produire en très grande quantité afin que le coût unitaire de chaque produit diminue. Malheureusement dans de nombreux pays, la taille du marché, qui est trop petite, ne permet ni de rentabiliser ni de développer la production de tous les biens et services comme ceux qui ont besoin de fortes économies d'échelle pour pouvoir être compétitifs. L'intégration régionale offre donc l'opportunité de surmonter ces problèmes concernant la taille du marché intérieur en mettant les ressources en commun et en élargissant les marchés.[48]

C. Pouvoir de négociation

Une intégration régionale peut augmenter le **pouvoir de négociation**. Lorsque les pays décident de se mettre ensemble dans une organisation, cela leur donne plus de pouvoir. Lorsque viennent les négociations internationales, les pays ont plus de poids que lorsqu'ils négocient individuellement. Ils pourront notamment tirer profit des réductions tarifaires pour les produits exportés de l'Union[49].

D. Le maintien de la paix et la stabilité

Un autre atout qui peut découler d'une intégration régionale est **le maintien de la paix et la stabilité**. Effectivement, lorsque des pays qui ont des querelles adhèrent à une même Union, cela peut les pousser à mettre certains différends de côté pour le bien de leurs intérêts communs. Le fait que leurs économies soient liées est une garantie d'équilibre et de paix[50].

[47] https://www.definitions-marketing.com/definition/economie-d-echelles.(Page consultée le 3 mai 2023)
[48] WELAKWE, N. M, *Op.cit*., p.13.
[49] MBONITEGEKA J.I, NIYOKWIZIGIRA.E., *Op.cit.*, p.30.
[50] *Idem*, p.30.

Cependant, une intégration régionale n'a pas que des avantages. En effet, elle peut être à l'origine de certains problèmes tels que celui de **l'effet de détournement de commerce**. Il s'agit d'une conséquence qu'engendre la création d'une Union selon Jacob Viner.

D'après ce dernier, la création d'une union peut changer la structure des échanges de certains pays membres avec d'autres pays hors union. Viner explique que «si avant la création d'une union, un pays **A** importait exclusivement un type de bien en provenance d'un pays **B** qui ne sera pas intégré dans la nouvelle union, la formation de l'union peut être préjudiciable à ce dernier. Le pays **B**, hors accord, va sans doute voir le coût de ses produits augmenter (tarif extérieur commun) alors que d'autres pays, au sein de l'union, vont devenir plus compétitif pour le même type de produit (disparition des barrières tarifaires et non tarifaires) et intéresser le pays **A**. Il y a alors détournement de commerce »[51] . Là où d'autres pays vont donc tirer profit de cette intégration régionale, certains risquent de se retrouver désavantagés.[52]

Enfin, parmi les désavantages se trouve une perte de souveraineté nationale au profit de l'organisation régionale. Par définition, la souveraineté est « pouvoir suprême reconnu à l'État, qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national (souveraineté interne) et son indépendance absolue dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements (souveraineté externe) »[53] . En effet, si l'on prend l'exemple de l'UE ou de l'UA, ces deux organisations sont supranationales, ce qui veut dire qu'elles possèdent certains pouvoirs qui sont considérés comme étant supérieurs à ceux d'un État, une nation. L'UE et l'UA ont par exemple toutes les deux une cour de justice dont les décisions peuvent annuler celles prises par les cours de justice d'un État[54].

I.2 Approche théorique

L'intégration régionale a plusieurs dimensions, commerciales, financières, monétaire, économique par convergence des économies, sectorielle par coopération et politique.

[51] "Définition détournement de commerce", https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/detournement-de-commerce.html (page consultée le 20 avril 2023).
[52] BUMWE.E. *Le Burundi dans l'intégration régionale* : Le cas de l'East African Community. (EAC). Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018. Prom : Rihoux, Benoît. Disponible sur http:// www.hdl.handle.net/2078.1/thesis:17018. P. 36.
[53]Ledictionnaire«Larousse» :https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/souverainet%C3%A9/74000;(page consulté le 20 mai 2023).
[54] MBONITEGEKA J.I, NIYOKWIZIGIRA E., *Op.cit*., p.30.

Chacune de ces dimensions peut être évaluée par des indicateurs et être analysée par différents corpus théoriques.

Le processus de désintégration régionale renvoie à des facteurs sociopolitiques de désintégration nationale et de décomposition des Etats, à des crises économiques et financières donnant la priorité aux objectifs nationaux ou à des environnements internationaux conduisent à des ouvertures « erga omnes » et à des politiques se faisant au dépens des accords régionaux.

La régionalisation, dans les économies en développement, est ainsi un processus dont les formes sont diverses. Elle se caractérise par une intensification des mouvements d'échanges avec la suppression des obstacles internes(Zone de libre-échange), avec un tarif extérieur commun(union douanière) et une mobilité des facteurs(marché commun) par une coordination des politiques publiques et sociales(union économique), par des projets de coopération mise en place par des acteurs (coopération régionale ou fonctionnelle), par des interdépendance entre les économie conduisant à des convergences économiques(intégration des marchés et coopération institutionnelle), par la mise en place des règles ou de transfert de souveraineté munies de structure institutionnelles(intégration institutionnelle.[55]

Partant de cela, nous déduisons quelques théories politiques et des relations internationales qui peuvent être appliquées à notre travail. Celles-ci nous aident à comprendre et à expliquer pourquoi et comment à travers l'intégration régionale, les Etats cessent d'être pleinement souverains, et pourquoi ils se fusionnent avec les voisins et acceptent volontiers de perdre ainsi les habitudes de leurs souverainetés tout en créant des moyens propres à résoudre les conflits qui pourraient surgir entre eux.

I.2.1. Théorie réaliste

Selon Hans Morgenthau, en établissant six principes du réalisme, parmi lesquels on retrouve la définition de l'intérêt national en termes de puissance, il montre que *l'approche réaliste consiste à étudier la réalité telle qu'elle est. Aussi est-elle souvent décrite*

[55] https://www.cairn.info/les-economies-en-developpement-a-l-heure--9782845862517-page-33.htm; consulté le8/9/2023

comme une théorie explicative, ne cherchant pas à influencer les cours des événements, mais à en analyser les causes.

Inspirée de la lecture de la guerre du Péloponnèse par Thucydide, elle l'est également par des philosophes comme Hobbes, qui décrit l'état de nature comme une guerre de chacun contre chacun.[56]

La théorie réaliste calque cette vision d'une nature égoïste de l'homme sur les États en situation d'anarchie. Dans les Relations Internationales, les Etats se comportent comme des individus, ils sont purement égoïstes, chacun Etat se concentre sur ses intérêts égoïstes, c'est pour cette raison que dernièrement, dans la communauté Est Africaine, les parlementaires Kenyans s'inquiètent sur les arriérés des cotisations du Burundi et du Sud Soudan.

Une commission parlementaire kenyane exhorte les fondateurs de la CAE à renflouer les dettes accumulées par le Sud Soudan et le Burundi sur la base du principe du « grand frère ». En conséquence, les parlementaires kenyans appellent à la révision et à la modification du traité de la CAE. La commission préconise une révision qui accorderait un droit de veto aux principaux Etats partenaires contributeurs. Cela marquerait un changement important dans la dynamique décisionnelle de la CAE, lit-on sur Eye Radio et the East Africa. Jusqu'à maintenant, les pays jouissaient du même droit de vote[57]**.** Mais, une fois les propositions des parlementaires kenyans seraient prises comme une condition, le Burundi et le Sud soudan n'auront pas les mêmes droits que les autres pays membres, ils perdront une partie de gain de cause.

A ce stade, on analyse une réalité du terrain telle qu'elle est, le Burundi devrait savoir qu'en tant qu'acteur des Relations Internationale, il doit agir comme une personne et chercher comment renforcer sa force financière afin de s'acquitter de ses dettes arriérées liées aux cotisations pour qu'il ne soit pas marginalisé dans cette famille communautaire, il devrait balancer les intérêts qu'il tirerait dans certaines organisations sous régionales afin qu'il puisse renforcer là où il tire beaucoup de profit et se retirer si c'est nécessaire là où les intérêts ne sont plus directs car c'est la capacité de cotisation qui donne droit aux opportunités de l'EAC, la

[56] http://www.vie-publique.fr/fiches/269844-theories-relations-internationales-realiste-liberale-constructiviste; consulté le 20/12/2023
[57] https://burundi-eco.com/les-arrieres-des-cotisations-du-burundi-et-du-sud-soudan-dans-leac-quon-paie-pour-eux-mais-quils-perdent-le-droit-de-veto-suggerent-les-parlement/; consulté 20/12/2023

perte de droit de véto serait une malchance pour le Burundi de ne pas profiter aisément les opportunités de la communauté.

I.2.2. Théorie libérale

Pour les libéraux, le recours à la force n'est pas une fatalité. Postulant une interdépendance entre les États**,** ils insistent sur le rôle formateur des normes, de la coopération et des institutions internationales. Cet apprentissage pourrait tempérer l'anarchie pour aboutir à la constitution d'une société internationale, ayant en partage un certain nombre de pratiques et d'intérêts communs. [58]

La coopération favoriserait dès lors la pacification des relations internationales, que la paix repose sur le libre-échange, comme chez Montesquieu, ou sur la diffusion du modèle républicain ou démocratique, en s'inspirant de Kant. Lié à son contexte d'émergence après la Première Guerre mondiale (création de la Société des Nations et croyance dans les bienfaits du droit), cet objectif pacificateur fait que l'on qualifie la théorie libérale de normative. Enfin, inspirée de la philosophie libérale, elle prend en compte, outre les États et les organisations internationales, les individus.[59]

Partant de cette théorie, avant l'entrée du Burundi dans l'EAC, ce dernier a vécu dans des situations difficiles, de guerre civile qui l'a endeuillé pendant une longue période, il a trouvé une voie de sortie sous l'égide des efforts fournis par la sous régions c'est pourquoi l'idée d'entrer dans une communauté comme l'EAC où la plupart des pays membres a aidé le Burundi pour trouver un compromis et arriver à l'accord de paix jusqu'à la matérialisation de la signature de l'Accord d'Arusha, c'était un gage pour le Burundi que cette communauté pourra lui réserver un baquet d'opportunité afin qu'il puisse se relever même si la réalité en est prouvé le contraire, la faute ne serait pas cette communauté mais plutôt le manque de capacité d'adaptation du Burundi dans cette communauté.[60]

[58] http://www.vie-publique.fr/fiches/269844-theories-relations-internationales-realiste-liberale-constructiviste; consulté le 20/12/2023
[59] *Ibidem.*
[60] Entretien avec la Député de l'EALA

I.2.3. Théorie structuro fonctionnaliste

Selon Gabriel ALMOND ET Bingham POWEL, le postulat fondamental de cette théorie est que dans une organisation politique/ sociale ou chaque système en général, les fonctions sont assurées par des structure. C'est ce qu'on appelle le structuro fonctionnalisme. La question que doit se poser tout analyste est : quelle fonction est remplie quelle structure ? Cela veut dire que chaque acteur/ Etat remplit dans le système une fonction, on dira qu'il a ou joue un rôle.

Le rôle se définit comme une activité, une place ou une mission socialement attendue[61]. Ce rôle est régi par un statut (traité pour les organisations régionales ou sous régionale) c'est-à-dire un ensemble de normes définissant les droits et les obligations de chacun dans un système.

- **Approche fonctionnaliste**

Selon B. HAAS, le fonctionnalisme et l'intégration régionale peuvent être synthétisés ou approchés à travers l'intégration régionale européenne. [62]

Ici, il s'agit d'expliquer pourquoi et comment à travers l'intégration régionale, l'Etat cesse d'être souverain. Comment et pourquoi il se fusionne avec les autres voisins et acceptent de perdre tous ainsi les habitudes de leur souveraineté tout en créant des moyens propres économiques, politiques, et sociales pour résoudre des problèmes communs.

Cette approche du fonctionnalisme va avec la présence d'un sentiment de communauté mais aussi une existence d'institution (structure) et de pratique suffisamment proche pour susciter l'espoir d'une vie politique à travers le fonctionnalisme.

B. HAAS considère que l'émergence de cette nouvelle communauté sur le plan national peut donner lieu à trois types de considération :

- ✓ L'Etat régional : système hiérarchisé et centralisé qui ressemble aux Etats répartissant et redistribuant des ressources ;
- ✓ Le chevauchement asymétrique : c'est-à-dire que c'est là où l'autorité qui est retirée aux Etats nationaux n'est pas attribuée au niveau central mais répartie de façon asymétrique en plusieurs pôles. Ce qui pourrait être la cause profonde de ne pas honorer

[61] Cours de Théorie et Doctrine Politique, *syllabus inédit*, ULT, AA 2014-2015.
[62] Cours de l'intégration régionale et gouvernance mondiale, *syllabus inédit*, UB, AA 2022-2023.

des engagements communautaires de certains petits pays en développement surtout dans l'optique de s'acquitter des arriérées annuelles au même moment ;

- ✓ Communauté régionale : communauté à plusieurs indépendances entre les unités participantes.[63]

Le fonctionnalisme à travers même de l'interaction peut être :

- ❖ L'intégration régionale ; l'intégration économique mesurée par la croissance des échanges régionaux et par les dépenses relatives à ses intérêts communs.
- ❖ L'intégration sociale observée à travers les opérations intéressées par le manque de gens ainsi que le manque de savoir.
- ❖ L'intégration politique afin de déterminer les agencements institutionnels ainsi que la multiplication des décisions publiques adoptées à l'échelle nationale. [64]

L'intégration politique impliquerait l'interdépendance dans la formulation des politiques publiques en prenant également en compte l'identité, l'obligation mutuelle, et les règles y afférentes.

Le fonctionnalisme prône de collaborer dans certains domaine d'intérêts commun avant d'étendre progressivement les mécanismes à d'autres secteurs si celui-ci attèle principalement à l'intégration institutionnelle. En plus du fonctionnalisme, l'intégration régionale privilégie une institutionnalisation de l'intégration en tant que condition préalable à la restauration de l'intégration politique, à la convergence de l'attitude, à la communauté de sécurité, avec la construction de l'EAC, on croyait que cela se fera.[65]

La construction de l'Union européenne a prouvé que sur le plan pratique à savoir le fonctionnalisme et le fédéralisme (le fait que les Etats se mettent ensemble pour une cause commune) qu'une fois les pays mis ensemble sont constitués en avantage non seulement à l'organisation mais aussi aux Etats membres. C'est pourquoi l'union européenne est devenue un modèle dans ce sens, ainsi en tant que modèle de référence l'EU a inspiré d'autres organisations dans leur processus d'intégration régionale. Au niveau sous régional, ces

[63] Cours de l'intégration régionale et gouvernance mondiale, *syllabus inédit*, UB, AA 2022-2023.
[64] Cours de l'intégration régionale et gouvernance mondiale, *syllabus inédit*, UB, AA 2022-2023.
[65] *Ibidem*

pratiques sont beaucoup observées sur le continent africain comme ailleurs, on peut citer en guise d'exemple à ceux qui nous concernent dans notre travail, l'EAC, CEEAC, CEPGL.

C'est pourquoi dans notre travail, il sera question d'analyser d'une façon comparative, le processus d'intégration sous régionale qui a avantagé le Burundi parmi ceux-là cités ci haut à travers la perspective de construction institutionnelle.

Dans ce chapitre, la question était de définir certains concepts qui apparaissent dans le sujet et de comprendre leur sens de l'utilisation, avec ce même chapitre, nous avons constaté qu'il y a les différents types d'intégration, les différents formes d'intégration économique, mais aussi des conditions nécessaires pour qu'il y ait une intégration réussie, nous avons montré également la situation de l'intégration régionale en Afrique, sans oublier des avantages et des inconvénients de l'intégration régionale selon le degré de chaque pays membre de participation, et d'adaptation dans les affaires concernant toute la communauté régionale. Enfin, nous avons clôturé ce chapitre en montrant les théories qui peuvent être appliquées dans notre travail de recherche, et de cibler les plus utilisées dans la pratique du Burundi de ce processus d'intégration régionale de l'EAC.

Dans le chapitre suivant, nous avons choisi d'analyser les impacts de divers degrés de l'intégration du Burundi à la Communauté East Africaine. Cette Communauté n'a pas été sélectionnée au hasard. Elle est parmi les mieux réussies dont le Burundi est membre.

CHAPITRE II : ANALYSE DES IMPACTS DE DIVERS DEGRES DE L'INTEGRATION DU BURUNDI A LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE.

Dès le 1er Juillet 2007, le Burundi est membre de la Communauté Est Africaine. L'intégration au sein de cette Communauté sera globale et touchera tous les degrés jusqu'à la fédération politique. En outre, la conception de cette intégration a touché tous les domaines de la vie des Nations et des peuples. En effet, les objectifs de la Communauté sont de développer des politiques et des programmes visant à élargir et à approfondir, pour leur bénéfice mutuel, la coopération entre les États membres dans les domaines de la politique, de l'économie, des affaires sociales et culturelles, de la recherche, de la technologie, de la défense, de la sécurité, des affaires juridiques et judiciaires.[66]

Le Burundi étant présumé comme étant le maillot le plus faible de tout le groupe des pays de l'EAC, la plupart des citoyens burundais se posent encore des questions sur les chances de succès du Burundi dans cette nouvelle dynamique d'intégration régionale, qui s'ajoute à tant d'autres dont le Burundi fait partie.

Les hommes d'affaires, les populations, les décideurs politiques et les autres agents des diverses administrations ont besoin de savoir, chacun en ce qui le concerne, les gains qu'il a tiré et qu'il tirera de cette nouvelle appartenance à un autre bloc régional.[67]

Les textes actuels de l'EAC semblent baliser au maximum la réapparition des problèmes du passé. Mais, malgré l'existence de beaux textes et de la souscription aux principes et protocoles minutieusement préparés, l'examen des fruits des intégrations régionales donne des résultats mitigés. De plus, les principales prédictions des théories économiques et les tests empiriques conduisent aux conclusions peu prometteuses pour les intégrations des économies en développement. Or, la réussite de l'intégration économique est la condition sine qua none du succès de l'intégration politique et sociale. Face à toutes ces considérations, il y a lieu de se

[66] Art.5, *du Traité établissant la Communauté Est Africaine*, 2006-2007.
[67]OAG;*Op.cit.*,p.47

poser la question de savoir si le Burundi peut espérer tirer un grand profit de son adhésion à l'EAC ou même si cette dernière est elle-même porteuse de chances de viabilité.[68]

C'est pourquoi nous analysons les impacts affectant les divers degrés d'intégration du Burundi à l'EAC et de présenter une brève analyse de résultat et Bilan pendant 17ans de son existence.

II.1. Les étapes de l'intégration dans l'EAC

Les différentes étapes de l'intégration à l'EAC seront :

- **l'Union douanière** : zone de libre-échange et tarif extérieur commun ;
- **le Marché commun**: suppression des barrières douanières dans la zone et libre circulation des marchandises ;
- **l'Union économique et monétaire** : Marché unique et harmonisation des politiques économiques, monnaie commune et unification des politiques, monétaires et budgétaires ;
- **la Fédération politique** : Union économique et monétaire, mise en œuvre de politiques sociales communes (par exemple sur la protection sociale), pouvoirs de décision unifiés et le pouvoir est centralisé. [69]

Le Burundi vient de rejoindre la Communauté à la phase de l'Union douanière. Il devra se conformer aux dispositions du traité d'accession, participer pleinement aux programmes de l'EAC et accepter le mode de cotisation paritaire au budget de la communauté et s'en acquitter.[70]

[68] *Idem*, p.30

[69]OAG ;*Op. cit.*, p.23

[70] *Idem*, p.47

II.2 Les impacts de l'intégration du Burundi à l'EAC

Les impacts de l'intégration du Burundi dans la Communauté Est Africaine sont de plusieurs sortes, les uns affectent le Burundi positivement, les autres négativement.

II.2.1. Impact de l'intégration sur l'économie burundaise

L'impact économique de l'adhésion du Burundi à l'EAC s'analyse au niveau des recettes de l'Etat, des consommateurs, des opérateurs économiques et au niveau du développement avec les projets et programmes communautaires.[71]

Au-delà du commerce intracommunautaire, l'intégration dans l'EAC s'étend sur le développement de la région. Elle touchera presque tous les domaines de la vie des pays membres : politique et juridique ; la libéralisation et la promotion du commerce, la création des investissements domestiques et étrangers, le développement de projets conjoints d'infrastructures, la diversification industrielle, l'amélioration de l'efficacité de la production en termes de qualité et de compétitivité, la Coopération Monétaire et Financière ; l'Education, la Culture et le Sport, les questions relatifs au Genre, à la Santé, à la production, aux Infrastructures et aux Services.[72]

II.2.2 Impact sur les recettes de l'Etat

Lors du processus de l'intégration, l'Etat en perd certains de ses recettes d'une part, et en bénéficie des partenaires régionaux ou sous régionaux d'autre part.

A. Les charges récurrentes

L'impact de l'adhésion du Burundi à l'EAC au niveau des recettes de l'Etat s'analysera en termes de réduction/augmentation de recettes liées aux divers changements de tarifs sur la taxation du commerce, mais aussi, sur la suppression de certaines taxes jusqu'ici en vigueur au Burundi. Au niveau des finances publiques, le premier impact est lié à la cotisation annuelle exigée et aux diverses contributions qui émaneront des décisions des divers organes et institutions de la communauté.

[71] OAG ; *Op.cit..*, p.48
[72]OAG; *Op.cit..*, p.49

Cette contribution va émarger sur le budget de fonctionnement de l'Etat. [73] Le traité prévoit une contribution paritaire entre les membres, qui est actuellement fixée à environ 4,2 Milliards de Fbu par an.

Il est malheureusement prévu une majoration dans les années à venir, à cause d'une augmentation des charges liées au fonctionnement et à la préparation-tenue des séances de travail des institutions de l'EAC (le sommet, le conseil des Ministres, l'assemblée législative, le comité de coordination, les comités sectoriels, le secrétariat), mais aussi aux organes de gestion des divers projets à entreprendre. Ainsi, la rubrique « Frais de fonctionnement » du budget se verra accrue de la quote-part de ces cotisations/contributions.[74]

B. Impact du Libre-échange sur les recettes de l'Etat

La suppression des barrières douanières, dans le cadre de la zone de libre-échange et la libre circulation des marchandises a pour effet de réduire les recettes fiscales. Au niveau du libre-échange, tous les produits de la communauté vont entrer au Burundi sans droits de douane. La perte au niveau des recettes douanières va se faire sentir, surtout au niveau des entrées en provenance de la Tanzanie, pour lesquelles la perte sera de 100 %. Pour le Kenya et le Rwanda, les droits de douane étaient déjà au niveau 0 avec la zone de libre échange du COMESA. Au niveau des entrées en provenance de l'Ouganda, la diminution des droits de douane était déjà de 80%, ce qui fait que la perte sur les droits en provenance de l'Ouganda serait de 20%. [75]
Les recettes fiscales sur le commerce extérieur représentent 15,8% de l'ensemble des recettes fiscales[76]. Si on basait le calcul sur la part des importations en provenance de l'EAC qui est de 14,2% des importations totales, il y a lieu de savoir combien on perd en termes de rentrées fiscales en provenance de l'EAC suite au libre-échange. Cette part serait de 3668,2 millions de BIF, soit 2,2% des recettes totales.

[73] OAG, *Op.cit..*, p, p.50

[74] *Idem*, p.51
[75] *Idem*, p.49
[76] Rapport annuel BRB, 2006

Une étude que le Projet PAGE a commanditée donne comme effet total, une réduction des recettes de 1,7% et conclut que le déficit primaire ne sera que de 5,2% avec un effet net relativement faible. Les valeurs nominales de l'impact calculé sur les recettes de l'Etat dans ce rapport.[77]

C. Impact des dispositions du protocole de l'Union Douanière sur les recettes de l'Etat

Les pays de l'EAC se sont engagés à éliminer toutes les barrières non tarifaires à l'importation provenant d'autres États membres et à s'abstenir à imposer d'autres barrières non tarifaires. Ils ne vont pas non plus promulguer des lois ou décréter des mesures administratives qui établissent une discrimination directe ou indirecte contre les produits similaires des États membres.[78]

- **Impact négatif**

L'article 75 du chapitre 11 du traité, précise que, les États membres se sont engagés à observer certaines règles communes dont: a) l'application du principe de l'asymétrie ; b) l'élimination des tarifs intérieurs et d'autres redevances d'effet équivalent ; c) l'élimination des barrières non tarifaires ; d) l'établissement d'un tarif extérieur commun ; e) les règles d'origine ; f) le dumping ; g) les subventions et charges compensatoires ; h) la sécurité et les autres restrictions au commerce ; i) la concurrence ; j) le remboursement des taxes et des redevances ; k) la coopération douanière ; l) la réexportation de marchandises ; et m) la simplification et l'harmonisation des procédures et de la documentation relative au commerce.

Toutes ces mesures auront un impact important sur l'économie du Burundi en général et sur les recettes douanières en particulier. [79]

La structure des droits de douanes a changé pour appliquer les taux du TEC et celui entendu sur les produits sensibles. Les tarifs à 4 bandes en vigueur au Burundi[80], qui étaient de 30% pour les produits finis, 15% pour les produits intermédiaires, 10% pour les biens d'équipement et 5% pour les matières premières ; seront remplacés par un tarif à 3 bandes avec l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun qui sera de 0% pour les matières premières et biens

[77]OAG ; *Op.cit..*, p.49-50
[78]OAG; *Op.cit..*, p.*50*
[79]*Ibidem*, p.51.
[80] Cellule chargé des études et réforme fiscale.

d'équipement, de 10% pour les consommations intermédiaires et de 25% pour les biens de consommation finale. Dans l'hypothèse que les flux douaniers restent inchangés, ce qui est peu probable, le Burundi va donc perdre les 5% qu'il récoltait sur les matières premières, les 10% sur les biens d'équipement, 5% sur les biens de consommation intermédiaire et 5% sur les biens de consommations finales. [81]

Une autre perte sera observée au niveau du retrait du coût du transport interne à la communauté dans le calcul des droits de douane. Dans le coût CIF, le fret était considéré rendu Bujumbura mais, avec le protocole de l'Union douanière, le fret sera calculé soit rendu Mombassa, soit rendu Dar-Es-Salaam. Le fret sur le tronçon Dar-Es-Salaam-Bujumbura et Mombassa-Bujumbura sera supprimé du calcul. Ceci est valable pour tous les frets aériens. Le changement de la base taxable excluant le fret interne et le fret aérien aura donc pour effet de réduire les recettes de l'Etat. Ainsi donc, cette mesure aura des retombées négatives liées à la diminution de la base taxable, ce qui va réduire les recettes fiscales. D'autres taxations vont disparaître au 1er septembre 2009. Il s'agit des taxes spéciales sur certains produits de consommation. [82]

L'impact de la décision de l'EAC de signer un accord de partenariat économique avec l'Union Européenne entraînera des pertes fiscales énormes au Burundi car avec cet accord, les produits en provenance de l'Union européenne se verront progressivement affranchies de droits d'entrée dans les pays de la Communauté Est Africaine.

Or, après la suppression du tarif intracommunautaire[83], le Burundi comptait que sur les recettes issues du TEC. Les produits figurant sur la liste entendue entre les deux communautés vont alors entrer au Burundi sans payer le TEC. Le contrôle de la traçabilité des produits, par le certificat d'origine, sera en outre plus compliqué. Il y a risque que des produits d'autres origines entrent aussi sans taxes, ce qui pourrait compliquer la situation des recettes des pays de l'EAC et particulièrement du Burundi.

[81]OAG ; *Op .cit.,* p.53

[82] *Ibidem*. p.54

[83] RÈGLE 4 : Les biens sont acceptés comme originaires d'un État membre quand ils sont expédiés directement à partir d'un État membre vers un destinataire dans un autre État membre et quand ils ont été produits dans un État membre, totalement ou partiellement à partir de matériaux importés d'un pays autre que l'État membre ou d'origine indéterminée, au moyen d'un processus de production qui a entraîné une transformation substantielle de ces matériaux de telle manière que : la valeur CAF de ces matériaux n'excède pas 60 % du coût total des matériaux utilisés pour la production des biens ; la valeur ajoutée résultant du processus de production représente au moins 35 % du coût départ fabrique des biens, comme indiqué dans l'annexe I des présentes Règles ; et que les biens relèvent ou peuvent alors relever d'une position douanière autre que la position douanière dont ils relevaient au moment de leur importation.

- **Impact positif**

Pour les produits sensibles, les tarifs élevés allant de 35% à 100% ont été appliqués et ont un effet positif sur les recettes fiscales. C'est notamment pour les produits laitiers, le blé, le maïs, le riz, le sucre et les tissus de coton. Les autres produits que le Burundi compte proposer pour des raisons, soit de protection de l'industrie, soit budgétaires, présentent la structure des droits de douane de 50% pour les Bouchons et couronnes, de 35% pour les savons, les bières, les tuyaux PVC (certains), les eaux minérales, les vêtements et friperies, les peintures et vernis, les verres, bouteilles et objets en verres, les tubes et tuyaux en fer et en acier, et de 10% pour les Tuyaux PVC (autres)[84].

On peut espérer que la taxation 0 des matières premières et équipements, combiné avec la TVA, va encourager les investissements ce qui n'est pas le cas, actuellement les investissements au Burundi sont au rabais malgré cette base taxable de matière première qui est réduite. L'augmentation des investissements et la création de nouvelles industries devraient générer plus de recettes fiscales liées à la collecte plus accrue de l'impôt sur le revenu et à la TVA, avec la moindre évasion fiscale et la multiplication des activités et paiements formels. Cela est supposé être valable dans l'hypothèse optimiste que le nouveau système va encourager la création de nouvelles activités. [85]

Au cas contraire, la diminution des recettes sera inévitable et le déficit budgétaire pourrait s'accentuer. Le contrôle des entrées de recettes, sera très facilité par l'interconnexion des postes de douane du Burundi entre eux et avec les services de douane des pays de la Communauté.

On peut en outre, à la lumière de ce qui s'est passé dans d'autres pays avec l'autorité des recettes, espérer une augmentation des recettes. L'expérience du Rwanda[86] en dit long : Les recettes sont passées de 23 Milliards de Francs rwandais à 43 Milliards de francs rwandais, de 1995 à 1997; à 68,2 Milliards de Francs rwandais en 1998, à 94,6 Milliards de Francs rwandais en 2002 et à 252 Milliards de Francs rwandais en 2007.

[84] Geourjon AM., Laporte B, Gourgeon A.M. Et Laporte B. *Impact budgétaire de l'Entrée du Burundi dans l'Union Douanière de la Communauté Est Africaine.* Rapport préliminaire, 2008, P.16

[85]OAG; *Op.cit*., p.52.

[86] Jérémie NDAYIZIGA, *L'intégration sous-régionale et le Secteur Privé* : enjeux et défis. Table sectorielle sur le secteur privé, juillet 2008 et,
Basler A.et Bihute D., *Etude d'impact de l'adhésion du Burundi au marché commun de l'East African Community*, mai 2008.

Il en est de même de la suppression de certaines exonérations qui ne rentrent pas dans la liste retenue dans le protocole de l'Union douanière.[87]

D. Impact du marché commun de l'EAC sur les recettes de l'Etat

L'article 76 du traité stipule qu'il y aura, entre les États, la libre circulation de la main d'œuvre, des marchandises, des capitaux ainsi que le droit d'établissement. Les impacts de la mobilité des facteurs de production dans le cadre du marché commun et de l'harmonisation des politiques économiques sont multiples.

Les multinationales peuvent concevoir leurs investissements sur une base régionale ou les entreprises de la sous-région peuvent opérer leurs choix de délocalisation sur base d'avantages comparatifs et compétitifs des pays dont le Burundi. La libre circulation des biens, des services et des capitaux aurait pour effet de stimuler et/ou de faciliter les investissements étrangers et transfrontaliers.[88]

Le marché burundais pourrait de ce fait, gagner des transferts de capitaux vers le Burundi ainsi que des nouveaux investissements, et l'implantation de nouvelles entreprises avec un effet positif évident sur l'économie, lié à la disponibilité des produits mais aussi à l'augmentation des recettes fiscales via un surplus de TVA, des impôts sur le revenu, etc.

II.3. Impact sur les consommateurs

A. Impact du libre-échange sur les consommateurs

L'impact du libre-échange au niveau des consommateurs peut s'analyser en termes d'effets immédiats sur la disponibilité des biens et de variation des prix à la consommation. En effet, les consommateurs tireront profit de l'augmentation de l'offre et de la réduction des prix qui, normalement, devraient suivre. En revanche, l'accroissement des exportations des produits alimentaires burundais demandés par la sous-région (riz, huile de palme, poisson, le sucre, les fruits, etc) pourrait stimuler la production à long terme, mais, peut avoir pour effet de court terme, une pénurie au niveau local, accompagnée d'une augmentation des prix à la consommation.[89]

[87]OAG; *Op.cit.,* p.53.

[88] *Ibidem.*

[89] OAG ; *Op.cit.,* p.55

B. Impact de l'Union douanière sur les consommateurs

La suppression du tarif intracommunautaire, l'application du TEC et l'introduction de la TVA ont pour effet, un flux important de produits en provenance des pays de la communauté. Ce flux de produits a pour effet, la disponibilité de certains produits à bas prix. L'importation supposée devenir plus élevée des matières premières et équipements devraient rendre les produits finis moins chers, ce qui n'est pas le cas au Burundi.

En revanche, l'application de la taxation plus élevée pour les produits sensibles, risque de rendre plus chers certains de ces produits sur le marché. La réduction de la base taxable suite à l'exclusion du fret, devra se répercuter sur les prix et le consommateur devrait y trouver un léger mieux.[90]

C. Impact du marché commun sur les consommateurs

La libre circulation des biens, des hommes et des capitaux a pour effet de réduire les coûts de transaction et de multiplier les unités de production présentes sur le territoire national. De ce fait, les prix à la consommation pourraient chuter du fait de la réduction des coûts mais aussi de la compétition élevée entre les offres de divers opérateurs. [91]

Le jeu compétitif aurait certainement une conséquence directe positive sur l'amélioration de la qualité des produits (différentiation par la qualité) ou sur la chute des prix (domination par les coûts). Cette dernière stratégie concurrentielle est un élément de compétitivité par excellence au Burundi, vu le faible pouvoir d'achat des consommateurs burundais (demande plus élastique par rapport au prix que par rapport à la qualité). [92]

Au niveau du développement des projets d'infrastructures régionales, le consommateur burundais tirera profit de la disponibilité des ressources auparavant déficientes comme l'énergie, la communication ou la fluidité du transport.

L'amélioration de cette disponibilité a pour effet de réduire les prix de ces ressources sur le marché. En revanche, les facilités d'exportation offertes par le marché commun pourraient créer

[90]OAG ; *Op.cit.,* p.55
[91] OAG ; *Op.cit.,*p.55
[92] *Ibidem,*

une rareté de certains biens sur le marché local si des produits similaires ne sont pas importés. On noterait à titre d'exemple, la farine de manioc, le sucre, le poisson et l'huile de palme, etc.[93]

II.2.4 Impact sur les industriels et les opérateurs économiques

Au niveau des industriels et autres opérateurs économiques, l'impact global de l'adhésion du Burundi à l'EAC peut s'analyser en termes de changement de l'environnement des affaires.

A. Impact du libre-échange sur les affaires des opérateurs économiques

Les importants flux de produits en provenance de la communauté ont un inconvénient au niveau des producteurs-commerçants-industriels burundais qui se voient obligés d'être compétitifs à tous les niveaux : prix, qualité, service. Néanmoins, les filières à produits peu compétitifs au niveau du prix et de la qualité sont sérieusement menacées par l'entrée libre des produits concurrents. [94]

La réduction des prix des produits burundais similaires, liée à l'excédent de l'offre sur la demande, décourage les commerçants-industriels burundais, qui se seront montrés incapables de réduire conséquemment les coûts de production. Cela pourrait alors avoir pour conséquence, la disparition des entreprises à faible potentiel au niveau de la réduction des coûts de production, de l'amélioration de la qualité mais aussi des stratégies marketing innovantes et suffisamment agressives.

Contrairement à cette vision pessimiste des choses, et comme l'affirment, les théories sur l'intégration, la compétition augmente l'innovation et conduit à la diversification, comme instrument de réduction du risque. Ainsi l'agressivité de la concurrence peut être un éveil chez les industriels-commerçants burundais, pour développer un esprit de créativité, d'innovation, de recherche de partenariats-alliances ou même de recourir au pooling pour mieux exporter. [95]

[93]OAG; *Op.cit*., p.56.
[94]*Ibidem,* p.58

[95] *Ibidem,* p.59

En outre, les opérateurs économiques burundais qui étaient pénalisés par les revers de l'enclavement et des barrières douanières et non douanières pour importer/exporter leurs produits, auraient une opportunité de réduire leurs coûts à l'exportation comme à l'importation.

B. Impact du Marché commun sur l'industrie, les opérateurs économiques et le développement du Burundi

Avec l'adhésion au Marché commun, la mobilité des facteurs de production est encouragée par les mesures visant la création d'un passeport régional, la convertibilité des monnaies, la suppression de la double imposition, la libéralisation des comptes de capitaux, la simplification des formalités douanières, etc. L'article 82 du traité demande aux Etats de :

- coopérer dans les affaires monétaires et financières et maintenir la convertibilité de leur monnaie afin de jeter ainsi les bases de l'établissement d'une union monétaire ;
- harmoniser leur politique macro-économique, notamment en matière de taux de change, de taux d'intérêt, de politique monétaire et fiscale ; et ;
- éliminer les barrières faisant obstacle à la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux, au sein de la Communauté.

La libre circulation des hommes créera une opportunité de consultation et d'échange d'expériences ou un travail en synergie entre opérateurs économiques. L'application de l'article 104 du traité permettra aux entreprises burundaises d'embaucher facilement la main d'œuvre des pays de la communauté.

En effet, cet article stipule qu'il faudra maintenir un échange d'information sur les emplois disponibles et permettre la libre circulation des personnes et de la main d'œuvre et assurer aux citoyens, la jouissance du droit d'établissement et de résidence au sein de la Communauté. La convertibilité de la monnaie réduira les coûts de transactions et facilitera les paiements.[96]

Les projets et programmes de développement communautaire favorisent le développement et le désenclavement du Burundi. Il s'agit par exemple de projets routiers, ferroviaires mais aussi hydroélectriques prévus au traité, dans le cadre du développement communautaire.

[96] Art.104 du traité pour l'établissement de la communauté d'Afrique de l'Est tel que modifié en date du 14décembre 2006 et du 20 août 2007.

L'amélioration des routes et l'accès à un chemin de fer, vont réduire le temps et le coût du transport. L'article 91 du traité recommande d'établir et de maintenir des services ferroviaires coordonnés, permettant de relier efficacement les États membres de la Communauté, et de construire, si nécessaire, des liaisons ferroviaires supplémentaires.[97]

La mise en application de l'article 93 du traité est une aubaine pour les opérateurs économiques burundais. En effet, cet article recommande aux États membres côtiers, de coopérer avec les États enclavés, notamment, en leur facilitant l'accès aux installations portuaires et en leur offrant la possibilité de participer à la prestation de services maritimes et portuaires. Ainsi, les produits des importateurs et exportateurs burundais seront plus protégés des vols et des endommagements et passeront peu de temps en transit.[98]

C. Impact de l'Union économique et monétaire sur les entreprises, l'industrie, les opérateurs économiques et le développement du Burundi

L'harmonisation des politiques économiques et commerciales dans la convergence macroéconomique, procurera aux hommes d'affaires burundais, un environnement des affaires plus favorables qu'avant, à condition que le Burundi respecte ses engagements. En effet, l'environnement des affaires burundais était des plus défavorables. La rentabilité des entreprises burundaises, jusqu'ici hypothéquée par des politiques commerciales et fiscales inadaptées, sera nettement améliorée. [99]

L'harmonisation des régimes réglementaires économiques, monétaires et budgétaires, créerait des systèmes commerciaux stables. L'intégration monétaire au regard des arbitrages entre crédibilité et compétitivité, changerait le visage macroéconomique burundais.

L'intégration financière a des effets sur la mobilisation de l'épargne et des investissements générateurs de croissance.

Au niveau des entreprises bancaires, l'étape de l'Union économique et monétaire, prévue pour 2012, donne une opportunité aux banques de la Communauté pour s'installer au Burundi et

[97] Art.91, 93du traité pour l'établissement de la communauté d'Afrique de l'Est tel que modifié en date du 14décembre 2006 et du 20 août 2007.
[98] Art.93, *Idem*
[99]OAG; *Op. cit.,* p.61

ailleurs, avec une facilité de transactions et d'opérations avec leurs maisons mères ou leurs consœurs de l'EAC.[100]

Cette facilité est liée à l'application de la convertibilité de la monnaie dans un premier temps et, à l'adoption d'une monnaie unique après. L'harmonisation des politiques monétaires et des systèmes de paiements, la participation aux marchés des capitaux de la communauté faciliteront les transactions.

II.2.5 Impact de l'intégration au niveau social

Sur ce point, nous allons analyser entre autre ; Impact du marché commun, Impact de l'union sociale et politique.

A. Impact du marché commun

L'article 89 stipule que les États membres s'engagent à élaborer des politiques coordonnées, harmonisées et complémentaires en matière de transport et de communication, à améliorer et à étendre leurs voies de raccordement et à en créer de nouvelles, afin de renforcer la cohésion physique des États membres et de promouvoir ainsi, une plus grande liberté de circulation des personnes, des biens et des services au sein de la Communauté.

Le traité recommande aux Etats membres de la communauté d'accorder un traitement spécial aux États membres enclavés pour ce qui est de la mise en application des dispositions de l'article 89. Cette disposition touche particulièrement le Burundi et le Rwanda et servirait à les désenclaver. Le programme de développement du transport aérien au sein de la communauté a un impact positif sur les mouvements des gens.[101]

L'alinéa 2 de l'article 92 recommande aux États de prendre des mesures nécessaires en vue de promouvoir la mise en place de services aériens conjoints et l'utilisation efficace des aéronefs pour renforcer le transport aérien au sein de la Communauté.

Les pays se sont engagés à garantir la sécurité et la protection aux systèmes de transport, en vue d'une bonne circulation des biens et des personnes

[100]OAG; *Op.cit.,* p.62

[101] Art.89 du traité pour l'établissement de la communauté d'Afrique de l'Est tel que modifié en date du 14décembre 2006 et du 20 août 2007

B. Impact de l'union sociale et politique

Au niveau de l'emploi, les États membres s'engagent à coopérer afin de renforcer le partenariat social entre les gouvernements, les employeurs et les employés et d'accroître la productivité de la main d'œuvre grâce à une production efficace.
L'application de l'article 104 du traité aura un impact à la fois positif et négatif sur la main d'œuvre burundaise.

D'un côté, la jouissance du droit d'établissement ainsi que les échanges d'informations sur les emplois disponibles avec des frontières ouvertes sans interruption ; permettront aux intellectuels burundais d'aller vendre facilement leur expertise dans la sous-région. [102]

En revanche, la compétition au niveau de l'emploi local (marché du travail burundais) est plus élevée avec des possibilités d'être pénalisé par la moindre maîtrise de l'anglais[103] par rapport aux compétiteurs des autres Etats de la communauté. Logiquement ; l'intellectuel burundais était bien placé pour être bilingue et bénéficierait de ce fait d'un avantage comparatif par rapport à ceux des autres pays comme la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya. Mais, avec le recul du niveau d'enseignement, les lauréats du Burundi ne sont non seulement pas bilingues mais ne maîtrisent même pas la langue française qui est la langue de travail du pays. [104]

Ainsi donc, en termes de mobilité ou de compétitivité pour l'emploi, le fonctionnaire burundais se positionne difficilement sur le marché sous-régional. La coordination et l'harmonisation des politiques économiques et sociales ont un impact sur l'amélioration de l'éducation, de la santé, de l'environnement, etc.

Au niveau de la protection des ressources naturelles; l'article 111 du traité recommande aux Etats adhérents, à coopérer et à coordonner leurs politiques et leurs actions, afin de veiller à la conservation et à la protection des ressources naturelles et de l'environnement, contre personnes au sein de la Communauté. Toutes les formes de dégradation et de pollution, générées par des activités industrielles.

[102] OAG ; *Op.cit.,* p.58.
[103] Se retrouve dans presque tous les tests d'embauche actuellement.
[104]OAG ; *Op. cit.,* p.67

La politique nationale de protection de l'environnement produit peu d'effets sur les écosystèmes au Burundi. De ce fait, les politiques communes, les échanges d'expériences et les contrôles conjoints auront un impact sur la réduction de la pollution, la dégradation de l'environnement et sur le transfert de produits polluants.[105]

Au niveau de la santé, les pays s'engagent également à coopérer et à adopter des politiques communes pour le contrôle transfrontalier des substances toxiques et dangereuses, y compris des matières nucléaires et toutes autres matières indésirables.

Le contrôle conjoint aura des effets sur l'amélioration de la santé. Les échanges d'expériences, les facilités de déplacement et la mobilité du personnel soignant pourrait permettre aux Burundais de bénéficier de soins de santé auparavant difficiles d'accès.

Au niveau de l'éducation, le traité encourage les Etats à revoir et à harmoniser leurs politiques de l'Education.[106]

L'article 102 du traité recommande aux États membres de prendre des mesures concertées pour encourager la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation au sein de la Communauté. Les États membres doivent, en ce qui concerne l'éducation et la formation, coordonner leurs ressources humaines pour le développement des politiques et des programmes ; renforcer les institutions de formation et de recherche existantes et ; lorsque c'est nécessaire, en créer de nouvelles ; développer des programmes communs d'éducation primaire, secondaire et tertiaire.[107]

Il est recommandé aux Etats d'encourager la mobilité des étudiants et des enseignants au sein de la Communauté. Il est prévu d'harmoniser les curricula ainsi que les procédures d'examen, de certification et d'accréditation des institutions d'éducation et de formation dans les États membres, par des actions communes de leurs organes nationaux pertinents.[108]

[105] OAG ; *Op. cit.,* p.69

[106] Art.111 du traité pour l'établissement de la communauté d'Afrique de l'Est tel que modifié en date du 14décembre 2006 et du 20 août 2007.
[107] Art.102 du traité précité.
[108] Art.103 du traité précité.

Le Conseil inter-universitaire Est-Africain a été créé pour encourager les systèmes éducatifs, à coopérer et à harmoniser leurs programmes. Le système éducatif burundais devrait gagner donc de cet échange et de l'harmonisation des programmes avec d'autres pays avec lesquels, le Burundi partage des enjeux économiques et sociopolitiques importants.

Les enseignants et les étudiants burundais pourraient se perfectionner en s'étalonnant sur le niveau de leurs pairs de la sous-région et en développant la culture de compétitivité. Le libre établissement augmente les propensions à émigrer.

Pour les burundais, des opportunités dans cette immigration restent à douter dans la mesure où, l'immigration des burundais de l'époque coloniale a changé de facette. Les burundais avaient l'habitude à immigrer vers la Tanzanie et vers l'Ouganda pour y chercher un emploi et/ou une propriété. Mais, dans le cadre de l'EAC, les immigrations paysannes seront limitées et même découragées (cfr négociations sur le Marché commun).[109]

Les immigrations dans le cadre de la libre circulation des hommes et du droit d'établissement seront justifiées par des mobiles de déplacement d'expertises techniques ou de recherche d'opportunités commerciales. Or, le Burundais, handicapé par les faibles capacités liées au recul du système éducatif burundais, aura des difficultés à exploiter les opportunités offertes par ces deux clauses du Marché Commun.[110]

Ce problème est loin d'être résolu au Burundi. En effet, le système éducatif burundais tarde à donner des produits compétitifs car le choix de la politique d'orientation scolaire a toujours mis à l'enseignement les mauvaises performances. En outre, les enseignants cherchent à quitter leur carrière et ceux qui ne le peuvent pas travaillent dans un état de démotivation totale.

Cela affecte progressivement la qualité de l'enseignement et la faiblesse des niveaux s'observent dans tous les cycles scolaires actuellement.

Le service scolaire public tend à la promotion collective alors qu'il est difficile de développer et de se payer l'enseignement privé du fait de l'insolvabilité du paysan burundais. [111]

[109]OAG; *Op.cit.*,p.70
[110] *Idem*,p.65
[111]OAG; *Op.cit.*, p.66.

En revanche, les pays à systèmes scolaires performants trouveront une occasion pour exporter leurs chômeurs qualifiés dans les autres pays de la Communauté en l'occurrence au Burundi. Leurs capacités seront valorisées dans les écoles et universités du Burundi et ce pays en tirera profit mais cela pourrait accentuer le chômage et l'insécurité au Burundi.

II.2.6 Impact de l'intégration au niveau politique

A côté de l'intégration par la production (axée sur la complémentarité des systèmes de production et la mise en place des infrastructures communes) et de celle par le marché (axée sur la suppression des barrières commerciales et l'instauration d'un TEC), les pays de l'East African community s'intègrent aussi pour des mobiles politiques.[112]

La réussite de l'intégration économique peut induire facilement celle de l'intégration politique et inversement. En effet, les rivalités et antagonismes politiques peuvent être résorbés par la convergence des intérêts économiques et inversement. Mais, le processus d'intégration politique régionale est semé d'embûches. Il appelle des questions d'ordre politique très sensibles comme la perte d'autonomie de la part des parties étant donné les forts liens d'interdépendance qui doivent en découler. [113]

Les Etats flottent entre la générosité idéaliste transnationaliste et le souverainisme. L'intégration politique régionale revêt deux approches complémentaires : l'un est institutionnaliste tandis que l'autre est diplomatique. Selon l'approche institutionnaliste, l'intégration consiste en la mise en place d'un système commun de règles de la part des pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés. [114]

Ces règles peuvent être l'harmonisation des fiscalités, des lois d'assurance, des droits des affaires, du droit social régional, des valeurs de la démocratie, la gouvernance, les élections, etc. Par l'approche diplomatique, l'intégration régionale se traduit par des transferts de souveraineté et par des objectifs communs de préventions des conflits [115]

[112] Art.151 du protocole portant sur la création de l'union douanière d'Afrique de l'Est.
[113]OAG; *Op.cit.*,p.70
[114] *Idem.*,p.71

L'analyse des dimensions politiques de l'intégration du Burundi dans l'EAC tiennent au fait que les questions politiques qui peuvent se poser au niveau et/ou entre les pays membres, sont susceptibles de bloquer l'intégration économique.[116]

Il s'agit par exemple des conflits d'intérêt au niveau des Etats mais aussi des institutions de la Communauté. Si l'East African Community des années 1967 s'est effondrée dix ans plus tard, les mobiles étaient à la fois politiques et économiques. Le manque de volonté politique et les conflits entre les Etats (Ouganda et Tanzanie notamment) ont joué beaucoup dans l'anéantissement du bon projet économique qui était le socle de l'intégration d'alors ; d'où l'ambition de la nouvelle EAC de créer désormais un environnement économique et politique stable.[117]

Les conflits nationaux et interétatiques pourraient être résorbés par des stratégies communes délibérées au niveau des institutions communautaires. Au niveau du Burundi, il y a lieu d'espérer des impacts positifs de l'intégration au niveau politique : la gouvernance politique et les droits des citoyens seront nettement améliorés avec l'adoption des dispositions de l'union sociale et politique. [118]

Au terme de l'article 3 alinéa 3 du traité pour l'établissement de la EAC, il est stipulé que chaque Etat membre doit s'assurer de son adhésion aux principes universellement acceptés de la bonne gouvernance, de la démocratie, des règles du droit, du respect des droits de l'homme et de la justice sociale ; et ; que ses politiques économiques et sociales sont compatibles avec celles de la Communauté.

Mais, les pays de l'EAC sont, dans leur ensemble, encore loin de remplir toutes ces conditions. Ils chercheront parallèlement à y arriver, certes, à des rythmes différents, mais pourvu qu'il ait harmonie dans l'interprétation de ces principes. Il y a lieu d'espérer que les institutions fédérales (Cour de justice communautaire, le sommet de chefs d'Etat, le parlement Est Africain, etc.) pourraient réussir un encadrement régional de nature à dissiper les violences et les tensions entre les Etats.[119]

[116]OAG;*Op.cit.,* p.67.
[117]*Ibidem.*
[118] *Idem,* p.68
[119] OAG;*Op.cit.,* p.69

II.3 Analyse des résultats et bilan

Lorsqu'un pays adhère à une communauté régionale, c'est pour améliorer sa croissance économique grâce aux exportations ainsi qu'à la réduction du chômage, la santé, l'éducation, etc. Il y a également, parfois, l'amélioration des infrastructures dans le cadre des projets ambitieux sous régionaux.

Après près de dix-sept années au sein de la communauté, un bilan peut être dressé et d'aucuns le trouvent mitigé, voire dérisoire. Le Burundi pourrait même être pris comme le mauvais élève de l'EAC[120].

II.3.1 Situation du Burundi avant l'EAC

Le Burundi a traversé de très nombreuses crises socio-politiques qui ont mis à mal la situation sécuritaire et socio-économique. Nous allons essayer de comprendre l'état dans lequel se trouvait le Burundi avant son adhésion et plus tard, nous verrons quelles sont les avancées qui ont été faites sur les plans humain et économique, quelques années après l'adhésion du Burundi.

II.3.2 Indicateurs économiques[121]

Les indicateurs économiques du Burundi s'analysent principalement à travers l'économie basée sur l'agriculture, la forme du secteur privé au Burundi, l'infrastructure peu développées, la corruption et mauvaise gouvernance caractérisée, l'Aide extérieure très importante et endettement.

A. Économie basée sur l'agriculture *:*

L'économie du Burundi, comme celle des pays de l'EAC est essentiellement basée sur l'agriculture. Les ressources agricoles et forestières dans le PIB sont plus importantes que les autres ressources pour les six pays qui font partie de l'EAC. Il s'agit d'une agriculture qui n'est pas très productive car elle se fait sur des lopins de terre en milieu rural. Plus de 90% de la

[120] PARCEM, « *Dix ans dans la communauté Est Africaine*, quel bilan pour le Burundi », http://www.parcem.org/index.php/9-uncategorised/179-dix-ans-dans-la-communaute-est-africainequel-bilan-pour-le-burundi, (Page consultée le 19 octobre 20 23).

[121] Observatoire de l'Action Gouvernementale a.s.b.l, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East African Community*, Bujumbura, Burundi, 2009.

population burundaise vit de l'agriculture. En 2009, la production au niveau de l'agriculture était très basse. Le café et le thé sont les produits les plus exportés.

B. Le secteur privé au Burundi :

En 2009, le secteur privé burundais était encore embryonnaire et il y avait une dominance de micro-entreprises qui produisaient essentiellement pour le marché local. Seuls 35% des personnes travaillaient pour le secteur privé tandis que 65% étaient dans le secteur public. Il y a une très grande disparité entre les chiffres du secteur privé burundais comparés à ceux des autres pays de la EAC (88% au privé contre 12% au public en Tanzanie et 65% au privé contre 35% au public au Kenya). Le secteur secondaire était également très peu développé et le secteur industriel était en diminution. L'une des raisons est que la majorité des entreprises importent et revendent les marchandises telles quelles, cela empêche la création d'emplois. L'autre explication est que les entreprises privées ont davantage défendu les intérêts partisans au lieu de défendre les intérêts du secteur privé[122].

C. Infrastructures peu développées :

Les infrastructures sont très peu développées au Burundi. Les grandes infrastructures économiques ainsi que la petite industrie urbaine ont été détruites ou perturbées par les problèmes du courant électrique et les prix des produits pétroliers. Cela a entraîné l'arrêt de la production au cours d'une période et l'endommagement des équipements. En effet, le Burundi connaît des ruptures et une insuffisance du courant électrique depuis plusieurs années, et cela a un impact sur la production des entreprises et des industries.

Le trafic aérien burundais n'est pas assez développé, il est même petit, de même que le port.

Cela implique que les produits exportés ne sont pas assez écoulés, car il y a un manque de cargos et des vols irréguliers.

Ensuite, le transport routier vers de grands ports tels que Mombassa ou Dar Es-Salaam prend beaucoup de temps, ce qui retarde les livraisons. C'est la raison pour laquelle les consommateurs burundais profitent très rarement de la chute des cours mondiaux des intrants et du carburant, car lorsque les remontées réapparaissent, les produits décotés n'arrivent pas au Burundi et ainsi, les importateurs vont en profiter pour garder les prix au même niveau.

[122] Observatoire de l'Action Gouvernementale a.s.b.l, *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East African Community*,Bujumbura, Burundi, 2009.

D. Corruption et mauvaise gouvernance *:*

La corruption est un fléau au Burundi et est présente dans de nombreux secteurs. Parmi les secteurs les plus touchés par ce phénomène, il y a les services de l'éducation, le système judiciaire, le service de la passation des marchés, le service des douanes et des impôts, la Cour des comptes, la Police nationale, etc.[123]

Le secteur informel du Burundi se développe grâce à des pratiques de corruption, ainsi que la complication et la lenteur des procédures administratives. Il y a des détournements et des fraudes qui entraînent un manque à gagner pour le trésor public.

De plus, certaines décisions de la part du gouvernement dans la gestion quotidienne et stratégique des entreprises sont arbitraires. La transparence n'est pas toujours de mise dans l'octroi des marchés publics ou des permis nécessaires.

Tout cela ne met pas en confiance les potentiels investisseurs qui voudraient venir au Burundi. En 2007, le Burundi était classé 131 sur 180 dans le classement des pays les moins corrompus.

E. Aide extérieure très importante et endettement :

Lors de la crise de 1993 et trois années plus tard, le pays a connu l'embargo, il y a eu un gel de la coopération internationale qui a eu un impact sur l'économie du Burundi. Les effets de la crise et de l'embargo ont été que la fraude et la corruption se sont fortement amplifiées et les circuits informels d'approvisionnement ont fait baisser la base taxable ainsi que les recettes de l'État. Ce dernier n'a pas eu d'autres choix que de financer son déficit par le crédit bancaire, entraînant des arriérés sur le paiement de la dette publique intérieure et extérieure.

À la fin de la guerre civile, en 2004, le Burundi a eu beaucoup de mal à se relever. Le pouvoir d'achat de la population a diminué, il y a eu très peu d'emplois créés et les salaires n'ont pas été indexés. Lorsque le Burundi est entré dans l'EAC en 2007, son PIB était le plus bas par rapport aux autres pays de la Communauté. Et malheureusement, il est toujours au bas de l'échelle malgré 16ans de participation du Burundi à l'EAC.

[123] Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, de la Privatisation, de l'Inspection Générale de l'État et de l'Administration locale, *Étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi*, résumé exécutif, mai 2008.

II.3.3 Bilan

A. Au niveau social

Plusieurs indicateurs déterminent le niveau de vie d'une population sur le plan social. Ces indicateurs peuvent être, la démographie, l'éducation, la santé, la culture, le logement, l'emploi et le sanitaire. Nous allons seulement en évoquer trois, qui nous semblent essentiels, à savoir, l'éducation, l'emploi ainsi que la santé.

B. Éducation

Ces dernières années, d'énormes investissements ont été effectués par les pays membres de l'EAC dans l'éducation. Il s'agit d'un secteur important, puisqu'il est déterminant dans le développement et la création de la croissance. En ce qui concerne le Burundi, il y a encore plusieurs obstacles sur le chemin pour arriver à une éducation digne de ce nom. Parmi ces obstacles, il y a la qualité des locaux ; la qualité et le nombre d'enseignants sont insuffisants, le coût de la scolarité reste assez élevé, bien que l'on ait annoncé certaines gratuités, etc.[124]

[124] PARCEM, *Les principaux indicateurs socio-économiques du Burundi*, octobre 2015.

Tableau1: Taux d'inscription en primaire

Indicator	Partner State\Years	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Gross	Burundi	83.0	117.7	122.7	130.4	134.6	134.6	137.7	133.5	136.9	135.2	135.2
	Tanzania	109.9	112.7	114.4	112.0	110.5	106.4	102.7	98.4	96.2	105.1	-
	Uganda	107.8	114.0	113.0	115.0	133.0	128.0	118.0	115.0	113.0	117.0	-
	Kenya	107.2	104.0	108.9	109.8	110.0	106.8	106.7	106.4	105.0	103.5	103.6
	Rwanda	137.3	145.3	151.9	127.9	128.5	126.5	127.3	123.2	138.5	134.3	135.3
	EAST AFRICA	**109.0**	**118.7**	**122.2**	**119.0**	**123.3**	**120.5**	**118.5**	**115.3**	**117.9**	**119.0**	
Net	Burundi	59.2	74.8	80.7	96.7	94.1	94.1	92.3	94.9	95.4	95.6	95.6
	Tanzania	94.8	96.1	97.3	97.2	95.9	95.4	94.0	92.0	89.7	76.4	-
	Uganda	93.0	92.0	93.0	95.0	108.0	96.0	98.0	96.0	96.0	97.0	-
	Kenya	83.2	87.0	92.0	92.5	93.0	87.9	88.0	88.1	88.1	88.2	74.6
	Rwanda	93.5	95.0	95.8	94.2	92.9	95.4	95.9	96.5	96.6	96.8	96.9
	EAST AFRICA	**84.7**	**89.0**	**91.8**	**95.1**	**96.8**	**93.8**	**93.6**	**93.5**	**93.2**	**90.8**	

Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.22

Les données de ce tableau nous montrent que le taux d'inscription en primaire et secondaire augmente d'année en année pour le Burundi, malgré les obstacles cités plus haut. Le Burundi est passé de 80,7% en 2007 (année d'adhésion à l'EAC) à 95,6% en 2015. C'est donc une augmentation de près de 15%. Cela peut s'expliquer par les nombreux investissements du gouvernement dans les secteurs tels que la construction de nouvelles écoles, la « gratuité » des études primaires, etc. En 2007, le Burundi était le dernier parmi les autres pays, en 2015, il était parmi les premiers.[125]

Tableau2: Taux d'inscription en secondaire

Indicator	Partner State\Years	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Gross	Burundi	13.5	14.6	15.9	16.2	18.6	24.1	26.7	31.9	34.0	41.1	41.1
	Tanzania	12.0	15.0	22.1	26.1	31.4	34.0	36.1	36.9	32.1	52.0	-
	Uganda	18.5	34.0	25.0	25.0	28.0	28.0	28.0	28.0	29.0	-	-
	Kenya	29.3	32.0	38.0	42.5	45.0	45.7	47.8	50.5	54.3	58.2	62.9
	Rwanda	17.0	18.0	20.5	20.7	25.9	31.5	35.5	38.0	41.5	40.7	38.0
	EAST AFRICA	**18.1**	**22.7**	**24.3**	**26.1**	**29.8**	**32.7**	**34.8**	**37.1**	**38.2**		
Net	Burundi	8.5	8.6	9.0	10.8	11.1	15.6	17.2	20.4	21.0	27.1	27.1
	Tanzania	10.0	13.1	20.6	23.5	27.8	29.9	32.1	34.3	28.8	35.8	-
	Uganda	15.4	23.0	21.0	24.0	24.0	25.0	24.0	24.0	26.0	-	-
	Kenya	19.4	23.2	24.2	28.9	35.8	30.6	32.0	33.9	38.5	48.3	47.8
	Rwanda	9.0	10.0	13.1	13.9	13.2	22.6	25.7	28.0	36.4	35.7	28.3
	EAST AFRICA	**12.5**	**15.6**	**17.6**	**20.2**	**22.4**	**24.7**	**26.2**	**28.1**	**30.1**		

[125] East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.21

Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.20

Concernant l'école secondaire, le Burundi est resté jusqu'en 2015 le mauvais élève de l'EAC avec 27,1%, presque au même rang que le Rwanda.

L'explication pourrait être que selon la Banque Mondiale, en 2012 sur 200 000 personnes qui se sont retrouvées sur le marché de l'emploi, 67% n'avaient pas pu terminer l'école primaire[126]. Par conséquent, le nombre de personnes qui s'inscrivaient en secondaire baissaient considérablement.

Tableau3: Taux d'alphabétisation en pourcentage

Partner State\Years	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Burundi	42	42	45	47	47	59	60	65	65	66	66
Tanzania	70	70	70	70	70	70	-	78	78	78	-
Uganda	69	69	69	69	73	73	73	71	71	71	72
Kenya	-	62	62	62	62	62	62	62	62	62	62
Rwanda	52	77	77	77	77	77	77	77	68	68	
EAST AFRICA		**64**	**64**	**65**	**66**	**68**		**71**	**69**	**69**	

Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.20.

Le taux d'alphabétisation du Burundi a certes augmenté mais il reste parmi les plus bas de la Communauté.

Tableau4 : Dépenses pour l'éducation en pourcentage du PIB

Partner State\Years	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Burundi*	4.70	5.82	6.40	6.70	10.10	11.10	6.10	5.80	6.40	6.00	7.00	7.00
Tanzania	1.57	1.50	1.38	1.34	1.40	1.40	1.40	1.40	1.40	-	1.50	-
Uganda**	3.87	3.61	3.36	3.09	2.27	2.44	2.41	2.08	2.26	2.34	2.29	2.42
Kenya	6.80	6.70	6.80	7.20	6.90	6.50	6.80	7.20	5.95	5.85		5.00
Rwanda	4.00	4.00	4.00	5.00	4.00	5.00	5.00	5.00	5.00	6.00		
EAST AFRICA	**4.19**	**4.32**	**4.39**	**4.67**	**4.93**	**5.29**	**4.34**	**4.30**	**4.20**	-		

Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.20.

[126]PARCEM, *Les principaux indicateurs socio-économiques du Burundi*, octobre 2015.

*Les données pour le Burundi sont en années civiles

** La dépense de l'Ouganda exclut les arriérés domestiques

En 2015, le Burundi était celui qui dépensait le plus en % du PIB dans l'éducation parmi les pays de l'EAC. Le Burundi a fait d'immenses progrès et se trouve parmi les premiers des pays de l'EAC en termes d'éducation.

C. Emploi

Dans l'article 104 du traité de l'EAC, les États se sont engagés à coopérer pour renforcer le partenariat social entre les gouvernements, les employés et les employeurs afin d'accroître la productivité de la main-d'œuvre grâce à une production efficace. [127]

Dans tous les pays membres de l'EAC, nous constatons aujourd'hui que la majorité de la population travaille dans le secteur privé comme en Tanzanie où 96,8% des travailleurs sont dans le secteur privé tandis que seulement 3.2% se trouvent dans le secteur public, comme le montre **le tableau afférent**.

Le Burundi et l'Ouganda étaient en 2014 les derniers parmi tous les membres avec un peu plus de 70% de la population qui travaille dans le privé alors. Pour le Parcem, une ONG burundaise elle explique la situation par le fait que, le Burundi n'a pas d'appropriation nationale de la stratégie d'intégration avec les réformes nécessaires afin de favoriser l'intégration. [128]

Il y a un manque de soutien en ce qui concerne le secteur privé alors que ce dernier doit être le cœur de l'intégration économique. Certaines entreprises burundaises qui auraient pu tirer profit de cette adhésion ne l'ont pas fait à l'exemple de la SOSUMO qui n'arrive pas à satisfaire les besoins des Burundais et à entrer sur le marché de l'EAC qui a une population de 130 millions d'habitants [129]. Le secteur privé burundais s'est beaucoup amélioré et l'API (Agence de Promotion pour l'Investissement) qui est devenu actuellement ADB (Agence de développement du Burundi) à beaucoup participer à cette amélioration depuis sa création depuis 2009.

[127] Art.104 du traité pour l'établissement de la communauté d'Afrique de l'Est tel que modifié en date du 14décembre 2006 et du 20 août 2007.
[128] PARCEM, *Les principaux indicateurs socio-économiques au du Burundi*, octobre 2015.
[129] *Ibidem*, (http://www.parcem.org/images/pdf/indicateurs.pdf). Consulté le 23/10/2023.

Tableau5 : Emploi dans les secteurs publics et privé en %

Sector	Partner State\Years	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Private Sector	Burundi	35.0	35.0	-	-	-	-	-	-	73.3	73.3	-
	Tanzania	97.0	96.5	96.3	96.0	96.0	96.0	96.0	96.0	96.0	96.8	96.8
	Uganda	-	-	-	-	-	-	-	95.4	95.4	95.4	95.4
	Kenya	63.8	65.0	67.0	67.2	68.8	69.3	69.1	69.3	69.6	70.4	-
	Rwanda	85.9	85.9	85.9	85.9	85.9	85.9	85.9	85.9	96.1	-	-
	EAST AFRICA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Public Sector	Burundi	65.0	65.0	-	-	-	-	-	-	26.7	26.7	-
	Tanzania	3.0	3.5	3.7	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	3.2	-
	Uganda	-	-	-	-	-	-	-	4.6	4.6	4.6	4.6
	Kenya	36.2	35.0	33.0	32.8	31.2	30.7	30.9	30.7	30.4	29.6	-
	Rwanda	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	3.9	-	-
	EAST AFRICA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source: Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.27

Le Burundi est confronté à un fort taux de chômage, surtout celui des jeunes, notamment car il n'y a pas de réelles politiques mises en place pour favoriser la création d'emplois. En effet, le secteur privé burundais est encore embryonnaire et crée très peu ou pas d'emplois. L'offre n'est donc pas très grande.

De plus, du point de vue de la demande, les personnes ne sont pas assez qualifiées pour les besoins du marché du travail. Les jeunes choisissent de travailler en tant que salariés et non comme indépendants car il y a beaucoup de difficultés qui empêchent la création d'une entreprise[130].

En février 2018, le journal en ligne *Iwacu-Burundi* publiait un article chiffrant le chômage des jeunes au Burundi à 65% en décembre 2017.

D. Santé

Les établissements de santé sont groupés selon les services offerts. En 2014, la sous-région possédait vingt hôpitaux de référence avec en tête la Tanzanie qui en avait six alors que le

Burundi en avait quatre sur les 20, comme chaque année depuis 2003.

[130]MBONITEGEKA, J.I., NIYOKWIZIGIRA, E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives*, Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismaïl, 2015.

Tableau 6 : Dépenses publiques par habitant en matière de santé en USD

Partner State\Years	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013/14	2014/15	2015/16
Burundi	0.6	1.9	1.4	1.8	4.2	6.1	6.6	4.9	10.6	13.0	13.0	13.0
Tanzania	7.0	7.3	7.4	8.2	9.6	-	-	-	-	-	-	-
Uganda*	8.3	8.3	8.1	5.8	6.7	9.1	8.7	7.8	11.7	9.1	8.7	10.0
Kenya	9.0	11.0	13.0	12.1	12.8	9.6	15.7	18.5	13.0	12.7		12.5
Rwanda	3.1	11.0	9.0	11.0	8.0	10.2	10.0	10.0	10.2	-	-	-
EAST AFRICA												

Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.24

Tableau 7 : Dépenses en matière de santé en % du PIB

Partner State\Years	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Burundi	2.0	1.3	1.2	1.4	1.5	3.6	2.5	2.0	3.7	4.0	4.0	4.0
Tanzania	1.8	1.9	1.6	1.6	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.4	1.4	-
Uganda*	2.4	2.3	1.9	1.2	1.3	1.4	1.4	1.1	1.7	1.1	1.1	1.4
Kenya	1.2	1.4	1.5	1.4	1.6	1.5	1.7	2.0	2.1	1.0	-	0.9
Rwanda	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	2.0	1.0	1.0	1.0	1.0	-	-
EAST AFRICA												

Source: East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.24

Nous constatons dans le tableau 7 une augmentation dans les dépenses de santé par habitant depuis 2005 pour le Burundi qui est passé de 0,6 USD à 13 USD en 2015/2016. Cela peut s'expliquer par la hausse de la dépense du PIB, dans le tableau 7, qui était de 2% en 2004/5 mais de 4% 10 ans plus tard.[131]

Cependant, malgré les avancées du Burundi, ce pays doit faire face à un problème majeur, celui de la malnutrition. C'est un problème auquel toute la sous-région est confrontée.

Au sein de l'EAC, voici les chiffres :

[131] East African Community Facts and Figures (2016) Report, p.24

Tableau 8 : Etat de malnutrition au sein de l'EAC

Pays	**Taux en %**
Burundi	73,04
Rwanda	28,09
Kenya	30,4
Tanzanie	38,8
Uganda	34,06

Source : PARCEM, *les principaux indicateurs socioéconomiques du Burundi*, octobre 2015, p.8

Le Burundi est celui qui est le plus touché par ce phénomène. Cela est probablement dû à la hausse des prix des denrées alimentaires mais aussi à la sécheresse qui touche le Burundi depuis quelques années.

II.3.3 Les indicateurs sociaux[132]

Au moment de l'entrée du Burundi dans l'EAC, il était, avec le Rwanda et la Tanzanie, le pays à faible niveau au sein de la Communauté concernant les indicateurs de développement

Humain.[133]

La densité de la population était très élevée et l'est toujours, par rapport aux autres pays la EAC. Cette population grandissante entraînait inévitablement une augmentation du chômage dans le milieu rural et urbain. La population de chaque pays est normalement une ressource importante dans la production, mais dans le cas du Burundi, la croissance très rapide de la population met une pression sur les ressources naturelles à cause de l'exiguïté des terres et de leur surexploitation[134].

[132]OAG; *Op.cit*., p.46
[133] PNUD, *Rapport National de Développement Humain*, 2007.
[134] EAC, *Facts and figures*, 2007.

Le taux de scolarité primaire au Burundi était lui aussi très bas, avec seulement 58% alors qu'en Ouganda il était de 95%, de 95% au Rwanda, 83% au Kenya et 96% en Tanzanie[135].

Au Burundi, 35% des employés sont dans le secteur privé tandis que 65% sont dans le public.

C'est l'inverse qui se passe dans les autres pays de l'EAC comme en Tanzanie et au Kenya.

Tableau9 : IDH dans les pays membres de l'EAC

Indicateurs	Burundi	Rwanda	Kenya	Tanzanie	Ouganda
Indice de Développement Humain, IDH	0,413	0,452	0,521	0,467	0,505
Espérance de vie à la naissance	48,5	54,8	52,1	51	49,7
Taux d'alphabétisation des adultes	59,3	29,5	73,6	69,4	66,8
Taux de scolarisation (Prim, sec, sup)	37,9	45,1	60,6	50,4	63
PIB/ha (USD)	699	2316	1240	744	1454
Indice de Pauvreté Humaine, IPH:					
2005	81	78	60	67	72
2015	37,6	36,5	30,8	32,5	34,7
Taux de croissance de la population:					
2005			3,2	2,9	3,3
2015	3,6	2,7	2,6	2,4	3,2
Population urbaine:					
2005	10	19,3	20,7	24,2	12,6
2015	13,5	28,7	24,1	28,9	14,5
Moins de 15 ans:					
2005	45,1	43,5	42,6	44,4	49,4
2015	45,9	43,7	42,5	42,8	48

Source: Rapport de DH, 2007/2008

II.3.4 Statistiques macro-économiques

A. Le Produit Intérieur Brut

Que signifie le PIB ? « Le PIB est un agrégat essentiel qui permet de mesurer l'activité économique d'un pays. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées* réalisées par les agents économiques à l'intérieur d'un territoire, y compris les entreprises étrangères installées dans ce pays. Les importations ne sont pas prises en compte dans le PIB. Le PIB est donc la richesse créée par les activités de production sur un territoire précis.

[135] EAC, *Facts and figures*, 2008.

D'ailleurs, cet indicateur économique est souvent utilisé pour comparer la richesse entre différents pays »[136].

Le PIB du Burundi a fortement baissé, surtout au moment des crises. Il faudra attendre la fin de la guerre civile, en 2004 pour voir les statistiques remonter. Mais le Burundi reste loin derrière les autres pays de l'EAC. En effet, le taux de croissance du PIB reste faible.

Sur le tableau ci-dessous, nous constatons que de 2005 à 2013, la croissance du PIB du Burundi est passée de 0 ,9% à 4,8%, ce qui représente une avancée importante. [137]

Mais malgré cela, le Burundi était toujours en bas de l'échelle par rapport aux autres pays de l'EAC.

Tableau 10: Variation de la croissance du PIB réel en %

Etats membres	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Burundi, 2005=100	**0.9**	**5.4**	**3.5**	**4.9**	**3.8**	**5.1**	**4.2**	**4.2**	**4.8**
Tanzanie, 2001=100	7.4	6.7	7.1	7.4	6.0	7.0	6.4	6.9	7.0
Uganda, 2002=100	10.0	7.0	8.1	10.4	4.1	6.2	6.4	3.6	4.7
Kenya, 2001=100	5.7	6.1	7.0	1.5	2.7	5.8	4.4	4.6	4.7
Rwanda, 2011=100	7.2	6.5	7.9	11.2	6.2	7.2	8.2	8.0	4.6

Source : Mbonitegeka, J.I., NIYOKWIZIGIRA, E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est :Bilan et perspectives*, Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismaïl, 2015.

En ce qui concerne le PIB par habitant en USD, le Burundi est très loin derrière les autres membres de l'EAC. Ici, nous avons décidé d'inclure le Soudan du Sud, qui n'a rejoint la CEA qu'en 2016 et déjà nous constatons que son PIB par habitant est beaucoup plus élevé que celui du Burundi.

[136] « PIB », https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/pib-produit-interieur-brut.html (pageConsultée le 31/07/2023).
[137] MBONITEGEKA, J.I., NIYOKWIZIGIRA, E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est :Bilan et perspectives*, Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismaïl, 2015

B. Une économie trop dépendante de l'aide extérieure et de l'endettement

Les effets de la crise éclatée en 1993, se sont amplifiés avec les deux années et demi d'embargo (1996-1999). Les cas de fraude et de corruption ont augmenté ainsi que les circuits d'approvisionnement informels baissant ainsi la base taxable et les recettes de l'Etat. En outre, le gel de la coopération internationale a été un coup dur à l'économie burundaise. L'Etat a financé son déficit par le crédit bancaire et a accumulé des arriérés sur paiement de la dette publique tant intérieure qu'extérieure.[138]

C. Balance commerciale déficitaire

Les exportations du Burundi sont dominées par des produits frappées par de fréquentes chutes des cours mondiaux. Il s'agit essentiellement du café et du thé. Les importations sont dominées par des biens manufacturés (79% en 2006). L'analyse des échanges entre le Burundi et l'étranger résumé dans les tableaux 11 et 12 suivants, révèle deux faits importants:

- Le commerce burundais avec les pays non membres de l'EAC est plus élevé qu'avec les pays de cette communauté (Tableau 11);
- Le faible niveau l'intégration du Burundi au commerce régional (Tableau 12).

Tableau No 11: Les échanges du Burundi avec l'extérieur (millions de USD) versus échanges avec l'EAC

Année	Importations	Exportations	Total Exportations du Burundi vers le reste EAC	Total Importations du Burundi en provenance du reste de l'EAC
2004	175,86076	47,860	5,5	54,1
2005	265,28907	56,850	4	59,1
2006	430,05267	58,660	5,5	60,9
2008[139]	386,9	55,4	6,3	81,33

Source : Données du rapport annuel BRB 2007, des statistiques de la BRB et des services de Douanes + Données EAC Publication, Facts and Figures, 2006.

[138] BUMWE.E ; Op.cit., p.47
[139] Données de la Banque de la République du Burundi en milliards de Fbu converties en dollars au taux de 1234,98

L'éclatement des échanges par pays de l'EAC, pour la même période, montre également que la balance est déficitaire, excepté avec le Rwanda.

Tableau No 12. Résumé du Commerce intercommunautaire (millions USD)

Année	**Burundi vers Kenya**	**Burundi en provenance du Kenya**	**Burundi vers Ouganda**	**Burundi en provenance de Ouganda**	**Burundi vers Tanzanie**	**Burundi en provenance de Tanzanie**	**Burundi vers Rwanda**	**Burundi en provenance du Rwanda**
2004	0,4	27,5	0,7	11	0,2	14,9	4,2	0,7
2005	0,4	34	0,9	11,4	0	12,8	2,7	0,9
2006	1,2	35,4	1,2	16,9	0	7,6	3,1	1
2007	2,2	29,4	1	38,7	0,1	9,8	2,2	1,7
2008[140]	1,4	29	1,6	33;1	0	16,2	3,3	3

Source: EAC secretariat, East African Community, facts and figures, 2008, p. 53

Les produits exportés sur la région sont essentiellement le thé, le café, le cuir et les peaux bruts de caprins sur le Kenya, les cigarettes et le café sur l'Ouganda, le sucre et la bière sur le Rwanda. Le thé et le café sont souvent en transit au Kenya vers d'autres destinations. Soulignons que la balance commerciale de tous les pays de l'EAC est négative[141].

Tableau 13 : PIB par habitant en USD dans les pays de l'EAC[142]

Pays partenaires	En 2016
Burundi	**285**
Rwanda	702
Tanzanie	879
Kenya	1455
Ouganda	615
Soudan du Sud	758

[140] EAC, Facts and figures, 2008, p.43
[141] EAC, *Facts and figures*, 2008, p.43.
[142] Rapport de la Banque Mondiale, 2016

D. Les secteurs d'activité : PIB

L'économie burundaise a pendant très longtemps été dominée par le secteur primaire mais petit à petit, le secteur tertiaire s'est développé, notamment grâce aux banques, les télécommunications, aux assurances ainsi qu'à l'hôtellerie. L'entrée du Burundi dans la communauté est-africaine n'est pas étrangère à ce changement puisque le pays a vu des institutions bancaires de la EAC s'y installer comme la KCB et la CRDB qui sont des banques kenyanes.

L'EAC tient à ce que ses membres atteignent un développement et une croissance durables. Pour cette raison, elle favorise un développement équilibré et harmonieux des trois secteurs, primaire, secondaire et tertiaire[143].

E. Les investissements directs étrangers

Afin de booster le secteur privé, selon une étude qui a été menée en 2017, par l'Institut de développement économique du Burundi (IDEC), le Burundi est le pays qui enregistre le plus faible taux d'investissements directs étrangers, comparé aux autres pays de la sous-région.

Tableau 14: Les IDE de quelques pays de l'EAC en million d'USD

PAYS	**IDE**
RDC	2098
Tanzanie	1872
Ouganda	1146
Kenya	514
Rwanda	111
Burundi	7

Source: EAC, Facts and figures, 2008, p.46

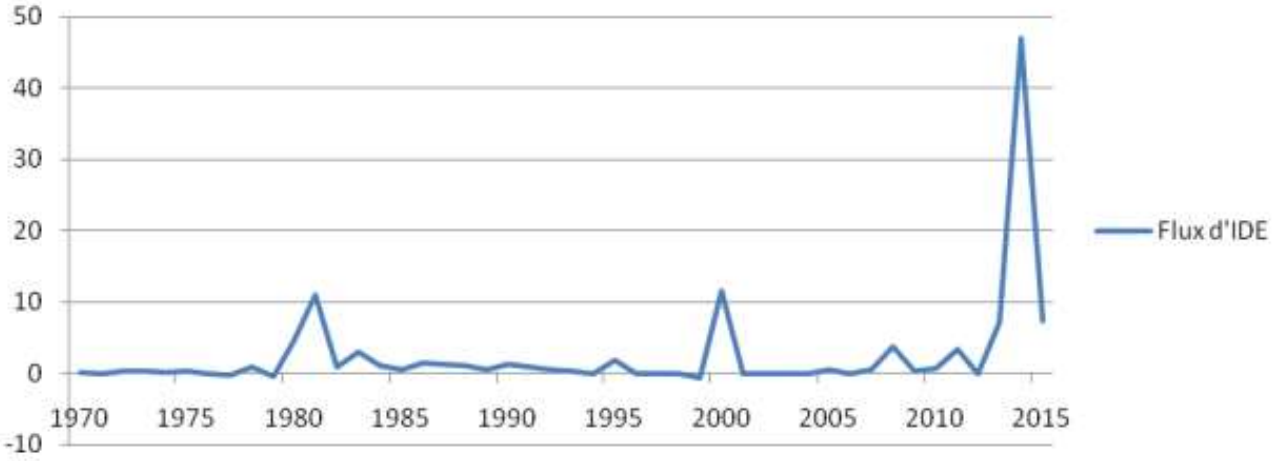
Or, pour booster le secteur privé, il faut que des investisseurs viennent investir dans le pays.

[143] MBONITEGEKA, J.I., NIYOKWIZIGIRA, E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est : bilan et perspectives*, Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismaïl, 2015.

Au Burundi malgré les mesures prises pour développer les affaires comme la réduction des délais pour créer une entreprise, le secteur privé ne s'améliore pas[144].

Dans l'histoire du Burundi, les IDE ont toujours été très bas. Ils ont même disparu pendant les années de crise comme le montre le tableau suivant :

Tableau 15 : Flux d'IDE entrant au Burundi 1970-2015 en millions d'USD



Source : IDCE, UE, *Etats des lieux et stratégies de promotions des partenariats Public-Privé et des IDE au Burundi*, avril 2017.

Les entreprises étrangères présentes au Burundi se sont installées avant le début de la crise de 1990 sauf dans le secteur des télécommunications. Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi les entreprises sont réticentes à l'idée de s'installer au Burundi.

Tout d'abord, le cadre politique burundais reste fragile et instable. Il y a donc un facteur risque très élevé pour les entreprises étrangères. Par exemple, la crise politique de 2015 a eu des impacts négatifs sur les affaires. Monsieur Isaïe Ntindendereza, chef de service à l'API, actuellement devenu ADB (Agence de développement du Burundi), nous parlera, plus tard, des impacts qu'a eus la crise politique burundaise de 2015 sur les investissements directs étrangers.[145]

[144] PARCEM, *Les principaux indicateurs socio-économiques du Burundi*, octobre 2015 p.15.
[145] Entretien fait avec le chef de service de l'ADB.

Ensuite, il y a un manque criant d'infrastructures adéquates. Il n'existe pas de réseau ferroviaire et le routier est très limité. L'aéroport de Bujumbura est bien trop petit et le transport aérien présente une vétusté dans les équipements en plus du manque d'entrepôts dans la capitale.

Les liaisons internationales actuelles coûtant trop cher pour le transport pour les investisseurs étrangers et le Burundi étant un pays enclavé, il faut absolument des infrastructures de transport pour acheminer les marchandises.[146]

Enfin, le Burundi fait face à un manque d'électricité avec des délestages fréquents dans le pays, un manque de carburant, etc. Ce qui provoque des pertes énormes au niveau économique. La liste des contraintes qui bloquent les investissements étrangers est longue. Nous avons précédemment donné d'autres raisons[147].

Pour terminer ce chapitre d'analyse des impacts de divers degrés de l'intégration du Burundi à la communauté Est-africaine, le constat est qu'il y a des impacts négatifs et des impacts positifs presque dans tous les secteurs de la vie du pays. Le Burundi dispose des atouts dans ce processus d'intégration dans la communauté mais aussi des inconvénients dus à la faible capacité d'adaptation, à la lenteur et autre. Jusqu'à l'heure où nous sommes, le bilan du Burundi d'entrer dans la communauté ne sera pas totalement négatif même s'il y a certains analystes qui parlent même d'un bilan médiocre. Effectivement, malgré les quelques résultats positifs qui ont découlé de notre analyse, fort est de constater que la situation ne s'est pas beaucoup améliorée, car le Burundi reste loin derrière les autres membres de la communauté est africaine, aux niveaux économiques et social. De plus, nous ne pouvons pas affirmer que les résultats positifs que nous avons obtenus sont dus à la présence du Burundi dans l'EAC et dès lors établir un lien de causalité. Il est difficile de voir un constat clair. Il est donc encore trop tôt d'affirmer si oui ou non que l'EAC participe au développement du Burundi. Il faudra attendre encore quelques années pour voir les impacts de la Communauté est-africaine sur le Burundi.

[146] Entretien fait avec le chef de service de l'ADB.
[147] Observatoire de l'Action Gouvernementale a. s. b.l ; *Impact de l'adhésion du Burundi à l'East africain Community*, Bujumbura, Burundi, 2009, p.23.

CHAPITRE III : LA COMPARAISON DE L'EAC, CEEAC, ET CEPGL EN FAVEUR DU BURUNDI

Pour mieux cerner l'intégration régionale et le fonctionnement de la Communauté Est Africaine, il est nécessaire de faire une comparaison de cette organisation et d'autres qui sont régionalement reconnues et plus ou moins similaires au niveau des structures ou dans les politiques qu'elles mènent. Nous avons fait le choix délibéré de mettre en parallèles l'EAC avec d'autres communautés parmi lesquelles le Burundi est membre, qui sont notamment, CPGL et CEEAC. Dans cette optique, la question est de savoir quelle est la Communauté la mieux réussie et la plus importante pour le Burundi.

III.1. Communauté Est-Africaine (CEA/ EAC)

La Communauté Est Africaine est une organisation d'intégration économique sous régionale ayant pour but de donner un marché commun pour les pays membres, elle a connu une évolution historique assez longue et des dynamismes aussi permanents jusqu'à nos jours.

Evolution historique [148]

Les premiers pas de la Communauté Est Africaine ont commencé depuis bien plus longtemps que certains semblent le penser. En effet, l'intégration économique et formelle de la région de l'Afrique de l'Est a débuté lors de construction du chemin de fer entre l'Ouganda et le Kenya, de 1897 à 1901. En même temps, en 1900, a été créé le Centre de collecte des douanes. Ont suivi : en 1905, l'Union postale, en 1909, la cour d'appel de l'Afrique de l'Est. En 1919, l'Union douanière et la Conférence des administrateurs de l'Afrique orientale en 1926, le Conseil de l'impôt sur le revenu de l'Afrique orientale, en 1940, le Conseil économique en 1940. Malheureusement, peu d'avancées seront accomplies et la coopération tant voulue ne va mener nulle part. En 1967, 27 ans après, il y eut un traité de l'Afrique orientale pour l'établissement du Haut-commissariat de l'Afrique Orientale, de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de l'Organisation des services communs de l'Afrique orientale comme organisations de la Tanzanie, l'Ouganda, ainsi que le Kenya. Ces organisations devaient réglementer et contrôler quelques matières d'intérêt commun mais elles devaient également s'occuper des relations industrielles et commerciales et les transactions entre les trois pays.

[148] CAE, Traité pour l'établissement de la CAE

Malheureusement, en 1977, le traité relatif à la coopération de l'Afrique de l'Est qui établissait la Communauté de l'Afrique de l'Est a été abrogé. Les raisons en sont qu'il y avait un manque de volonté politique, l'absence de participation du secteur privé ainsi que de la société civile dans les activités de la coopération.

Il y avait également un partage assez disproportionné des bénéfices entre les États membres de la Communauté, car il y avait d'énormes différences dans le niveau de développement. Et tout cela était combiné avec une absence de politique adéquate pouvant faire face à la situation.

Ce n'est que sept années plus tard qu'il va y avoir une reprise des négociations pour remettre sur pied l'organisation. En effet, les pays vont identifier les domaines dans lesquels ils vont coopérer et vont alors faire quelques arrangements. En novembre 1993, le Kenya, l'Ouganda ainsi que la Tanzanie vont créer une commission tripartite qui va s'assurer de la coordination des questions migratoires, sociales, culturelles, économiques, politiques, et sécuritaires concernant les trois pays. C'est ainsi que va se créer une coopération considérée comme plus étroite entre les pays de l'Afrique de l'Est. [149]

La commission tripartite (Ouganda, Tanzanie, Kenya) réalise des avancées dans le développement d'une coopération étroite entre les trois pays dans les domaines de l'immigration, monétaire, de l'infrastructure, des services et de la fiscalité. Après ces avancées et approbation de la Stratégie pour le développement de la coopération de l'Afrique orientale (CDAA promeut le développement économique en Afrique australe) pour la période allant de 1997 à 2000, les trois acteurs ont demandé à ce que la Commission tripartite engage des négociations afin que l'accord qui établissait la Commission tripartie soit transformé en traité. Il sera question d'essayer d'atteindre un développement régional équilibré et rapide. La société civile ainsi que le secteur privé sont appelés à jouer un rôle dans le développement des activités socio-économiques. Il faut également tout mettre en œuvre afin que les investisseurs viennent en masse sur le continent africain.[150]

[149] CAE, Traité pour l'établissement de la CAE.
[150] *Ibidem.*

La communauté d'Afrique de l'Est a été créée, car les créateurs sont persuadés que la coopération aux niveaux régional et sous régional va augmenter le niveau de vie des populations africaines, et ce dans tous les domaines de l'activité humaine. Cette coopération va également maintenir, renforcer la stabilité économique et favorisera les relations entre les Etats africains[151].

Le 7 juillet 2000, la communauté est-africaine est véritablement rétablie après que le traité visant à créer la Communauté d'Afrique de l'Est fût signé en novembre 1999 et ratifié par les trois États fondateurs, à savoir le Kenya, la Tanzanie ainsi que l'Ouganda[152]. Aujourd'hui, la Communauté est-africaine compte cinq membres supplémentaires en plus des membres fondateurs. Ces membres sont le Rwanda, le Burundi, qui ont tous les deux adhéré à l'organisation en juillet 2007, le Soudan du Sud, qui a rejoint la communauté régionale en avril 2016, ainsi que la RDC et la Somalie nouvellement adhérées.

[151] *Ibidem.*
[152] https:// www.uneca.org/fr/oria/pages/cea-communaut%C3%A9-est-africaine (Page consultée le 8 octobre 2023)

Tableau 16 : Pays de la Communauté Est Africaine (RDC, Soudan du Sud, Burundi, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Rwanda et Somalie nouvellement adhérée à la communauté) et les pays limitrophes



Source:http://xuanalyfe.com/where-is-south-sudan-located-on-the-world-map/where-is-south-sudan-located-onthe-world-map-world-map-of-sudan-silvermangallerybuckscounty-451-x-271-pixels/ (page consultée le30/07/2023)

Comme nous pouvons le constater, la Communauté est-africaine a eu ses débuts bien avant les deux autres organisations. Cependant, elle a eu beaucoup de mal à arriver là où elle en est aujourd'hui. En effet, comme nous avons pu le lire précédemment, elle a cessé ses activités en 1967 pour les reprendre 10 ans plus tard, en 1977. Ce n'est qu'en 2000, 23 ans plus tard donc qu'elle a complètement été remise sur pied.

Comment est-ce que cela peut s'expliquer. L'une des raisons peut être qu'en Afrique, il est de notoriété publique que l'on met très souvent les choses sur papier, mais qu'il est rare qu'elles soient concrétisées. Des traités ou accords sont souvent signés ou ratifiés, mais à cause d'un manque de volonté, ils ne sont pas mis en pratique. Pourtant, beaucoup auraient pu penser que vu le peu de membres qui composent la CAE, certaines choses auraient pu aller plus vite. En effet, le fait qu'il n'y ait pas de nombreux États est un avantage si nous comparons l'organisation avec celles déjà réussies qui n'ont pas moins de dix adhérents en leur sein.[153]

[153] BUMWE.E ; *Op.cit.*, p.60

Autre chose qui peut expliquer cette lenteur dans la mise en application des objectifs, les conflits qui ne cessent de prendre place sur le continent africain. En effet, la multiplication des guerres fait que les acteurs des États africains doivent avant tout régler ces conflits avant de pouvoir espérer un développement économique du continent. Remarquons que les autres continents notamment asiatiques et européens connaissent moins de troubles ce qui fait que les organisations ont réussi beaucoup plus qu'en Afrique.

Enfin, le manque de moyens peut aussi être à l'origine de ce retard. C'est en effet l'un des problèmes des organisations régionales qui se trouvent sur le continent africain. La survie du continent africain dépend encore trop souvent de l'aide étrangère même l'Union Africaine (U.A), les pays africains, n'ayant pas assez d'argent pour financer leurs projets. Il y a donc fort à parier que l'EAC connaisse le même problème. Nous le verrons dans la suite des paragraphes. Cependant, l'EAC a accompli quelques pas de géant, car sur les 4 objectifs que s'est fixés l'organisation, deux ont été mis en pratique, à savoir l'union douanière et le marché commun. Nous allons longuement en parler dans le paragraphe suivant.[154]

III.1.1. Objectifs et principes de la EAC/ CEA

La EAC s'est donné comme objectif de développer les programmes et les politiques qui vont aider à élargir et approfondir la coopération entre les États membres dans les domaines de l'économie, de la politique, des affaires sociales, culturelles, commerciales, de la recherche, de la défense, de la sécurité, de l'économie ainsi que des affaires juridiques et judiciaires. Pour atteindre ses objectifs, l'organisation doit passer par quatre étapes classées en piliers[155].

Les deux premiers piliers sont l'union douanière et le marché commun. L'union douanière fut la première étape importante mise en vigueur par l'EAC en 2005. Il est stipulé dans le Traité pour l'établissement de la CEA que les États qui composent la communauté acceptent d'établir une zone de libre-échange (ou zéro taxe) sur les marchandises et les services. Ils ont également établi un tarif extérieur commun.[156]

[154] *Idem.*
[155] « *Pillars of EAC Regional Integration* », https://www.eac.int/integration-pillars (Page consultée le 10 novembre 2023)
[156] Traité établissant l'EAC.

Autre pas de géant qui a été mis en œuvre par la communauté régionale, c'est le marché commun, qui a officiellement commencé en janvier 2010. Les États qui composent la CAE se sont mis d'accord qu'il doit y avoir une circulation de la main d'œuvre, des capitaux, des services des marchandises ainsi que le droit d'établissement d'entreprises et le droit de résidence.

La question de la mise en application du marché commun sur l'espace EAC reste problématique sur le citoyen burundais à part que les burundais n'ont pas en eux le sens de la compétitivité, il y a aussi des barrières linguistiques parce que dans l'espace EAC, nombreux utilisent le Swahili et l'anglais, et que la plupart des burundais parlent peu ces langues couramment utilisées dans cette communauté. Il y aura risque d'avoir le peu de ce que nous espérons, du fait que le Burundi ne s'adapte pas correctement afin de suivre le rythme de la communauté.[157]

De plus, actuellement nous voyons des banques kenyane et tanzanienne, mais les entreprises burundaises ne se délocalisent pas pour pouvoir franchir les frontières afin d'attirer les autres citoyens de la communauté, la clientèle reste à la porte.

Les secteurs qui sont concernés par l'union douanière et le marché commun sont l'agriculture et la sécurité alimentaire (pêche, sucre, thé, tabac, bananes, riz, etc.), la santé, l'immigration et la main d'œuvre, le commerce, l'infrastructure, l'industrie et le développement, le tourisme ainsi que la gestion de la faune.

Le troisième pilier que l'EAC veut atteindre est une union monétaire. En effet, l'organisation s'est fixée comme objectif d'établir une même monnaie pour ses États membres. En 2013, l'organisation s'est donnée dix ans pour atteindre cet objectif, c'est-à-dire que dans cette année ci l'union monétaire devrait être en cours d'application, mais les conditions ne sont pas réunies pour chaque pays membre[158] . En vue d'arriver à ce pilier, les Etats partenaires essayent d'harmoniser les politiques monétaire et budgétaire, les systèmes de paiement, financiers et de règlement. Les sept Etats membres essayent également d'accorder les pratiques de

[157] Entretien avec la Député de l'EALA qui est l'ancienne ministre des affaires de la communauté Est Africaine.
[158] Entretien avec la Député de l'EALA qui est l'ancienne ministre des affaires de la communauté Est Africaine.

comptabilités et de présentation de l'information financière. Une banque centrale est-africaine est également sur la liste des projets à atteindre en vue d'une union monétaire complète.[159]

Enfin, l'intégration économique sera complète lorsque le dernier pilier, qui est la fédération politique sera atteint. Les États membres de l'association veulent établir des politiques étrangères et de sécurités communes afin de sauvegarder les intérêts fondamentaux, les valeurs communes ainsi que l'indépendance de l'organisation en renforçant la sécurité de la Communauté et de ses États partenaires. Afin d'arriver à une intégration régionale économique en bonne et due forme, il y a lieu de renforcer la paix et la sécurité. Il faut donc maintenir et favoriser une atmosphère propice qui est préalable au développement économique et social par la coopération et la consultation sur les questions relatives à la paix et à la sécurité des États partenaires.[160]

En ce qui concerne les principes de fonctionnement de la communauté, afin d'atteindre les objectifs, il faut qu'il y ait, entre autres, une coopération qui est basée sur l'économie de marché et centrée sur l'être humain.

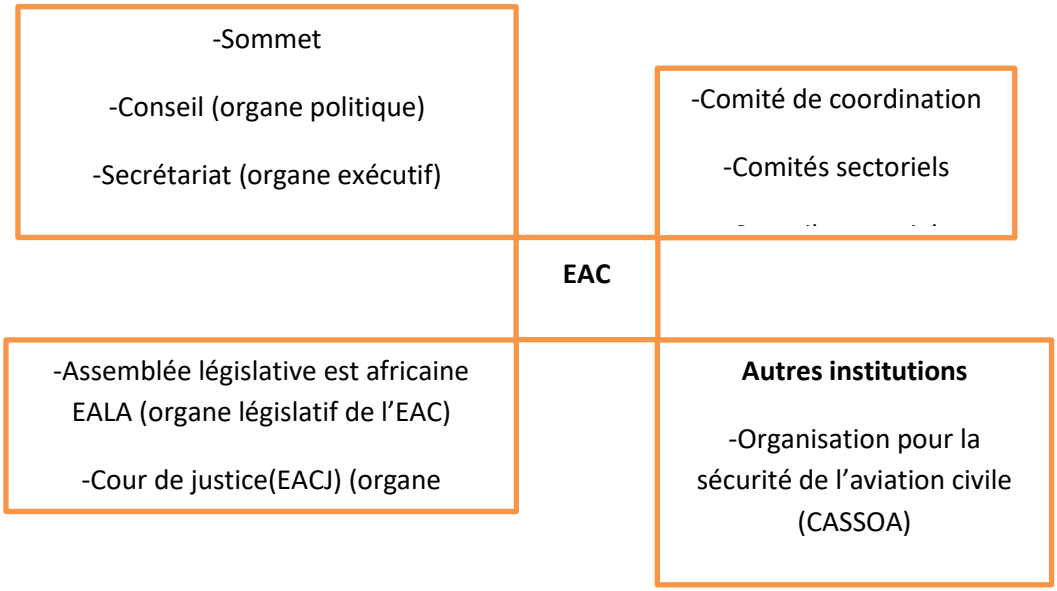
Il faut également qu'il y ait un environnement adéquat, approprié et stimulant et cela passe par des infrastructures de base ainsi que des politiques favorables. Autre principe important, il faut un respect total de la bonne gouvernance, de la démocratie, de la règle de droit, des droits de l'homme ainsi que de la justice sociale[161].

III.1.2. Organes[162]

L'EAC est composée des institutions suivantes :

[159] *Idem.*
[160] *Idem*.
[161] CAE, *Op.cit.*, chapitre 2, article 5
[162] Art. 9, al.1 du Traité établissant l'EAC, chapitre 3

Figure 17 : Organes de l'EAC



Parmi les organes les plus importants de l'EAC, il y a tout d'abord le **Secrétariat.** Il s'agit de l'organe exécutif de l'organisation. Il a entre autres comme fonctions, l'administration et la gestion financière de la communauté. Il met également en œuvre les décisions du Sommet et du Conseil, etc. On y retrouve dans le Secrétariat, un secrétaire nommé par le **Sommet.** Quant au **Sommet,** il s'occupe, entre autres, de définir les orientations générales et aides au développement et à la réalisation des objectifs de l'EAC. Il se réunit au minimum une fois par an et les décisions sont prises à l'unanimité. On y retrouve les chefs d'État ou de gouvernement des États membres.[163]

Ensuite, il y a le **Conseil** qui est un organe politique. Il est composé des ministres responsables des affaires de l'EAC de chaque État membre, d'autres ministres et du Procureur général de chaque État membre. Parmi les tâches qu'il doit effectuer, il examine les budgets de la Communauté, propose et soumet des projets de lois à l'Assemblée, etc.

Il se réunit deux fois par an. Lorsque **les comités sectoriels** prennent des décisions, elles sont considérées comme étant celles du Conseil. Tout comité va surveiller et examiner la mise en œuvre des programmes de l'EAC en liaison avec son secteur. Il peut aussi soumettre des

[163] *Ibidem.*

rapports et des recommandations, etc. Les comités sectoriels se réunissent autant de fois que nécessaire.

Le Comité de coordination doit entrer autres rendre des rapports et recommandations au Conseil, etc. Il se réunit au moins deux fois par an. On y retrouve les Secrétaires permanents responsables des affaires de l'EAC ainsi que d'autres secrétaires permanents librement désignés par chaque État membre. [164]

L'EAC possède également un organe judiciaire qui est la **Cour de Justice de l'Afrique de l'Est**, composé de juges qui sont nommés par le Sommet et garantit le respect de la loi dans l'application et l'observation du traité. L'organisation a aussi un organe législatif, **l'Assemblée Législative est-africaine (EALA).** On y retrouve les députés des pays membres de l'organisation. L'EAC a aussi d'autres institutions semi-indépendantes qui aident la communauté à la mise en œuvre de la communauté comme la Banque de développement de l'Afrique de l'Est (EADB).

III.1.3. Financement

Le budget de la CEA est préparé par le Secrétaire général. Il est ensuite examiné par le Conseil et soumis pour adoption à l'Assemblée. Tous les États membres contribuent annuellement avec un montant égal. En plus des contributions des États, il y a également des donations régionales et internationales[165].

Comme nous l'avons vu précédemment, les organisations africaines sont très souvent financées par des aides extérieures, ce qui les restreint au niveau des projets, car il y a un réel manque de moyens. C'est également le cas de l'East African Community.

Ensuite, en ce qui concerne l'EAC, il y a une inégalité des États de la communauté dans la mesure où ces derniers sont économiquement incomparables. À titre d'exemple, en 2016, le Kenya avait un PIB de près de 71 milliards USD alors que le Burundi en était seulement à un peu plus de 3 milliards USD[166]. Bien que n'ayant pas les chiffres exacts de la contribution de chaque pays, nous pouvons imaginer que certains membres auront une plus grande facilité à

[164] Art.131du Traité pour l'établissement de la CAE, Chapitre 28.
[165] Art.132, *Idem*
[166] Chiffres fournis par la Banque mondiale.

contribuer que d'autres. Le budget de l'année 2017/2018 de l'EAC est à peu près de 102 millions USD, ce qui représente plus ou moins 17 millions de contribution par membre pour la même année. Il s'agit d'une somme non négligeable, surtout pour un pays comme le Burundi qui n'a que 3 millions USD de PIB par an[167].

Cependant, bien que les membres de l'EAC soient économiquement incomparables, la situation ne peut pas être comparée à celle qui prévalait en 1967. À ce moment-là, le Kenya était le pays le plus prospère parmi les membres (Ouganda, Kenya et Tanzanie) de l'organisation. Les deux autres membres craignaient que le Kenya ne récolte une part disproportionnée des bénéfices de l'intégration régionale. Ils avaient également peur que leurs secteurs agricole et manufacturier ne soient dépassés par les équivalents kenyans. Les économies de l'Ouganda et de la Tanzanie étaient relativement petites pour faire face au géant kenyan. Depuis lors, les choses se sont améliorées avec une croissance significative du PIB pour la Tanzanie et l'Ouganda et un environnement plus propice aux affaires. Cela a donné de l'espoir au Burundi ainsi qu'au Rwanda qui ont adhéré à l'EAC sans avoir peur d'être engloutis par les autres membres[168].

Mais, les décalages ne manquent, les cotisations périodiques pour vivifier la communauté et faire avancer les objectifs de celle-ci, les cotisations pour chaque pays membre devraient suivre la taille de la population et croissance du PIB de chaque membre de la communauté comme le fait la SADEC, les pays comme le Burundi et le Rwanda devraient être considérés tout en suivant leur taille ainsi que leur PIB parce qu'actuellement chacun des membres de l'EAC doit contribuer de manière égale à l'organisation sans analyser l'état de chaque pays.[169]

III.1.4. Politique économique

Nous avons déjà évoqué la politique économique de l'organisation régionale de l'EAC, plus haut. Notamment les mesures qui ont déjà été prises par les pays membres de l'Association sur le plan économique et commercial telles que l'Union Douanière et le Marché commun,

[167] « EAC Tables USD 110M Budget to EALA » https://www.eac.int/about-eac/eacnews/776-eac-usafricom-jointexercise.html (Page consultée 11 novembre 2023)
[168] SETHI, R.,HARJAI,D. et alii , *The East African Community: It's time to for business to take notice*, Grail Research ,January 2012
[169] Entretien avec la Député de l'EALA qui est l'ancienne ministre des affaires de la communauté Est Africaine

respectivement créés en 2005 et en 2010[170]. L'organisation régionale cherche aujourd'hui à mettre en œuvre son autre pilier, celui de l'Union Monétaire.

III.1.6. L'EAC, un marché intéressant ?

Si l'EAC attire de plus en plus d'investisseurs, c'est qu'elle possède de nombreux avantages. En effet, des multinationales telles que Nokia, IBM ou General Motors ont fait leur entrée sur le marché est-africain.[171] Des avantages qui font que la communauté s'accroît de plus en plus. Nous allons donc essayer de comprendre et décortiquer les points forts de ce marché économique de l'Afrique de l'Est.

Premièrement, l'EAC est très stratégiquement située, elle est à la passerelle de l'Afrique orientale et centrale. Elle se trouve dans l'Afrique des Grands Lacs (désignation plutôt politique que géographique, il s'agit du Rwanda, du Burundi, de l'Ouganda et de la République Démocratique du Congo), une région qui a une population très élevée (plus de 137 millions d'habitants). Depuis l'addition du Soudan du Sud, en 2016, la communauté s'est conséquemment élargie. De plus, les pays voisins de l'EAC tels que l'Éthiopie, la Zambie, le Malawi, ou le Mozambique, ont tendance à avoir des populations très élevées en nombre. Ces pays pourraient permettre de doubler le marché potentiel de la Communauté bien qu'ils soient difficiles d'accès et à exploiter. L'EAC pourrait être utilisée comme base pour entrer tout doucement dans les marchés attrayants de ces pays. Dû à cette densité de population, le marché sous régional qu'est l'EAC pourrait devenir très important.[172]

Ensuite, l'organisation possède des liens forts avec d'autres communautés régionales comme la CDAA ou encore la COMESA.

Les pays qui font partie de l'EAC sont politiquement relativement stables, à l'exception du Burundi qui traverse une crise depuis le mois de mai 2015[173]. La stabilité d'une région est un élément, qui comme nous l'avons vu plus haut peut pousser les investisseurs à avoir plus confiance et par conséquent, à investir.

[170] Mathieu Mérino, L'intégration *régionale « par le bas* », force de l'East African Community (EAC) », Géoéconomie 2011/3 (n° 58), p. 133-147. DOI 10.3917/geoec.058.0133
[171] The Standard, Kenya, October 2011
[172] BUMWE.E; *Op. cit*., p56
[173] The Standard, Kenya, October 2011.

Troisièmement, la forte croissance économique de la communauté régionale qu'est l'EAC est également une des choses qui la rend attractive. Remarquons que même durant la crise économique mondiale, les membres de la Communauté ont tenu bon avec une croissance annuelle de 8% depuis 2005 jusqu'à 2012 en faisant de la communauté est-africaine une des économies montantes de la région. Ce développement économique rapide a engendré une augmentation de la classe moyenne, du produit intérieur brut par habitant ainsi que des revenus disponibles, sans oublier l'accroissement des produits et des services demandés.

Quatrièmement, la région possède de nombreuses ressources, notamment minières. Il y a également un très grand potentiel agricole, touristique ainsi que piscicole [174]. En effet, l'économie de la Communauté Est Africaine est diversifiée et non-pétrolière avec la participation de multiples secteurs tels que l'agriculture, les services, la fabrication ou encore la vente au détail et le tourisme. Ce genre d'économie offre les meilleures opportunités pour l'entrepreneuriat et permet d'accroître la classe moyenne. Ensuite, l'Afrique de l'Est a de nombreuses ressources naturelles telles que l'or, le cobalt ou encore les terres rares. Ces ressources naturelles inexploitées ont attiré de nombreuses entreprises étrangères qui viennent pour les extraire et les amener dans des pays où elles peuvent être traitées. Les extractions de terres rares se multiplient comme c'est le cas par exemple du Burundi de la société Rainbow Mining Burundi qui a remporté le marché. En effet, ce pays a une teneur de terre rare à hauteur de 54%[175].

A notre avis, La Communauté semble donc promise à un bel avenir par rapport aux autres communautés dont le Burundi est membre. Elle a de nombreux outils en main, s'ils sont utilisés à bon escient pourraient faire de la communauté l'une ou la plus importante de la région. En effet, en plus d'être située sur une position stratégique et d'avoir une population galopante, elle possède également beaucoup de ressources naturelles qui attirent de plus en plus d'investisseurs et qui favorisent la croissance économique de la région.

[174] Frix, P., *Le Burundi face à l'impératif de l'intégration régionale: l'atout du Bassin du Lac Tanganyika*, Bruxelles, Maison des ACP.

[175] SIKUYAVUGA L. "Que valent nos terres" *Iwacu* (avril 2018)http://www.iwacu-burundi.org/que-valent-nosterres- rares/ (Page consultée le 14 novembre 2023).

III.1.6.1. Défis que doit surmonter l'EAC/ CEA

Les pays membres de l'EAC ont de gros avantages. Ils ont des sols ainsi que des climats qui sont propices à l'élevage, mais également à l'agriculture. Autre avantage, ces mêmes nations sont très riches en ressources minières (pétrole, gaz, or) et aquatiques. La faune et la flore sont aussi des éléments qui peuvent attirer des investisseurs. Malgré tous ces éléments positifs, l'organisation fait face à de nombreux obstacles qui peuvent constituer un frein à l'avancée de cette dernière s'il l'on ne s'en occupe pas très rapidement. Joseph GAHAMA, historien et ancien professeur à l'Université du Burundi tente de lister les défis auxquels l'organisation devra faire face si elle veut aller plus loin[176].

Premièrement, comme nous l'avons précédemment dit à propos de l'UA, les pays africains et certains de leurs dirigeants sont confrontés à un très grand problème de démocratie.

En effet, lorsque l'on analyse la situation des huit pays qui sont membres de l'association, elle n'est pas très rassurante. Si l'on prend l'exemple de l'Ouganda, le président de ce pays est au pouvoir depuis 1986, cela fait donc 32 ans qu'il n'y a pas eu d'alternance au sommet de l'État. Nous pouvons aussi mentionner le Rwanda ainsi que le Burundi. Au Rwanda, il y a eu récemment un changement de constitution qui pourrait donner l'occasion à Paul KAGAME, le président actuel de ce pays de l'Afrique Centrale de rester au pouvoir jusqu'en…2034. Rappelons qu'il est à la tête du pays des mille collines depuis l'année 2000.

Quant au Burundi, la constitution de 18 mars 2005 a été amendée, ce qui pourrait donner l'occasion au Président burundais de diriger le pays encore pour longtemps puisqu'un référendum qui a eu lieu le 17 mai 2018 lui conférerait cette possibilité. Dans la Communauté, on a trois régimes arrivés au pouvoir après avoir fait une longue bataille, Ces trois régimes, tout comme celui du Soudan du Sud, sont tous au pouvoir et certains ont donc conquis le pouvoir par la force.

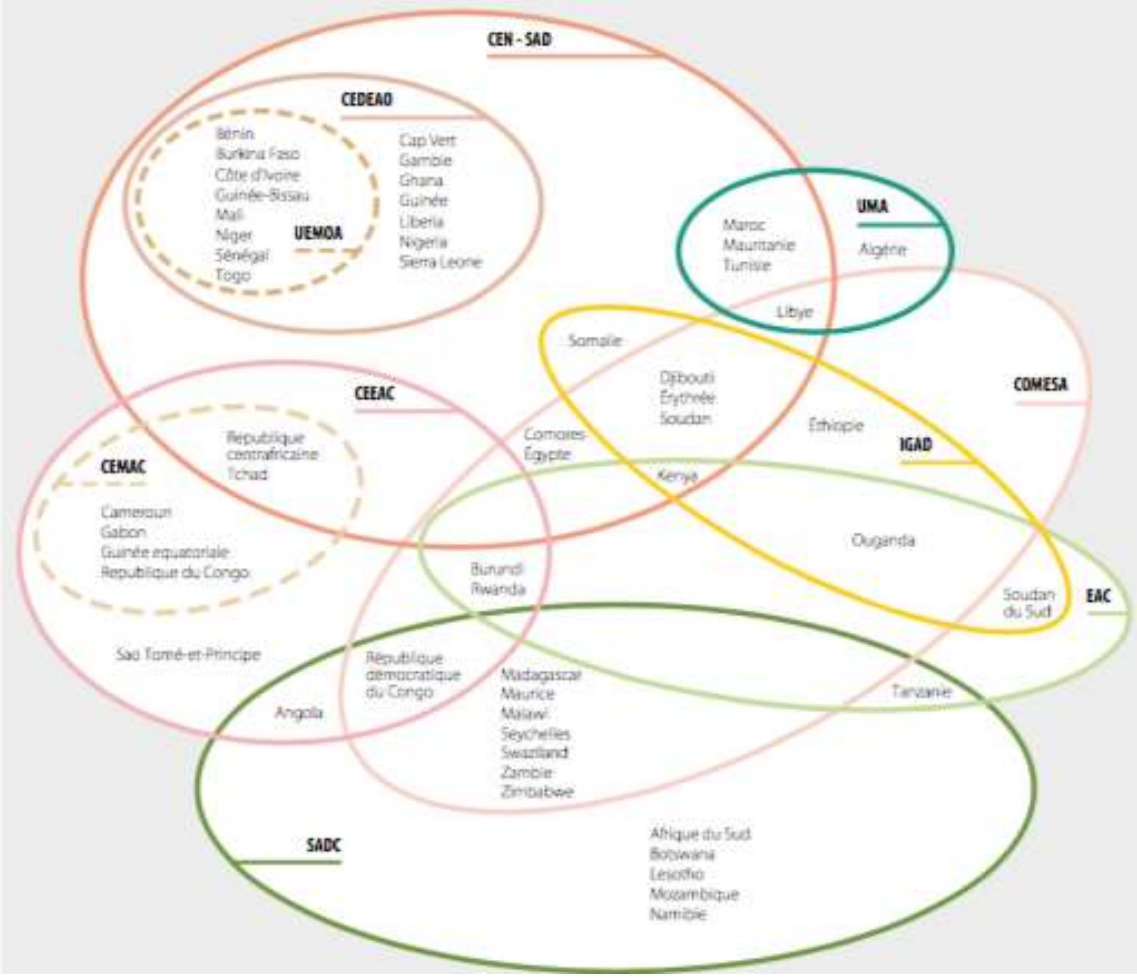
[176] GAHAMA, J., La Communauté d'Afrique de l'Est: une jeune organisation régionale promise à un bel avenir? 2015

Ils n'hésitent pas à réprimer pour rester à leur pouvoir. Seuls le Kenya et la Tanzanie s'en sortent plus ou moins en matière de démocratie. Les autres qui restent même actuellement sont en cours de chicanerie sans fin, il n'y a pas de stabilité politique fondée sur le choix du peuple.

Deuxièmement, les pays de l'EAC sont tous membres de plusieurs communautés économiques régionales. C'est le cas de beaucoup de pays africains. En plus de la multiplication des contributions financières, il peut également y avoir un chevauchement ou un conflit de compétences, ce qui nécessite donc de se positionner par rapport aux enjeux et intérêts actuels. Il est nécessaire que certains pays « quittent certaines organisations afin de se concentrer sur celles qui les avantagent à l'exemple du Rwanda qui a quitté la CEEAC pour rejoindre l'EAC et le Commonwealth[177]et a abandonné le français comme langue d'enseignement au profit de l'anglais, mais a repris tardivement le bercail de la francophonie suite aux enjeux du moment.

[177] Organisation qui est composée de 53 Etats, qui, pour la plupart sont d'anciennes colonies de la Grande-Bretagne.

Figure18 : Les organisations régionales en Afrique et leurs chevauchements



Source : Imbernon J. ,Pesche D., *Les organisations régionales en Afrique : entre superposition, concertation et action,* dans : Une nouvelle ruralité émergente : regards croisés sur les transformations rurales africaines, 2016 (http://agritrop.cirad.fr/581747/ page consultée le 29 juillet 2023).

Ces chevauchements pourraient poser un réel problème pour le bien-être de l'Afrique. Ces organisations ont des objectifs différents. Les pays risquent donc de tomber dans des contradictions et cela les pousse à faire des choix qui ne font pas nécessairement avancer le continent. Par exemple, la Tanzanie, qui est membre de l'EAC mais aussi de la CDAA pourrait avoir un problème lorsque la CDAA décidera de mettre en marche l'union douanière.

Il serait donc préférable pour certains pays de diminuer leur appartenance à plusieurs communautés et d'en privilégier certaines.[178]

Ensuite, il faut veiller à ce que le principe de souveraineté soit largement respecté au sein de l'EAC. Par le passé, le Kenya qui est un des membres fondateurs a exigé d'avoir plus de sièges que les autres pour avoir un pouvoir décisionnel plus important que les autres. Ce sont des choses qui pourraient mener, encore une fois, à l'effondrement de l'organisation.

Quatrièmement et autre défi à relever, les pays de l'EAC doivent harmoniser leur législation par rapport au texte du Traité, car il y a des difficultés pour que le Marché commun soit correctement mis en application. Il est stipulé dans le traité fondateur que les tarifs intérieurs doivent être supprimés, mais les progrès qui ont été faits jusqu'à maintenant sont limités. En effet, au niveau régional, les formalités douanières sont encore trop présentes, il y a du retard dans les certificats d'origine, etc. Jusqu'à aujourd'hui, seul le Rwanda a supprimé l'obligation du permis de travail pour les personnes ressortissantes de l'EAC, ce qui en a poussé beaucoup à aller chercher du travail dans ce pays.[179]

Cinquièmement, l'avenir de l'EAC pourrait être remis en question à cause des menaces régionales. En effet, bien que la région soit relativement stable, il ne faudrait pas oublier les dangers qui pèsent sur la zone. Parmi ces forces négatives, il y a la piraterie dans l'océan indien, les FDLR, groupe armé présent en République Démocratique du Congo, les armées de résistance des Seigneurs, un mouvement armé qui se bat contre le gouvernement de l'Ouganda. Ce sont des conflits qui rendent certaines zones inaccessibles et qui par conséquent, rendent les affaires moins attractives dans la région[180].

Enfin, la question linguistique pose également un problème majeur au sein de l'EAC. En effet, au sein de l'organisation, les deux langues de travail sont l'anglais ainsi que le swahili.

[178] Imbernon J., Pesche D., *Les organisations régionales en Afrique : entre superposition, concertation et action,* dans : Une nouvelle ruralité émergente : regards croisés sur les transformations rurales africaines, 2016 (http://agritrop.cirad.fr/581747/ page consultée le 29 juillet 2023).

[179] Entretien avec la Député de l'EALA qui est l'ancienne ministre des affaires de la communauté Est Africaine.

[180] SETHI, R., HARJAI, D. et *alii* , *The East African Community: It's time to for business to take notice*, Grail Research, January 2012, p.13.

Toutes les populations de la communauté régionale ne parlent pas l'anglais ou le swahili en l'occurrence le Burundi, le Rwanda et la RDC.

Cela peut donc créer des frustrations au sein de ces mêmes populations et cela peut également créer un sentiment d'exclusion spécialement pour les populations burundaise, congolaise et rwandaise qui ne parlent ni le swahili ni l'anglais. Nous verrons plus tard, que le cas du Burundi est très problématique à ce sujet[181].

L'EAC pourrait devenir une des communautés régionales les plus importantes de l'Afrique. Surtout lorsqu'il y aura, enfin, la circulation de la monnaie unique et la fédération politique.

III.2 Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC)

Sur ce point, nous allons voir, bref aperçu des traits essentiels de l'Afrique Centrale, la création de la Communauté, les institutions de la CEEAC, le Financement, la Politique économique : Evaluation de la performance en matière d'intégration, ainsi que l'évaluation des potentialités et obstacles pour une intégration plus poussée.

III.2. 1 Bref aperçu des traits essentiels de l'Afrique centrale

La région Afrique centrale couvre 6.666.904 km² répartis entre onze pays, à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), le Congo, la République Démocratique du Congo (RDC), le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, Sao Tomé et Principe et le Tchad, qui constituent les Etats membres de la CEEAC. Ces onze Etats forment la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEEAC) qui a été créée en 1983. La CEEAC constitue une région charnière qui est limitrophe des autres régions du continent (Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique Orientale et Afrique Australe). En 2002, sa population était estimée à 113 millions d'habitants et son PIB à environ 38 milliards de dollars EU, soit un PIB par habitant de 334 dollars.[182]

[181] MAZUNYA, M., *Les défis linguistiques au sein de l'East African Community : cas de l'identité francophone* du *Burundi*, Les Cahiers de l'Orient, Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient, n°103. 2011/3.

[182] https://www.ceeac-eccas.org/2023/05/28/laceeac-en-bref/ intégration par les peuples ; consulté le 20 /10/2023.

Cette faiblesse du revenu moyen par tête met en exergue l'inégale répartition des richesses de la sous-région. En effet, l'Afrique centrale est loin d'être une zone homogène et se caractérise par des écarts immenses entre les différents pays, tant au niveau de la superficie, de la population que du revenu par tête. Au niveau de la superficie, la diversité est manifeste entre Sao Tomé et Principe qui est insulaire avec une superficie de 1.001 km², le Rwanda, le Burundi et la Guinée Equatoriale qui ont une superficie comprise entre 26.000 et 28.000 km², et l'Angola (1.246.700 km²), le Tchad (1.284.000 km²) et la RDC (2.344.885 km²). Quant à la population, elle varie de 55 millions pour la RDC à 130.000 pour Sao Tomé et Principe.

Enfin, le revenu par tête qui est de 4.511 dollars pour le Gabon chute à 87 dollars pour le Burundi.[183]

L'Afrique centrale possède la deuxième forêt du monde avec un capital nature considérable qui en fait un enjeu planétaire. Aussi, les politiques régionales ne sauraient-elle se dissocier de la dimension mondiale. Le milieu de la savane, plus ouvert, a favorisé l'implantation humaine, le développement des échanges et la constitution d'entités politiques précoloniales dans des zones aujourd'hui à cheval sur les frontières, ce qui constitue un facteur objectif d'intégration humaine. Le milieu tropical des hautes terres Congo-Nil, propice à l'élevage du bovin et doté de terres riches d'origine volcanique, a favorisé une concentration humaine élevée, culturellement homogène. L'abondance de l'eau caractérise aussi la région : enjeu stratégique du XXIème siècle, elle devrait favoriser la coopération régionale.[184]

Les populations sont diversifiées au plan ethnique même si, pour l'essentiel, elles appartiennent au groupe linguistique bantou. Il n'existe pas de groupe ethnique dominant qui ait pu imposer une langue véhiculant le commerce et la culture. La configuration spatiale, dominée par la forêt, pourrait en être l'explication. Le français est la langue officielle de communication, notamment au niveau de l'élite politique, culturelle, économique et commerciale de la région, sauf pour trois pays, à savoir l'Angola et Sao Tomé & Principe qui ont le portugais pour langue officielle et la Guinée Equatoriale où l'espagnol est pratiqué.[185]

[183] https://www.ceeac-eccas.org/2023/05/28/laceeac-en-bref/ intégration par les peuples ; consulté le 20 /10/2023.
[184] https://www.ceeac-eccas.org/2023/05/28/laceeac-en-bref/ intégration par les peuples ; consulté le 20 /10/2023.
[185] *Ibidem.*

III.2.2 De la création de la Communauté

Lors d'un sommet en Décembre 1981, les dirigeants d'UDEAC (Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale) se sont accordés sur le principe pour former une communauté économique plus large des Etats d'Afrique centrale. La CEEAC a été créée le 18 Octobre 1983 par les membres de l'UDEAC, Sao Tome et Principe et les membres de la Communauté des Pays des Grands Lacs (CPGL créé en 1976 par la République Démocratique du Congo (RDC), le Burundi et le Rwanda).

Aujourd'hui, les pays membres sont : Angola, Burundi, Cameroun, RDC, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad, Sao Tome et Principe[186]

L'objectif fondamental poursuivi par la communauté concerne la promotion et le renforcement d'une coopération harmonieuse et un développement dynamique, équilibré et auto entretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau des populations. La CEEAC conduit le processus d'intégration régionale de l'Afrique centrale et est reconnue par l'Union Africaine.[187]

III.2.3 Les institutions de la CEEAC

Les institutions qui composent la CEEAC, ce sont entre autre ; la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, le conseil des Ministres, la Cour de justice, le Secrétaire Général qui est l'organe exécutif de la communauté, la commission consultative, les comités techniques spécialisés.

III.2.4 Financement

Le budget de la CEEAC est préparé par le Secrétaire général. Il est ensuite examiné par le Conseil et soumis pour adoption à l'Assemblée. Tous les États membres contribuent annuellement avec un montant égal. Mais la CEEAC se retrouve dans une situation de dépendance depuis sa création en 1983, de l'aide fournie par ses partenaires au développement. La deuxième difficulté qui se manifeste, est les limites des ressources propres tirées du mécanisme actuel de financement, ressources qui ne couvrent essentiellement que le

[186] [186] https://www.ceeac-eccas.org/2023/05/28/laceeac-en-bref/ intégration par les peuples ; consulté le 20 /10/2023.
[187] Traite établissant la communauté économique des Etats d' Afrique Centrale

fonctionnement de la CEEAC, et rarement l'investissement. Troisièmement, le caractère irrégulier des recouvrements des contributions à partir des budgets des Etats membres de la CEEAC. [188]

Les travaux de certaines réunions des Ministres ont pour objet d'apprécier les pistes de solutions fortes menant à la mise en place du Fonds de compensation, de coopération et de développement de la CEEAC (FCCD-AC).

III.2.5 Politique économique : Evaluation de la performance en matière d'intégration

Sur ce point, nous allons voir ; l'Etat de la convergence des politiques macroéconomiques, l'intégration des échanges commerciaux, la mobilisation de l'épargne et flux d'investissement, L'investissement étranger, Secteur privé et environnement des affaires, ainsi que la libre circulation des personnes dans ladite Communauté.

III.2.5.1 Etat de la convergence des politiques macroéconomiques

La CEEAC ne dispose pas d'un mécanisme formel d'harmonisation et de convergence des politiques macroéconomiques de ses Etats membres, hormis les pays de la CEMAC qui ont un dispositif de surveillance multilatérale et de stabilisation, qui est passé depuis 2001 d'un suivi annuel simple à un mécanisme de surveillance fondé sur des objectifs triennaux (2004-2007) de convergence. Outre la stabilité des prix, la convergence vise à lutter contre le financement monétaire du déficit budgétaire et soutenir la parité fixe du franc CFA par rapport à l'euro.[189]

Le bilan de l'application de ces critères est encourageant puisque au moins deux critères de 1er rang sont respectés par les six pays et quatre pays arrivent à respecter au moins trois critères. Dans le cadre du renforcement de la surveillance multilatérale, des discussions sont en cours au

[188] https://www.finances;gouv.cg>co , consulté le 4/12/2023.

[189] Depuis la révision d'août 2001, les critères de convergence de 1er rang de la CEMAC, au nombre de quatre, sont : 1. Solde budgétaire de base/PIB nominal ≥ 0 (horizon 2004) ; 2. Inflation ≤ 3 % par an ; 3. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs et intérieurs sur la gestion de la période courante ; et, 4. Encours dettes intérieures et extérieures ≤ 70 % du PIB nominal (horizon 2004). Les critères de second rang, également au nombre de quatre, sont : 1. Masse salariale ≤ 35 % des recettes fiscales ; 2. Investissements publics financés sur ressources internes ≥ recettes fiscales ; 3. Déficit extérieur courant hors dons/PIB ≤ 5 % ; et, 4. Recettes fiscales > 17 % du PIB nominal.

niveau de la CEMAC, avec l'appui du FMI, pour réviser le critère de convergence relatif au solde budgétaire de base en vue d'isoler les effets de la volatilité et des revenus pétroliers sur les finances publiques des Etats, ainsi que pour instaurer des mécanismes de sanctions.

Toutefois, les pays de la CEEAC, pris individuellement, sont de fait engagés dans un processus d'assainissement de leurs cadres macroéconomiques, à travers leurs relations avec le FMI au titre de l'Article IV ou dans le cadre des programmes de réformes. En effet, l'ensemble des indicateurs macroéconomiques s'améliore. Le déficit du compte courant tend à se résorber. L'inflation, le déficit primaire et le service de la dette extérieure sont orientés à la baisse. Ces évolutions pourraient permettre à terme de jeter les bases d'instauration d'un mécanisme d'harmonisation et de surveillance multilatérale au niveau de la CEEAC, en s'appuyant sur l'expérience de la zone CEMAC.[190]

III.2.5.2 Intégration des échanges commerciaux

Le faible niveau de développement des infrastructures de transport, notamment routières, les entraves à la libre circulation des personnes et des biens, la faiblesse du secteur privé et la persistance des barrières tarifaires n'ont pas permis un véritable développement des échanges commerciaux en Afrique Centrale. Les échanges intracommunautaires au sein de la CEEAC sont les plus faibles du continent. Sur la période 1994-2000, ils ont été de l'ordre de 1,9% du commerce total, alors que la moyenne africaine est estimée à 6,8%[191]

III.2.5.3 Mobilisation de l'épargne et flux d'investissement

Le taux d'accumulation est relativement élevé dans l'espace CEEAC, atteignant en moyenne 23,8 % du PIB régional sur la période 2000-2004. Le niveau de l'investissement est en grande partie influencé par le secteur pétrolier, qui a peu d'effets induits sur l'emploi et la réduction de la pauvreté et, donc, sur le développement durable. Hors-secteur pétrolier, l'investissement reste faible. L'investissement est structurellement supérieur à l'épargne, qui s'est située à 15,7% du PIB régional en 2000-2004. L'écart est couvert par le financement extérieur, essentiellement sous forme d'emprunt, d'aide et, dans certains cas, d'accumulation d'arriérés.

[190] Selon les indicateurs de la CEEAC : *Indicateurs macroéconomiques* 1997-2004
[191] CEEAC : *Commission économique pour l'Afrique*, 2004, p. 42

III.2.5.4 Secteur privé et environnement des affaires

Le secteur privé est peu développé dans les pays de la CEEAC. Une grande partie de l'emploi du privé est fournie par le secteur informel, essentiellement constitué par les petits métiers et le commerce. L'investissement privé des grandes entreprises, essentiellement étrangères, est concentré dans les secteurs pétroliers et miniers (Angola, Gabon, RDC, Tchad, RGE, Congo), qui sont encore faiblement intégrés au reste de l'économie. En effet, les achats et ventes des grandes entreprises pétrolières aux autres secteurs sont négligeables par rapport à la valeur de leurs productions. Les programmes de privatisations restent confrontés à des rigidités, car les filières visées sont souvent considérées stratégiques. [192]

Le reste des entreprises est constitué essentiellement de PME/PMI qui transforment le bois (sciage, déroulage et menuiserie au Gabon, en RDC, au Cameroun), les produits locaux (jus de fruits, cigarettes au Cameroun) ou importés (ciment à partir du clinker au Gabon, en RDC et au Cameroun, plastique à partir du PVC). En outre, tous les pays disposent de brasseries (bières et boissons gazeuses), sauf la RGE et STP. Le secteur privé est également présent dans l'hôtellerie, le petit transport de marchandises et les services rendus aux ménages et aux entreprises.[193]

III.2.5.5 Libre circulation des personnes

Elle n'est effective qu'entre quatre pays de la CEMAC (Congo, RCA, Cameroun et Tchad). Pour les autres pays, l'obtention d'un visa est nécessaire pour se déplacer d'un pays à l'autre. En tout état de cause, le voyageur doit disposer d'un passeport en cours de validité, document difficile à obtenir dans nombre de pays, ce qui limite fortement la circulation des personnes. Les routes inter-Etats sont rares et les voies maritimes et fluviales peu utilisées. Malgré son coût élevé, le transport aérien demeure le moyen le plus utilisé pour les déplacements dans la région. [194]

Or, la région reste mal desservie par ce mode de transport. Par ailleurs, les nombreux conflits que la région a connus se sont soldés par le déplacement de millions de personnes, notamment

[192] *Ibidem*
[193] https://archive.uneca.org> pages : consulté le 22/10/2023.
[194] Economic Intelligence Unit, Country reports pour l'Angola et le Gabon (2004)

dans la sous-région des Grands Lacs où, malgré des progrès certains, quelques foyers de tension existent.

Enfin, les villes constituent le principal lieu de destination des flux migratoires qui résultent aussi bien de l'exode rural que de l'immigration. Ces flux sont le plus souvent constitués de populations jeunes, majoritairement des hommes célibataires. Leur présence massive dans la petite production marchande les rend indispensables au fonctionnement de l'économie urbaine, mais les expose régulièrement à des excès bureaucratiques qui se soldent par des expulsions.[195]

III.2.6 Evaluation des potentialités et obstacles pour une intégration plus poussée

Sur ce point, nous allons parler ; des défis et opportunités de CEEAC, des conflits internes et externes, de faiblesse de la vision communautaire et de la volonté politique, de faible niveau de développement des infrastructures de transport, ainsi que de l'opportunité de ladite communauté.

III. 2.6.1 Défis et opportunités de CEEAC :

Dans la plupart des pays, les principaux obstacles au développement du secteur privé sont : (i) les incertitudes politiques et les conflits (Angola, RCA, RDC, Rwanda, Burundi) ; (ii) les faiblesses institutionnelles, notamment les mesures d'incitation peu attractives, les problèmes de réglementations des marchés et les difficultés d'obtention des permis d'exercer ; (iii) les coûts élevés des facteurs, en particulier des transports, de l'électricité et des télécommunications ; (iv) l'étroitesse des marchés intérieurs et les difficultés d'accès au marché régional; (v) le manque de main d'œuvre qualifiée (à un degré moindre au Cameroun et en RDC) ; (vi) les problèmes d'accès au financement bancaire et le manque de fonds de garantie ; et, (vii) les problèmes de paiement dans la sous–région et la non-convertibilité des monnaies, notamment entre la zone CEMAC et les autres pays de la CEEAC.[196]

Il convient de noter qu'en zone CEMAC, la charte régionale des investissements, adoptée en 1999, fournit un cadre général de promotion des investissements privés, à travers notamment

[195] *Ibidem.*

[196] Document de stratégie d'assistance à l'intégration régionale (DSAIR), pour l'Afrique centrale, 2005-2009, p.36

des garanties, la protection juridique contre le risque de saisie par un Etat et la liberté de rapatriement des bénéfices dans le respect des réglementations de la zone monétaire. Chaque Etat membre est invité à refléter les orientations de la charte régionale dans son code national. Toutefois, seuls trois pays (Cameroun, Congo et RCA) se sont pour l'instant conformés à cette directive communautaire.[197]

III.2.6.2 Conflits internes et externes

Malgré ses immenses potentialités, des contraintes socio-politiques et économiques continuent de freiner le processus d'intégration en Afrique centrale. Il y a tout d'abord, les nombreux ***conflits internes*** (mutineries, guerres ethniques, tensions dues à l'apprentissage de la démocratie, rébellions) ***et externes*** (implication de certains Etats dans les troubles déstabilisant d'autres Etats) survenus au début des années 1990, qui ont non seulement compromis la sécurité aux frontières et détruit des infrastructures, mais aussi instauré une méfiance entre certains pays de la sous-région, voire à l'intérieur de certains pays. Ce climat de méfiance freine le processus d'intégration régionale. Bien qu'on assiste au retour de la paix, sa consolidation reste encore un défi, car la situation demeure fragile.[198]

III.2.6.3 Faiblesse de la vision communautaire et de la volonté politique

L'Afrique centrale est caractérisée aussi par la ***faiblesse de la vision communautaire et de la volonté politique***. En effet, le texte portant la libre circulation de certaines catégories de personnes, adopté depuis janvier 1990 par les instances de la CEEAC, n'est toujours pas mis en application. Cette situation est d'autant plus préoccupante que même à l'intérieur de l'espace CEMAC, où le processus d'intégration est le plus avancé en Afrique centrale, la libre circulation des personnes n'est pas encore effective entre tous les Etats, malgré les accords y relatifs signés par ces derniers. La faiblesse de la vision communautaire est aussi illustrée par les retards et le non versement des contributions par les Etats membres.

[197] Document de stratégie d'assistance à l'intégration régionale (DSAIR), pour l'Afrique centrale 2005-2009, p.40

[198] *Ibidem*

Cela engendre à son tour la ***faiblesse des institutions communautaires*** qui ne sont en mesure de recruter les meilleurs experts, ni acquérir les équipements modernes pour mieux concevoir, mettre en œuvre et coordonner les politiques d'intégration régionale.[199]

Les troubles politiques et les conflits armés ont accentué la pauvreté et dégradé les conditions de vie des populations, notamment rurales où ***l'insécurité alimentaire*** s'est accrue. En particulier, les populations déplacées vers des zones enclavées vivent dans des conditions précaires. La situation alimentaire des populations est préoccupante, avec une consommation calorifique moyenne généralement en deçà des 2400 kcal/jour requis. Seul le Gabon dépasse légèrement ce seuil avec 2517 kcal/jour. La consommation calorifique moyenne dans la plupart des autres pays se situe entre 71 à 91% de ce seuil minimum.

Les niveaux les plus bas sont relevés au Burundi et en RDC, avec moins de 80% du seuil. Au Burundi, au Rwanda, en RCA et au Congo, plus d'un habitant sur quatre souffrirait d'insécurité alimentaire. Il n'y a qu'au Cameroun et au Gabon, où le problème se pose avec moins d'acuité, avec néanmoins des proportions d'insécurité alimentaire de 9 et 7% respectivement. Environ 40% de la population communautaire est affectée par des insuffisances et carences alimentaires. Au regard des potentialités régionales, l'insécurité alimentaire pourrait disparaître à terme, grâce notamment à des politiques appropriées et à la fluidité des échanges.[200]

III.2.6.4 Faible niveau de développement des infrastructures de transport

Elle est notamment routière, elle constitue un véritable handicap au développement des échanges. Dans des pays aussi vastes que l'Angola, le Tchad ou la RDC, le mauvais état des voies de communication, quand elles existent, et la faiblesse du transport aérien [201] ne permettent pas de relier les points de production agricole ni aux marchés de consommation urbains, ni aux marchés d'exportation.

[199] Document de stratégie d'assistance a l'intégration régionale (DSAIR), pour l'Afrique centrale 2005-2009, p.57
[200] *Ibidem,* p.58
[201] Avec la disparition de la compagnie Air Afrique dont 3 pays de la sous-région étaient membres, d'une part, et l'arrêt des activités de la compagnie nationale de la RDC (LAC), d'autre part, il reste seulement 3 principaux opérateurs nationaux de la sous-région : Cameroun Airlines, Air Gabon et TAAG (Angola). La situation de ces trois compagnies demeure précaire.

Cette situation limite fortement le développement du commerce intra-régional. Hormis la liaison Kigali-Bujumbura, aucun couple de capitales n'est encore relié par une route entièrement bitumée[202].

Le réseau routier principal représente 147.314 km dont 15% seulement sont bitumés, soit une densité routière de 2,2 km/100 km² pour l'ensemble et 0,3 km/100 km² pour les routes bitumées. Cette contrainte est accentuée par le coût de construction au km plus élevé en Afrique centrale qu'ailleurs en Afrique, du fait de la forêt dense, la pluviométrie abondante, l'existence de nombreux cours d'eau et mangroves, qui demandent la construction d'importants ouvrages d'art. Au niveau du transport ferroviaire, cinq pays seulement sont dotés d'une ou de plusieurs lignes de chemin de fer, à savoir l'Angola (2380 km), le Cameroun (1016 km), le Congo (886 km), le Gabon (650 km) et la RDC (5138 km). Toutefois, celles-ci sont faiblement connectées, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays eux-mêmes.

III.2.6.5 Opportunité

Potentiel d'intégration : L'Afrique centrale dispose d'immenses potentialités, notamment de terres agricoles abondantes (200 millions d'hectares de terres arables), dont seulement moins de 1% sont exploitées. En outre, le bassin du Congo (3.700.000 km²) concentre la plus importante ressource en eau du continent. Les pays situés dans la cuvette centrale bénéficient de la forêt dense équatoriale (les 4/5 de la forêt dense africaine, soit près de 2,5 millions de km² riches d'essences diverses), régulièrement arrosée et pourvue d'une hydrographie très abondante.

Le potentiel hydroélectrique du fleuve Congo, deuxième fleuve du monde par son débit (40 000 m³/seconde en moyenne rejetés dans l'Atlantique), est considérable avec 100.000 MW dont 44 000 MW pour le seul site d'Inga. Des simulations indiquent que la réalisation du projet « Grand Inga » permettrait de distribuer du courant non seulement dans toute l'Afrique, mais aussi au Moyen-Orient.

[202] Cependant, à l'horizon 2005/2006, les liaisons Yaoundé–Libreville, Yaoundé-Bangui et Yaoundé–Ndjaména devraient être entièrement bitumées dans le cadre du plan consensuel de transport.

En outre, l'Afrique centrale compte en son sein les plus importants pays producteurs de ressources pétrolières d'Afrique subsaharienne (après le Nigeria), à savoir l'Angola, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Tchad et prospectivement Sao Tomé e Principe. Ces pays disposent également de réserves de gaz (associés ou non aux gisements de pétrole).

La RDC et le Rwanda disposent de réserves de gaz naturel dans le Lac Kivu, tandis que l'Angola, la RCA et la RDC disposent de riches minerais divers (or, diamant, cuivre et coltan17). [203]

Une exploitation judicieuse de ces ressources pourrait sensiblement contribuer à améliorer les conditions de vie des populations, à travers l'intégration régionale comme l'illustre l'exploitation du pétrole du Tchad qui constitue un bel exemple de coopération entre ce pays et le Cameroun. Par ailleurs, l'exploitation des gisements miniers de la RDC nécessiterait la consolidation, voire la construction d'infrastructures communautaires telles que le chemin de fer qui contribuerait au développement d'autres activités.[204]

L'Afrique centrale recèle également d'importantes potentialités en voies d'eau intérieures navigables, tant nationales qu'internationales (quand elles délimitent les frontières), qui pourraient contribuer à la facilitation des échanges régionaux.

Il s'agit notamment du fleuve Congo et ses principaux affluents (Kasaï, Oubangui, Sangha et Alima), du fleuve Ogoué et des Lacs Kivu et Tanganyika. Le système des voies d'eau intérieures qui comprend le fleuve Congo et ses affluents en rive droite (Oubangui et Sangha), communément appelé la trans-équatoriale, a toujours été une voie d'intégration physique et d'échanges pour la RCA, le Congo, le Cameroun, la RDC et le Tchad (pays non riverain). Il en est de même pour le Lac Tanganyika entre la RDC, le Burundi et le Rwanda. [205]

[203] Document de stratégie d'assistance a l'intégration régionale (DSAIR), pour l'Afrique centrale 2005-2009, p.61

[204] *Ibidem*

[205] Document de stratégie d'assistance a l'intégration régionale (DSAIR), pour l'Afrique centrale 2005-2009, p.61.

La longueur des voies navigables contribuant à l'intégration dans la sous- région (voies internationales), avec des conditions variables de navigabilité, est actuellement évaluée à plus de 3100 km.[206]

III.3 Communauté Economique des Pays de Grands Lacs (CPGL)

Bref historique

La CEPGL est le résultat de différentes rencontres organisées périodiquement dans le cadre de la conférence tripartite regroupant les trois anciens territoires sous la tutelle coloniale Belge, à savoir le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda[207].

L'idée de la tenue des rencontres périodiques fut lancée le 29 Août 1966 quand les Ministres des Affaires Étrangères et de la Coopération du Burundi, du Rwanda et de la RDC (ex-Zaïre), réunis à Kinshasa (ex-Léopoldville), ont jeté les premiers jalons de la future coopération régionale entre les trois États. A cette occasion, les trois délégations ont signé le projet d'accord de coopération en matière de sécurité en vue de garantir la paix dans la région.[208]

Le 20 Mars 1967, à Goma en RDC, les présidents de ces trois pays ont signé la « Déclaration de Goma » en s'engageant dans le communiqué final de se consulter régulièrement sur les problèmes d'intérêt commun et à se communiquer tous les renseignements relatifs au maintien de la sécurité dans leurs pays[209].

Par cette déclaration, les trois pays ont confirmé leur volonté commune de créer une unité plus vaste transcendant les particularités nationales et renforçant la compréhension entre les États

[206] Document de stratégie d'assistance a l'intégration régionale (DSAIR), pour l'Afrique centrale 2005-2009, p.64.
[207] CEPGL, *10ans après l'indépendance* : 1976- 1986, éd Printed Kigali, 1986, p.16 Disponible sur https://www.memoireonline.com/02/12/5287/m_le-rle-de-l-integration-regionale-dans-le-developpement-dun-Etat-Cas-de-la-Communaute-15.html - fn46, consulté le 4/12/2023.
[208]Recueil des textes constitutifs, *Accords et conventions de la CEPGL*, Ed Saint Paul, Kinshasa, 1979, p.7 Disponible sur https://www.memoireonline.com/02/12/5287/m_le-rle-de-l-integration-regionale-dans-le-developpement-dun-Etat-Cas-de-la-Communaute-15.html - fn47, consulté le 4/12/2023.
[209] Recueil des textes constitutifs, *Accords et conventions de la CEPGL*, Ed Saint Paul, Kinshasa, 1979, p.7 Disponible sur https://www.memoireonline.com/02/12/5287/m_le-rle-d-l-integration-regionale-dans-le-developpement-dun-Etat-Cas-de-la-Communaute-15.html - fn48, consulté le 4/12/2023.

afin de répondre aux profondes aspirations des populations, à la consolidation d'une fraternité et d'une solidarité intégrée dans les domaines économique, technique, financier et culturel[210]

III.3.1 Naissance de la CEPGL

Le 20 Septembre 1976 à Gisenyi (Rwanda), le Président Burundais J.B. BAGAZA, Rwandais Juvénal HABYARIMANA et Congolais (ex-Zaïre) Joseph Désiré MOBUTU SESE SEKO ont signé la convention constitutive de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs, en sigle CEPGL.

En vertu de la mise en œuvre de la convention constitutive de la CEPGL, deux autres rencontres ont été organisées : la conférence au sommet de Bukavu (fin Décembre 1976) et la réunion ministérielle à Kigali (les 7 et 8 Janvier 1977)[211].

Il sied de signaler que les motivations de la naissance de la CEPGL sont d'ordre historique, géopolitique et économique, notamment le renforcement de la sécurité commune des États membres, l'intégration économique et la facilitation des mouvements des biens et des personnes.

En effet, sur le plan historique, à l'ère coloniale, le Burundi, le Rwanda et la République Démocratique du Congo formaient « l'Afrique Belge ». Bien que juridiquement distincts par le fait que le « Congo Belge » formait une colonie alors que les deux autres constituaient ensemble un territoire sous mandat Belge, il n'en demeure pas moins que les trois pays étaient administrés par la même puissance colonisatrice.

Ces trois territoires restent encore marqués par des liens de similitude et d'apparence à une même tradition, à une même communauté culturelle, ayant des aspirations communes à la paix,

[210] KABAMBA WA KABAMBA, *Les Organisations Internationales Africaines.* Notes de cours première licence R.I, FSSAP,UNIKIN, 2004 2005, p.87. Disponible sur https://www.memoireonline.com/02/12/5287/m_le-rle-de-l-integration-regionale-dans-le-developpement-dun-Etat-Cas-de-la-Communaute-15.html - fn49, consulté le 6/12/2023.

[211] Recueil des textes constitutifs, *Accords et conventions de la CEPGL*, Ed Saint Paul, Kinshasa, 1979, p.7 Disponible sur https://www.memoireonline.com/02/12/5287/m_le-rle-de-l-integration-regionale-dans-le-developpement-dun-Etat-Cas-de-la-Communaute-16.html - fn51, Consulté le 6/12/2023.

à la sécurité et au progrès. En outre, les populations riveraines des Grands Lacs se sont tellement brassées que les pouvoirs étatiques ne pouvaient que prendre fait et cause pour ce phénomène.

Par ailleurs, la politique du bon voisinage, menée avec fruit par les dirigeants des pays des Grands Lacs, a été un leitmotiv décisif dans la création de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs. Cette considération a incontestablement marqué la suite des événements, notamment la signature à Kinshasa le 29 Août 1966, de l'accord sur la sécurité, qui est à juste titre considéré comme le point de lancement de l'édifice communautaire[212].

III.3.2 Composition de la CEPGL

Elle regroupe la République du Burundi, la République Rwandaise et la République Démocratique du Congo (ex-Zaïre). La CEPGL a son siège à Gisenyi, ville rwandaise, jumelle de Goma (de l'autre côté du Lac Kivu), qui a abrité la signature de la convention portant sa création.

III.3.3 Objectifs de la CEPGL[213]

Conformément aux dispositions de la Charte des Nations-Unies et de celle de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA), les signatures de la convention constitutive de la Communauté des Pays des Grands Lacs ont fixé quatre objectifs notamment :

1) Assurer prioritairement la sécurité des États membres et de leurs populations de façon qu'aucun élément ne trouble l'ordre et la tranquillité aux frontières respectives ;

2) Concevoir, définir et favoriser la création et le développement d'activités d'intérêt commun ;

3) Promouvoir et intensifier les échanges commerciaux et la circulation des personnes et des biens ;

[212] Recueil des textes constitutifs, *Accords et conventions de la CEPGL*, Ed Saint Paul, Kinshasa, 1979, p.7 Disponible sur https://www.memoireonline.com/02/12/5287/m_le-rle-de-l-integration-regionale-dans-le-developpement-dun-Etat-Cas-de-la-Communaute-16.html - fn52, consulté le 6/12/2023.

[213] Recueil des textes constitutifs, *Accords et conventions de la CEPGL*, Ed Saint Paul, Kinshasa, 1979, p.7 Disponible sur https://www.memoireonline.com/02/12/5287/m_le-rle-de-l-integration-regionale-dans-le-developpement-dun-Etat-Cas-de-la-Communaute-16.html - fn52, consulté le 6/12/2023.

4) Coopérer étroitement dans divers domaines social, économique, commercial, scientifique, culturel, politique, militaire, financier, technique et touristique, et plus spécialement en matière judiciaire, douanière, sanitaire, énergétique, de transports et de télécommunications

III.3.4 Structure de la CEPGL

Pour le fonctionnement de la CEPGL, les États membres ont mis en place des institutions suivantes :

a. La conférence des chefs d'Etat
b. Le conseil des ministres et commissaires d'Etats
c. L'executive permanent
d. La commission technique d'arbitrage

III.3.5. Organes spécialisés de la CEPGL[214]

Au cours de son existence, la CEPGL a également mis en place des organismes spécialisés ainsi que des entreprises communes et communautaires. Comme organes spécialisés, nous citons :

a. L'institut de la recherche agronomique et zootechnique (IRAZ)
b. La banque de développement des Etats des grands lacs (BDEGL)
c. La société internationale pour l'électricité des grands lacs (SINELAC)
d. L'organisation de la CEPGL pour l'énergies des grands lacs (EGL)

III.3.6. Principes Fondamentaux de la CEPGL

La Communauté Économique des Pays des Grands Lacs fonde sa gestion sur des principes s'inspirant des expériences de l'Union Européenne(UE) et de la Belgique, du Nederland et la Luxemburg en sigle BENELUX, notamment :

- ✓ la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services et un droit d'établissement au sein de trois pays;

[214] BINGANA, K. M. ; *Le rôle de l'intégration régionale dans le développement d'un Etat :* Cas de la communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), Université de Kinshasa, Licence en Relations Internationales, 2009, p. 34 disponible sur https://www.mémoireonline.com>..., consulté le 20/11/2023.

- ✓ l'ouverture des frontières entre pays membres et une politique douanière commune vis-à-vis de l'extérieur ;
- ✓ le renforcement de la coopération économique et le développement des infrastructures, des communications, des banques...,
- ✓ la convergence et l'harmonisation des politiques économiques, sociales et agricoles.

En vue d'atteindre les objectifs assignés à la CEPGL, les instruments utilisés visaient à la coopération tripartite : la réduction des obstacles tarifaires et la mobilité des facteurs incitatifs ainsi qu'à l'exécution des projets industriels communs.

III.3.7. L'Apport de la Communauté Economique des pays des Grands Lacs au développement des pays membres

La CEPGL a été instituée dans le but notamment d'assurer prioritairement la sécurité des États membres en créant des conditions de paix et de confiance mutuelle en vue de coopérer étroitement dans tous les domaines, promouvoir et intensifier des échanges commerciaux ainsi que favoriser le développement d'activités d'intérêts communs et certains projets nationaux des États membres. Elle vise donc l'intégration économique dans toute la région des Grands Lacs.[215]

Durant la décennie sous examen, la BDEGL a contribué au financement de 46 projets dont 31 projets en RDC pour un coût évalué à 29,05 millions DTS, soit 76 % du total des crédits contre seulement 7 projets au Rwanda d'un crédit de 5,84 millions DTS représentant 15 %, 7 projets au Burundi avec 1,99 millions DTS comme coût, soit 5 % de crédit total

et curieusement un seul projet commun (SINELAC) d'un coût de 1,5 millions DTS, soit 4 % du total des crédits.[216]

Comme on le voit, la part de crédits de CEPGL réservés aux activités de portée communautaire de l'organisation a été insignifiante par rapport aux projets nationaux, surtout ceux implantés en RDC. Le fait d'accorder plus de crédits à la RDC, en qualité de principal actionnaire, a

[215] BINGANA, K. M. ; *Op.cit.*, 2009, p. 42 disponible sur https://www.mémoireonline.com>..., consulté le 20/11/2023
[216] MWAKA A.*; Op.cit.*, p.14.

éloigné la BDEGL de ses objectifs d'intégration régionale visant le soutien des projets d'intérêts communautaires. On ne peut donc espérer implanter une intégration effective si certains partenaires ont des visées d'assujettir leurs pairs. Le succès d'intégration par domination ne peut passer que par une guerre. Le victorieux pourra alors imposer ses conditions aux vaincus. Dans le cas contraire, il est conseillé de recourir aux divers principes évoqués dans ce travail.[217]

D'une manière globale, la CEPGL n'a pas su catalyser le développement du Burundi. En effet, les crédits destinés aux projets nationaux ont été lapidés par les régimes qui se sont succédé, Et pourtant, si ces projets ont été bien conçus et bien gérés, ils pourraient, sans nul doute, améliorer les conditions de vie des populations et contribuer au développement de quelques secteurs d'activités socio-économiques du Burundi.

En outre, celle-ci ne profite pas du projet d'intérêt communautaire de SINELAC puisque son électricité produite à partir de Ruzizi II n'est consommée en grande quantité que par le Rwanda et le Congo.

Il est un fait que le bilan de quatre décennies de son l'existence de la CEPGL se sont avérées largement négatives et que les ambitions de bon voisinage, de paix et de développement collectif sont loin d'avoir été atteints au regard de la détérioration de la situation sécuritaire, humanitaire et économique des États membres et de leurs populations[218]

Enfin, l'adhésion du Burundi à la CEPGL lui confère, par contres un énorme passif constitué par le cumul de contributions non acquittées pendant plusieurs années.

En vue de bénéficier de la CEPGL, le Burundi est appelée à maximiser toutes les opportunités de coopération et d'échanges avec ses partenaires pour éviter du recul sur les pas franchis.

D'une manière générale, nous pouvons aussi souligner que si la CEPGL n'a pas beaucoup contribué au développement des pays membres, c'est suite à un certain nombre de problèmes qui ont été à la base de sa faiblesse.

[217] *Ibidem.*

[218] MUTABAZI N., Politique d'intégration économique des pays des Grands Lacs : lecture d'un échec, in reconstruction de la RDC. *Le rôle de la société civile, Cahiers des droits de l'homme et de la paix en région des Grands Lacs* , V1, n°1, 2004, pp.116-127

III.3.8. Les causes de la faiblesse de la CEPGL[219]

Des problèmes qui n'ont pas permis à la CEPGL de s'épanouir ni d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

A. Le Micro nationalisme

La Nation et l'Etat sont des concepts généralement pleins de confusion, surtout en Afrique où des nations embryonnaires se forment au sein des États qui existent, à peine depuis une trentaine d'années.

En effet, la colonisation a fractionné l'Afrique en plusieurs unités territoriales, parfois des minuscules renfermant une diversité d'ethnies disparates dont les sentiments d'appartenance à une entité politique plus vaste que leur étroite collectivité font actuellement défaut. On constate, qu'en dépit des efforts déployés par les gouvernements visant à cultiver la conscience nationale, les Africains se montrent encore assez attachés à leurs terres plutôt qu'à un Etat nouveau. Après la Deuxième Guerre Mondiale, les Africains mettent en cause la situation coloniale, sous la forme d'une opposition formelle née d'un sentiment de frustration et développent un nationalisme virulent revendiquant l'indépendance totale, c'est-à-dire aussi bien politique, économique que culturelle.[220]

Cependant, le nationalisme africain est à la fois considéré comme un facteur positif puisqu'il contribue à l'unité des peuples et un élément redoutable de dissociation se dressant en obstacle à l'intégration.

Il s'agit particulièrement de micro nationalisme, cultivé au niveau de chaque nouvel Etat, se traduisant en politique africaine par des réticences, voire des replis sur soi. On constate que chaque appel, de s'associer aux autres pour créer des regroupements régionaux pouvant amorcer le processus d'un véritable développement économique et social, c'est-à-dire de réaliser une réelle intégration politique, demeure sans réponse du fait que cette démarche exige un transfert

[219] BINGANA, K. M. ; *Op.cit.*, 2009, p. 42 disponible sur https://www.mémoireonline.com>..., consulté le 20/11/2023.
[220] BINGANA, K. M. ; *Op.cit.*, 2009, p. 59 disponible sur https://www.mémoireonline.com>..., consulté le 20/11/2023

de souveraineté par les États membres. En Afrique, les organisations à vocation de promotion de l'intégration régionale fonctionnent souvent comme des organisations de coopération sectorielle dont les résultats se sont visiblement manifestés dans les domaines des infrastructures et télécommunications.[221]

En outre, ces États fondent leur souveraineté sur le mythe de l'autosuffisance nationale. Chacun revendique ses industries nationales de base et la couverture de ses besoins vivriers par l'offre nationale. Cette conception enfreint d'accepter des pays voisins alors que la dépendance à l'égard du Nord, léguée par la colonisation, reste en revanche admise.

B. Les Politiques économiques nationales divergentes

Des politiques économiques, basées sur l'autosuffisance nationale mises en œuvre, sont divergentes, voire inconciliables avec l'intégration nationale. D'ailleurs, si certaines mesures prises, pour donner un certain élan à l'intégration africaine, ont échoué, c'est parce qu'elles poursuivaient d'autres objectifs que ceux de l'intégration. Les objectifs nationaux ont eu presque la priorité sur les objectifs régionaux. A titre d'illustration, les pays tardent de payer leurs cotisations en faveur de l'intégration. Cela devient une contrainte difficile à gérer dans le temps, car les payements de ces coûts, à court terme, sont inévitables si on veut ultérieurement bénéficier du bienfait de l'intégration[222].

Par ailleurs, l'intégration verticale de l'Afrique selon des modèles économiques étrangers et les contradictions idéologiques compliquent l'homogénéité de stratégies politiques et économiques.

C. Les conflits armés

Si la paix tisse des liens d'amitié et de fraternité favorisent la solidarité et la coopération multilatérale en vue de faire triompher les vertus d'essence humaniste, garantissant un développement, les conflits, qui consacrent des rapports en dents de scie, viennent dès lors

[221] BINGANA, K. M. ; *Op.cit.*, 2009, p. 61 disponible sur https://www.mémoireonline.com>..., consulté le 20/11/2023.
[222] MWAMBA NGALULA, *La Problématique de communication dans la réalisation de l'intégration en Afrique*, TTFC, troisième graduat R.I,NINKIN,FSSAP, Kinshasa, 2001 2002 ,p.33.

envenimer des relations interétatiques ou ultra- étatiques.[223] La recherche des causes desdits conflits constitue à priori la démarche de notre analyse. Il convient aussi de donner la définition du conflit pour mieux l'appréhender et le circonscrire dans notre analyse.

Le terme conflit vient du latin (confusius) et signifie « heurt, choc » évoquant un désaccord, une contradiction ou une incompatibilité qui peut conduire à une opposition. Il est en rapport avec le désir des hommes et la distance des êtres, des biens différents qu'ils poursuivent[224].

Les conflits peuvent être latents sous la forme d'une opposition, d'un antagonisme, d'une contestation des compétences ou ouverts caractérisés par un bras de fer entre des groupes. Cette deuxième approche tend souvent à se transformer en conflit armé dans son processus évolutionniste par des groupes qui en sont engagés. Le conflit peut être ainsi politique, économique, social, régional ou mondial.

La région des Grands Lacs a souvent été un théâtre de conflits armés violents et récurrents. Les cycles de violence datent de son histoire précoloniale, coloniale et postcoloniale. Le pic est atteint au cours des années 1990 avec le génocide rwandais, la guerre au Burundi et le conflit interafricain en République Démocratique du Congo.

Ce dernier, qui a connu l'affrontement entre au moins 9 armées africaines, est aujourd'hui considéré comme le conflit le plus meurtrier depuis la Deuxième Guerre mondiale avec des estimations de près de 5 millions de victimes.[225]

Dans les conflits qui sévissent dans la région, les forces gouvernementales et les groupes armés s'en prennent régulièrement aux civils, en commettant des crimes de guerre ainsi qu'un cortège de souffrances et de manière globale aux violations massives des droits humains[226].

Les causes de ces conflits ont à la fois une dimension régionale et un caractère régionalisant. On observe une propension à la régionalisation de l'instabilité, alimentée par une proximité de

[223] BINGANA, K. M. ; *Op.cit.*, 2009, p.69 disponible sur https://www.mémoireonline.com>..., consulté le 20/11/2023.
[224] KONGO K. ., Ces conflits régionaux en Afrique : Quelle stratégie pour une paix durable ?, In le scrutin, n°19, Aout –novembre 1998, Kinshasa, p.4
[225] BINGANA, K. M. ; *Op.cit.*, 2009, p. 59 disponible sur https://www.mémoireonline.com>..., consulté le 20/11/2023.
[226] https:// www.preventionconflict.org/portal/economics, consulté le 8/12/2023

fait d'ordre ethnique, socioculturel et politique des populations de la région[227]. Cette proximité facilite l'exportation des conflits au-delà de leurs foyers nationaux pour se répandre, par effet de contamination, à l'ensemble des pays de la région.

Les conséquences occasionnées par cette dynamique de conflits armés sont multiples et néfastes, notamment : l'instabilité politique de la région ; l'exode des populations menacées ; la mortalité directe ou indirecte ; le sous-développement; les violations massives de droits de l'homme.

Comme on le voit, l'absence de paix ne saurait donc garantir un développement harmonieux de rapport de coopération bilatérale et multilatérale. D'ailleurs, les économistes avancent que les « nouveaux conflits armés » dans les pays pauvres compromettent la croissance économique et constituent un facteur aggravant le sous-développement et la pauvreté.[228]

D. Les Guerres Civiles

Ces dix dernières années, la région des Grands Lacs a été le foyer de guerres civiles ayant provoqué de catastrophes humaines et bouleversements politiques sans précédent, notamment : quatre Chefs d'Etat assassinés (deux au Burundi Melchior NDADAYE en 1993 et Cyprien NTARYAMIRA le 06 Avril 1994 dans le même avion avec le Président rwandais Juvénal HABYARIMANA et Laurent Désiré KABILA le 16 Janvier 2001 en RDC, un million de morts au Rwanda, 500.000 au Burundi, 3.500.000 en RDC. Ces guerres, avec leurs dynamiques respectives, ont profondément affecté la confiance entre les trois pays qui demeurent cependant des partenaires naturels. Les années de guerre, qu'ils ont endurées, ont littéralement dévasté leurs économies déjà très fragiles, plongeant la quasi-totalité des populations dans la pauvreté et la misère noire[229]. Les trois pays membres de la CEPGL connaissent ou ont connu des rebellions. L'existence des conflits interétatiques frontaliers, politiques et diplomatiques,

[227] Africa's missing billions, Oxfam report, titre du journal Sud African "the mail and guardian" .https://www.mg.co.za.
[228] Rapport de la Banque Mondiale sur la prévention des conflits et equipe de reconstruction, *Conflits analysis Framework,* Août 2003.
[229] Nations-Unies (2002), Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Ressources and Other Forms of Wealth of the DRC.

l'instabilité politique, les interventions étrangères directes et indirectes sont autant de contradictions majeures qui font obstacles à l'unité[230].

En effet, la crise burundaise puis le génocide rwandais ont néanmoins plongé la CEPGL dans une crise profonde suscitant une réunion des Chefs d'État en Novembre 1994. Le sommet extraordinaire, devant redynamiser la Communauté, a pris deux décisions :

- ✓ la mise en place de mécanismes de gestion de la sécurité aux frontières;
- ✓ la restructuration du secrétariat et des organismes spécialisés pour privilégier la relance des activités dans les domaines prioritaires (commerce, agriculture, industrie, énergie, environnement, recherche scientifique, transports et communications, et circulation des personnes). Cette restructuration a conduit à une réduction du nombre d'agents de 80 %[231].

En 1996, tous les accords sont suspendus suite à l'agression de la souveraineté territoriale zaïroise par les troupes de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) et de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR).

Depuis lors, la CEPGL se trouve dans un état d'apathie totale. Le dernier sommet des Chefs d'État remonte au mois de novembre 1994, et la présidence de la Communauté, généralement circonscrite à un an, reste depuis 1992 à la RDC. Le Conseil des Ministres et les autres Institutions sont dans la même situation de paralysie.

E. Prolifération des organisations d'intégration

La multiplication des institutions africaines occasionne de lourdes charges financières pour les États membres, si bien qu'après les avoir approuvées dans l'euphorie et l'enthousiasme des conférences, ils s'abstiennent par la suite d'y adhérer ou ne parviennent pas à s'acquitter de leurs obligations.[232]

[230] Rapport du groupe d'Organisation des Droits de l'Homme de la RDC, In le scrutin, n°23 Avril-juin 200, Kinshasa, pp.5-6
[231] http://www.senate.be/publications/, consulté le 9/12/2023
[232] BINGANA, K. M. ; *Op.cit.*, 2009, p. 64 disponible sur https://www.mémoireonline.com>..., consulté le 20/11/2023

Selon la Banque Mondiale (BM), on dénombre en Afrique plus de 200 organisations de coopération régionale dont au moins 160 sont intergouvernementales. [233] (Parmi ces organisations régionales, certaines ne sont pas commerciales.

Ces organisations sont d'énormes machines administratives dotées d'une pléthore d'agents. Leur résultat est souvent modeste, hormis les banques et les institutions de formation et de conseil.

Certaines institutions importantes ont dû cesser de fonctionner telle que l'organisation de lutte anti-acridienne et anti-aviaire. Les États de la région engagés dans le Processus des Grands Lacs (PGL) appartiennent déjà tous à des groupements régionaux et sous-régionaux tels que :

- ✓ la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) : la République Démocratique du Congo;
- ✓ la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) : le Burundi, la RDC et le Rwanda ;
- ✓ la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) : l'Angola, le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda qui s'est retiré;
- ✓ la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) : le Burundi et le Rwanda;
- ✓ le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) : le Burundi, la RDC et le Rwanda.

En définitive, une décennie après la léthargie de fonctionnement de la CEPGL suite aux divers conflits qui ont profondément miné ses États membres, des voix s'élèvent pour sa relance en vue de créer des conditions d'une intégration économique et la coopération transfrontalière favorables au développement du Burundi, RDC et du Rwanda.[234]

En effet, la Communauté Internationale déploie une intense diplomatie en faveur d'une Conférence Internationale sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement pour les pays des Grands Lacs en vue de trouver une solution durable aux différends politiques et économiques récurrents dans la région. A ce propos, une déclaration a été signée en date du 19

[233] Banque mondiale ; *L'Afrique subsaharienne de la crise à une croissance durable* , 1982, p.323
[234] BINGANA, K. M. ; *Op.cit.*, 2009, p. 48disponible sur https://www.mémoireonline.com>..., consulté le 20/11/2023.

au 20 Novembre 2004 à Dar-Es-Salam pour la promotion d'une vision partagée du développement économique et de l'intégration régionale devant appuyer un développement des États membres[235].

Cependant, cette relance doit tenir compte des observations des études démontrant que les visées intégratives de la CEPGL n'étaient que formelles alors que ses institutions étaient pratiquement dominées par les relations interpersonnelles des dirigeants que par les rapports étatiques.

Le but de ce chapitre était de nous permettre de détecter les similitudes et les différences entre trois organisations sous régionales, à savoir ; la EAC, CEEAC et la CEPGL. Ces organisations présentent beaucoup de ressemblances. Comme vous le voyez dans le tableau cité montrant des chevauchements des pays membres de certaines organisations sous régionales où un seul pays peut participer dans quatre communauté ou même plus.

D'abord, la logique voudrait que l'association qui a été créée en premier soit la plus avancée. Hors, lorsque l'on compare l'évolution historique de l'East African Community/CEA à la CEEAC, et à la CEPGL qui a été créée bien plus tôt que la relance de la première, nous nous rendons compte que l'EAC a atteint le minimum des objectifs qu'elle s'est fixés contrairement à la CEPGL. Ce retard de l'organisation pourrait être expliqué par les problèmes de financement, les conflits internes des pays membres, le manque d'entente entre les États-membres, comme nous l'avons mentionné plus haut.

Ensuite, ces organisations tendent à avoir les mêmes objectifs et principes. Elles aspirent à une croissance économique et au développement de leurs pays et de la région, tout en respectant les droits humains, la souveraineté de chaque pays, la promotion de la paix, la lutte contre la discrimination, etc.

Enfin, nous avons remarqué que la CEA, CEEAC et la CEPGL, présentent des similitudes au niveau de leurs structures et de leurs organes. Les trois institutions possèdent des équivalents en termes d'institutions comme la Conférence des chefs d'Etat pour la CEPGL et la CEEAC, le Sommet des Chefs d'Etat pour la CEA, nous avons décrit leurs fonctions précédemment. Par

[235]La Déclaration de Dar Es Salam sur la paix, la Sécurité, Démocratie et le Développement dans la Région des Grands Lacs, 19 au 20 novembre 2004, paragraphe 5

la suite, notre analyse nous a amené à conclure que l'EAC est la seule des trois organisations sous régionales qui s'autofinance malgré ses problèmes de budget et qui a plus ou moins les moyens nécessaires pour mener à terme ses politiques. La CEEAC quant à elle, était financée à 75% par l'aide extérieure bien que les 25% restants proviennent des États membres de la Communauté, ce qui fait qu'elle n'a pas avancé correctement. Quant à la CEPGL, elle n'est plus à jour d'avance sa politique suite à ses problèmes internes et à l'environnement des autres organisations sous régionales. Malgré le problème de budget de l'EAC, ses membres financent l'organisation, mais à cause de certains, comme le Burundi, le Soudan du Sud qui ne contribuent pas toujours à temps réel par manque de moyens, la communauté est-africaine est souvent confrontée à des problèmes de financement, ce qui expliquerait pourquoi certains projets tardent à être mis en œuvre. De plus, le fait que des organisations bénéficient d'une aide extérieure peut remettre en cause leur indépendance.

Conclusion générale

En proposant d'étudier ce sujet relatif à l'impact de participation du Burundi aux multiples organisations sous régionale, notre intention était de pouvoir exposer la position du Burundi dans la sous-région, surtout dans l'EAC, ce qu'il a tiré de cette communauté qui aidera le citoyen burundais à améliorer sa vie, de relever les défis et les mérites de l'intégration du Burundi à cette communauté, de proposer des solutions tenant en considération des intérêts du Burundi ou des citoyens burundais en particulier et de montrer que les chevauchements au niveau des communautés pourraient être à l'origine des arriérées de cotisation aux organisations régionales dont le Burundi fait face aujourd'hui.

Avant d'aborder l'étude proprement dite, nous avons commencé par le premier chapitre consacré à l'approche théorique et conceptuelle. C'était une question de définir les concepts clés du sujet, d'expliquer en long et en large l'évolution de l'intégration régionale, et de montrer certains théoriciens et leurs conceptions au niveau de l'intégration régionale en identifiant leur théories explicatives et compréhensives.

Dans le second chapitre, nous avons relevé et analysé les impacts des divers degrés de l'intégration du Burundi à la Communauté Est Africaine, le constat est qu'il y a des impacts négatifs et des impacts positifs presque dans tous les secteurs de la vie du pays. Le Burundi dispose des atouts dans ce processus d'intégration dans la communauté mais aussi des inconvénients dus à la faible capacité d'adaptation, à la lenteur et autre. Jusqu'à l'heure où nous sommes, le bilan du Burundi d'entrer dans la communauté ne sera pas totalement négatif même s'il y a certains analystes qui parlent même d'un bilan médiocre. Effectivement, malgré les quelques résultats positifs qui ont découlé de notre analyse, fort est de constater que la situation ne s'est pas beaucoup améliorée, car le Burundi reste loin derrière les autres membres de la communauté est africaine, aux niveaux économiques et social. De plus, nous ne pouvons pas affirmer que les résultats positifs que nous avons obtenus sont dus à la présence du Burundi dans l'EAC et dès lors établir un lien de causalité. Il est difficile de voir un constat clair. Il est donc encore trop tôt d'affirmer si oui ou non que l'EAC participe activement au développement du Burundi.

Il faudra attendre encore quelques années pour voir les impacts de la Communauté est-africaine sur le Burundi.

En effet, nous avons constaté qu'il y a un manque criant d'informations sur l'EAC et les interlocuteurs qui connaissent le sujet ne sont pas très nombreux. Les autorités de la Communauté Est Africaine doivent dès lors tout faire pour mettre à disposition du public les informations qu'elles possèdent sur la Communauté.

Le Troisième chapitre est clôturé par la comparaison de l'EAC, CEEAC, et la CEPGL en faveur du Burundi. C'était une question de voir une communauté parmi les trois citées ci haut qui expose beaucoup plus d'opportunité remarquable pour le Burundi, étant donné qu'il y a des communautés économiques régionales dont le Burundi est un pays membre mais qui n'ont pas d'intérêts directs qui pourraient décoller l'économie Burundaise afin que le citoyen burundais puisse en bénéficier.

Malgré le problème de financement de l'EAC, elle a pu accélérer son processus d'évolution en étendant son espace et en atteignant à plus de la moitié à ses objectifs poursuivis par rapport aux autres communautés dont le Burundi est membre alors qu'elle est toujours en cours d'opérationnalisation, ce dernier devrait engager ses efforts possibles pour qu'il aille avec le développement de cette communauté susceptible d'atteindre ses objectifs en s'acquittant de ses arriérées annuelles qui risqueraient de le mettre dans en état d'incapacité de remboursement, ce qui pourrait le faire perdre de son droit dans la communauté.

Nous pensons que la situation du Burundi peut changer, économiquement et socialement, afin que le pays se trouve au même niveau que ses pairs de la Communauté Est Africaine. Mais pour cela, il est impératif que le gouvernement burundais prenne des mesures. Le Burundi manque cruellement de réelles politiques et de stratégies pour faire face aux nombreuses difficultés du pays. Des solutions pour lutter contre le chômage des jeunes qui atteint des sommets record doivent être trouvées. Le pays doit également prendre des mesures pour éradiquer l'insécurité qui persiste. Cette insécurité est en hausse ces dernières années à cause de la crise politique de 2015. Le Burundi devrait concentrer ses efforts dans les communautés qui l'avantagent comme l'EAC, et retirer son épingle du jeu là où les intérêts ne se manifestent pas directement afin de mieux se positionner dans l'EAC.

S'agissant de l'hypothèse posée au départ comme quoi *La participation du Burundi dans plusieurs communautés économiques /organisations sous régionales ne l'a pas donné l'accès facile au développement économique.*

Afin de mieux profiter des opportunités de l'intégration du Burundi à l'EAC comme tous les autres membres de la communauté, les diverses stratégies sont à mettre en œuvre, à divers niveaux : Gouvernement burundais, entrepreneurs, partenaires du développement, Chambre de commerce, secteur financier et autres entreprises, écoles et universités

, nous trouvons qu'elle est confirmée. En effet, l'accès au développement économique du Burundi suite à la participation aux multiples organisations sous régionales reste problématique. Le Burundi fait face à une corruption quasiment institutionnalisée puisque celle-ci se retrouve dans presque tous les secteurs et jusqu'au sommet de l'État. Il faut dès lors prendre des mesures contre la corruption. De plus, il y a un manque d'infrastructures adaptées dans le pays. Tout cela ne donne pas confiance aux potentiels investisseurs directs étrangers qui voudraient installer leurs entreprises au Burundi, car ils n'ont pas confiance. Les Investissements directs étrangers pourraient aider le secteur privé à se développer, car il reste jusqu'aujourd'hui, embryonnaire. Sans la mise en place de véritables politiques, le Burundi ne pourra pas être compétitif face aux autres membres de l'organisation régionale qu'est l'EAC.

En somme, nous ne pouvons pas affirmer haut et fort que nous avons fait un travail qui révèle toute réalité du terrain, car il y avait des dimensions qui nous ont été échappées, mais comme un travail scientifique est un travail continu, j'inviterais ceux qui travailleront sur ce domaine de l'impact de participation du Burundi aux multiples organisations sous régionales d'arriver là où nous ne sommes pas arrivés en matière de recherche afin de continuer à apporter des pistes de solutions assez viables.

PISTES DE SOLUTIONS/PROPOSITIONS

Le Burundi a encore beaucoup de défis à surmonter avant d'arriver au même niveau que les autres membres de la Communauté Est Africaine. Nous proposons quelques pistes de solutions :

- Le gouvernement du Burundi devrait penser à se retirer de certaines organisations régionales qui ne servent pas ses intérêts afin d'éviter les chevauchements et économiser de l'argent pour contribuer à temps réel dans les organisations à intérêts directs telles que la EAC.

-Le Burundi devrait demander son adhésion à l'organisation mondiale du Commonwealth avant d'avoir un soif accéléré d'adhérer aux communautés à caractère anglophone parce que la plupart des pays de la sous régions partageant les mêmes communautés sous régionales a déjà adhéré à cette communauté, et bien sûr, il y a beaucoup d'opportunités pour les pays en développement comme le nôtre , car le constat est que même la langue anglaise est devenue une barrière pour le citoyen burundais malgré la position géostratégique du Burundi dans la sous-région, car avant d'entrer dans une communauté, il faut avoir des affinités culturelles approfondies.

- Des mesures doivent être prises par le gouvernement du Burundi pour lutter contre le chômage des jeunes et créer des emplois. Il doit également encourager les Burundais à s'investir davantage dans le secteur privé afin de désengorger le secteur public, comme c'est le cas de la majorité des pays de l'EAC.

- Le gouvernement du Burundi doit prendre des mesures radicales pour lutter contre la corruption et la mauvaise gouvernance qui gangrènent le pays.

- Il faut veiller à ce qu'il y ait une stabilité politique et une sécurité maximale dans le pays afin de redonner confiance aux potentiels investisseurs.

- Le Burundi doit prendre conscience de ses potentialités et de ses ressources naturelles qui peuvent aider le Burundi à être plus riche et dès lors à améliorer la vie de ses citoyens, grâce à une bonne répartition des richesses.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ASCHE, A., BRÜCHER, J, *Mythy and Reality of African Regional Integration*, Recht in Africa, 2009, p.169-186.
- ATTISSO, F.S., *De l'unité africaine de Nkrumah à l'Union Africaine de Kadhaffi, l'Harmattan*, 2008.
- BAHMANA, S., *Communautés Économiques Régionales en Afrique*, 6th International Conference on Economics and Management of Networks, Agadir, Morocco,November 2013,p.21-23.
- BOISSEAU du ROCHER, S., Asean : *50 ans d'une expérience singulière* : *défis relevés, défis à venir, politique étrangère*, N° 2/2017, Armand Colin, Eté 2017, p.240.
- DEINLA, I., The Development of the Rule Law in Asean, "*The State and Regional Integration*", Australian National University, Canberra, online publication date: July 2017 p.126-160.
- FARVAQUE E., LAGADEC G., *Intégration économique européenne: problèmes et analyses*, Préface de Pierre Morin, De Boeck Université, Bruxelles, p.56-56.
- FRIX, P., *Le Burundi face à l'impératif de l'intégration régionale: l'atout du Bassin du Lac Tanganyika*, Bruxelles, Maison des ACP
- GAHAMA, J., *La Communauté d'Afrique de l'Est: une jeune organisation régionale promise à un bel avenir*? ,2015
- HUGON, P., *Les économies en développement au regard des Théories de la régionalisation*, Tiers-Monde., tome 43,2002 n°169. P. 9-25
- Imbernon.J., Pesche D., *Les organisations régionales en Afrique* : entre superposition, concertation et action, dans : Une nouvelle ruralité émergente : regards croisés sur les transformations rurales africaines,2016.
- Intal P.,Chen L.,Asean and Member States: *Transformation and Integration*, Economic Research Institute for Asean and East Asia ERA),Volume 3,P.4

- LAMY, P, .*Intégrations régionales en Afrique* : ambitions et vicissitudes, MASHAKA Millat, Gaston, *Impact de l'intégration régionale sur la pacification de la RDC*, Université de Goma, 2009
- MAZUNYA, M., *Les défis linguistiques au sein de l'East African Community* : cas de l'identité francophone du Burundi, Les Cahiers de l'Orient, Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient. 2011/3, n°103.
-
- Mérino, M., *L'intégration régionale* « par le bas », force de l'East African Community (EAC) », Géoéconomie 2011/3 (n° 58), p.133-147

MEMOIRES

- ABDOU, A., *Le développement humain dans les PVD, Maîtrise en Gestion des entreprises,* Université Mohamed1 FSJES Oujda, Maroc, 2006.
- BUMWE, E. *Le Burundi dans l'intégration régionale* : Le cas de la East African Community (EAC). Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018.
- MBONITEGEKA, J.I., NIYOKWIZIGIRA, E., *Intégration du Burundi à la communauté d'Afrique de l'Est* : bilan et perspectives, Diplôme de licence en Economie et gestion, Université Moulay Ismaïl, 2015.

RAPPORTS

- Basler A.et Bihute D., *Etude d'impact de l'adhésion du Burundi au marché commun de l'East African Community*, mai 2008.
- Communauté de l'Afrique de l'Est, *Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est* (tel que modifié en date du14 décembre 2006 et du 20 août 2007).
- CERED, CERNEA, *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale,* Université Paris X-Nanterre, 2001.
- Gourgeon A.M. ; Et Laporte B. ; *Impact budgétaire de l'Entrée du Burundi dans l'Union Douanière de la Communauté Est Africaine*. Rapport préliminaire, Février 2008.
- Ndayiziga J., *L'intégration sous-régionale et le Secteur Privé* : enjeux et défis. Table sectorielle sur le secteur privé, juillet 2008.

- Nimubona J., *Les dimensions politiques et institutionnelles des processus d'intégration régionale en Afrique centrale et orientale* : Entre générosité idéaliste et réalisme des acteurs, RIDEC, Bujumbura.

DOCUMENTS OFFICIELS

- Traité pour l'établissement de la CAE
- Traite pour l'établissement de la CEEAC
- EAC, Facts and Figures, 2008, P.26
- Observatoire de l'Action Gouvernementale asbl,Impact de l'adhésion du Burundi à l'East africain community, Bujumbura, Burundi, 2009.
- PARCEM, les principaux indicateurs socio-économiques du Burundi, octobre 2015.

SITE INTERNET

www.notre-europe.eu.

http://agritrop.cirad.fr/581747/

https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Burundi_Note_de_pays PDF.pdf

https://www.taurillon.org/l-union-africaine-une-imitation-de-l-union-europeenne-confrontee

http://www.parcem.org/index.php/9-uncategorised/179-dix-ans-dans-la-communaute-est africaine-quel-bilan-pour-le-burundi

http://www.parcem.org/images/pdf/indicateurs.pdf

https://www.cambridge.org/core/books/development-of-the-rule-of-law-in-asean/asean-community-and-building-the-law-regimeinasean/5E4A217D7144E882CADD148014D349CE/core-reader.

ANNEXES

Entretiens

1/ NDAYIZIGA Léonidas, professeur d'université, Macro-économiste, spécialiste de l'économie internationale

- Pouvez- vous nous dire qui vous êtes en quelques mots et quel est votre domaine et niveau de formation ?

Je suis professeur d'université, Macro-économiste, spécialiste de l'économie internationale et en elle, de l'intégration régionale, porteur d'un Doctorat.

- Quelle était la situation économique du Burundi avant son entrée dans l'EAC.

Le Burundi était et est toujours une économie extravertie, très peu diversifiée et qui par conséquent exporte très peu vers l'EAC, de même que pour les importations.

- En tant qu'économiste, comment avez-vous accueilli l'entrée du Burundi dans la CEA et quelles étaient vos attentes du point de vue d'un économiste ? (positifs et/ou négatifs).

L'entrée du Burundi, comme pour tout autre pays qui entre dans une Communauté Economique Régionale, devrait permettre à ce pays de profiter du marché régional, plus vaste que précédemment, de diversifier son économie et ainsi réaliser des économies d'échelle.
Cela cadrerait d'ailleurs avec la mission de la EAC, tel que mentionnée dans le Traité la mettant en place. À la suite de cette entrée, la gamme des produits à exporter et à importer aurait dû augmenter, ce qui aurait été favorable dans le cadre des recettes d'exportation d'un côté, mais aussi dans l'élargissement du registre de biens proposés aux consommateurs et à prix réduit, contribuant ainsi à l'élévation du bien-être des ménages.

- Quelles sont les caractéristiques du Burundi qui, pour vous, peuvent favoriser ou rendre difficile son intégration au sein de la EAC ?

Comme déjà mentionné, la faible diversification de son économie et le faible niveau de revenu des ménages constituent les principaux obstacles qui empêchent le Burundi de bénéficier des avantages de son intégration dans l'EAC. Au niveau collectif, le manque d'engagement ferme

et de volonté politique affirmée en faveur de l'intégration constituent les obstacles majeurs pour l'atteinte des objectifs de la Communauté.

- 16 ans plus tard, quel est le bilan d'après vous ?

Côté économique, le bilan est médiocre. Pour les avancées comme étapes déjà franchies de l'intégration, la Communauté a déjà atteint l'étape de marché commun. Cette importante réalisation permet au moins la libre circulation des biens et des services. Elle n'est néanmoins pas mise en œuvre dans toute son ampleur.

- À part l'EAC, le Burundi appartient à plusieurs communautés économiques régionales (Ex : EAC COMESA, CEEAC, CEPGL,), est-ce que cela peut empêcher qu'il s'implique complètement dans l'EAC et quelles sont les conséquences de ce chevauchement ? Est-ce que le Burundi devrait, d'après vous, se retirer de certaines organisations afin de se concentrer sur quelques-unes qui servent mieux ses intérêts ?

Est-ce que ces chevauchements ne contribuent pas aux problèmes de financement de ces organisations auxquelles le Burundi appartient ? Par exemple, chacun des membres de l'EAC doit contribuer de manière égale à l'organisation sans analyser l'état de chaque pays ; d'ailleurs le Rwanda et le Burundi ont déjà exprimé des inquiétudes face à cela. Quelles sont les conséquences positives ou négatives de cet aspect, à long terme ?

L'appartenance multiple est pointée comme un des problèmes majeurs dans la mise en application des Traités instituant les Communautés économiques Régionales. Ces communautés ont des objectifs pas toujours convergents, des rythmes de mise en œuvre souvent différents, ce qui consacre une intégration à vitesse variable. On note aussi des difficultés au niveau des cotisations communautaires ou dans des projets structurants de la région. Une proposition allant dans le sens de supprimer les doublons a déjà été exprimée par la Communauté économique Africaine pour fusionner certaines Communautés Économiques Régionales (CER).

- L'économie du Burundi a souffert à cause de la crise de 2015, quel en a en été l'impact sur la participation du Burundi dans l'EAC ?

Le Burundi n'a pas pu s'entendre sur pas mal de points avec certains pays de l'EAC. Cela a engendré des conflits entre pays et affecte négativement le fonctionnement de la Communauté.

- *Une des étapes importantes de l'EAC est l'union monétaire...nous connaissons la valeur du franc burundais aujourd'hui et sa dévaluation...pensez-vous que les choses pourraient s'arranger avec cette union monétaire ?*

Il n'y a pas eu de dévaluation de la monnaie burundaise mais une dépréciation. La formation d'une zone monétaire EAC et l'adoption d'une monnaie unique (ou commune) projetée en 2024 constituerait une solution à la volatilité monétaire non seulement pour le Burundi, mais aussi pour les autres pays de l'EAC. La question qui reste posée est celle de la viabilité de cette zone monétaire.

- *Nous voyons souvent des mesures être prises au Burundi et ce, disent les politiciens burundais, pour se conformer à ce que font les autres pays de l'EAC (taxes, école fondamentale, etc.). Nous constatons que dans l'UE, les pays ont des différences en ce qui concerne certaines matières (âge de la retraite, etc.). Est-ce que le Burundi est obligé de faire comme tous les autres membres de l'organisation pour faire partie intégrante de cette dernière ? Et est-ce une bonne ou mauvaise chose d'après vous?*

Le niveau d'intégration déjà atteint impose une certaine harmonisation des politiques qui seront plus tard unifiées. Ces politiques sont notamment la politique monétaire, la politique budgétaire, la politique fiscale, etc. C'est donc normal que le Burundi s'inscrive dans cette logique et il en est de même pour les autres pays.

- D'après vous, quelles sont les améliorations qui restent encore à faire, au niveau économique, afin que le Burundi tire beaucoup plus profit qu'aujourd'hui de son adhésion à l'EAC?

Des améliorations à faire tant au niveau du pays qu'au niveau de la région. Le pays ne peut pleinement profiter de l'intégration que s'il parvient à être un des principaux exportateurs des produits qu'il exporte et un des principaux importateurs pour les produits qu'il importe. Nous le répétons, sans diversifier son économie, impossible de relever ce défi.

La Communauté pourrait œuvrer efficacement en ce sens en permettant une certaine décomposition régionale du processus de production. Cela permettrait d'éviter une certaine agglomération des activités au profit d'un pays ou d'un nombre limité de pays, ce qui creuserait davantage les écarts de développement déjà existants.

2 / Léontine NZEYIMANA, l'ancienne Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, actuellement Député de l'EALA.

-Pouvez-vous nous dire qui vous êtes et quelles sont vos fonctions actuellement ?

Je m'appelle Léontine NZEYIMANA, l'ancienne Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, actuellement je suis Député de l'EALA.

-Quelle est l'opportunité qu'a eue le Burundi après son adhésion à l'EAC ?

Les opportunités étaient multiples, la plupart des partenaires des pays de la sous a accueilli chaleureusement l'entrée du Burundi dans la Communauté, il y a ceux qui ont promis des projets reliant la sous-région, et qu'ils ne pouvaient le faire sans que le Burundi n'y entre, parce que c'était un projet qui doit être partageable entre les pays frontaliers et transfrontaliers du Burundi ; prenons le cas de l'OBR, il est venu dans le cadre de l'EAC, c'était un projet qui datait de 10 ans avant, il y a aussi projet de chemin de faire qui est en cours, les études de faisabilités ont été déjà faites, il y a un projet également de route venant de MAKAMBA-RUMONGE-BUJUMBURA, elle aussi, est en train d'être construite dans le cadre de l'EAC. Alors, il est encore très tôt de dire que l'EAC n'aurait pas des retombées positives affectant notre pays.

-En tant que professionnelle de la sous-région, par ce qu'actuellement vous êtes la fonctionnaire de la sous-région, qu'est-ce que les burundais peuvent faire pour tirer profit de cette communauté ? Car le constat est que les burundais profitent très peu que les autres pays membres.

D'abord, pour que les burundais profitent les opportunités que donne l'EAC, ils doivent changer la mentalité de ne pas chercher là où ils sont nés, qu'ils aient un esprit de tenter même ailleurs, parce que les burundais en eux, ils ne sont pas compétitifs, sinon les burundais qui travaillent dans les organismes internationaux sont des travailleurs éminents, qui sont tellement capables d'exécuter bien leur fonction.

Ensuite, la plupart des burundais qui ont des expériences n'ont pas des niveaux (diplôme) requis pour occuper certains postes qui seraient publiés vacants, c'est pour cette raison que le Burundi a ouvert le deuxième cycle et le troisième cycle afin d'avoir des travailleurs qui pourraient être compétitifs au marché du travail de la Communauté, même ceux qui ont des masters qui est considéré comme le diplôme requis pour occuper un poste à l'EAC, ils n'ont d'expérience requise pour se calibrer aux autres de la sous-région.

Les burundais devraient se conformer aux normes de l'EAC, étudier les langues utilisés dans l'EAC, parce que la langue est un outil de communication qui sert à rejoindre toutes les opportunités possibles, même les négociations liées au contrat de travail ne sont possibles si la langue utilisée n'est pas la même.

Enfin, pour que les burundais en bénéficient, l'Etat doit également renforcer le système éducatif burundais afin que ces derniers puissent avoir une formation de qualité pour être compétitif, et enseigner l'anglais et le Swahili de l'école primaire à l'université dans toute les filières parce que c'est vraiment difficile de tirer profit effectivement dans le système qui n'est pas le vôtre, les affinités culturelles liées à la langue d'enseignement sont indissociables, elles influencent beaucoup les acteurs qui prennent des décisions.

-*Un pays comme le Burundi, avec un PIB inférieur par rapport aux autres pays membres de la communauté. Pourquoi vous ne négociez pas en tant que Député de l'EALA, pour que le mode de cotisation paritaire du budget de la communauté soit changé, et adopter au moins un autre mode de cotisation qui pourrait analyser l'Etat de chaque pays afin d'éviter les arriérées de tous les temps ?*

Chaque fois qu'il y ait un sommet, ce sujet revient toujours, nous avons proposé d'adopter le mode de cotisation qui, dans les calculs, tient compte des PIB et non des pays qui composent la communauté, c'est un mode de calcul utilisé par la SADEC. Mais l'essentiel c'est de voir si le Burundi ne va pas perdre après l'adoption d'un autre mode de cotisation.

3/ NTIDENDEREZA Esaïe, chef de service à l'Agence de Promotion de l'Investissement (API).

- Pouvez-vous nous dire qui vous êtes et quelles sont vos fonctions au sein de l'ADB

Je m'appelle Esaie NTIDENDEREZA, je suis chef de service promotion des investissements à l'agence de développement du Burundi (ADB) située à Mutanga Nord.

- L'ADB a été créée en 2009, c'est-à-dire deux ans après l'adhésion du Burundi à la EAC. Quelles étaient ses missions ? Comment peut-on différencier l'ADB et D'autres organismes gouvernementaux qui influencent l'économie burundaise ?

Créée par décret N° 100/177 du 19 octobre 2009, l'Agence de Promotion des Investissements, actuellement devenu ADB a pour missions principales de promouvoir l'investissement et l'exportation au Burundi, et notamment de:

a. Informer les investisseurs sur tout ce qui touche à la promotion de l'investissement et de l'exportation ;

b. Assister et appuyer les investisseurs en général et les exportateurs en particulier notamment dans l'obtention des documents et/ou l'accomplissement des formalités exigées par la loi ;

c. Concevoir les réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires ;

d. Interpeller les administrations sur les cas de non application ou de mauvaise application de toute loi ou réglementation en rapport avec la promotion des investissements et des exportations. Autrement dit, l'ADB assiste le Gouvernement du Burundi dans la conception et la mise en œuvre de la politique définie dans les domaines de la promotion des investissements et des exportations. Elle exerce notamment, les missions spécifiques suivantes :

- Identifier, faire connaître et favoriser des opportunités d'investissement au Burundi ;
- Collecter et diffuser l'information économique aux opérateurs privés ;
- S'assurer de la bonne application effective des dispositions du Code des Investissements, ainsi que des dispositions fiscales et douanières en faveur des investisseurs remplissant les conditions légales ;
- Promouvoir le développement des entreprises et l'appui direct ou indirect au renforcement et à la modernisation de l'esprit d'entreprise au Burundi ;

- Contribuer à faciliter l'établissement des entreprises industrielles, commerciales et de services, dans le cadre du plan de développement économique et social du Gouvernement ;
- Accueillir, conseiller, orienter et assister les investisseurs afin de faciliter la réalisation de leurs projets ;

- *Quelle était la situation au niveau des investissements étrangers au Burundi ?*

En 2010, c'est-à-dire un an après la création de l'API, ce sont 81 projets qui ont été réalisés avec un investissement conséquent de plus de 190 millions de dollars et cela a créé plus de 4000 emplois. De 2010 à 2014, je peux dire que la situation était bonne et que les investissements allaient en croissant avec 235 millions de dollars en 2011 et même près de 264 millions de dollars en 2014 et avec beaucoup d'emplois qui ont été créés. Cependant, les choses se sont détériorées avec la crise de 2015. Cette année-là, nous n'avons eu que trois projets et il n'y a eu que 4 millions de dollars d'investissements étrangers et le plus bas taux d'emplois créés depuis la création de l'API. Mais depuis la fin de la crise, les choses commencent petit à petit à redevenir normales. Les investissements étrangers ont repris et nous remontons petit à petit la pente.

- *Quelles sont les opportunités qui peuvent pousser les investisseurs à venir au Burundi ?*

Le Burundi offre de nombreuses opportunités d'investissements dans des secteurs variés et notamment :

- Production d'énergie (Hydroélectrique, solaire, photovoltaïque, éolienne, etc.)
- Agriculture, élevage et pêche
- Transport routier, maritime et aérien
- Technologies de l'Information et Télécommunications
- Immobilier et autres infrastructures étatiques et privées
- Construction de ponts et chaussées,
- Mines et Carrières
- Secteur financier (Banques et Micro-finances de crédit)
- Hôtels et Tourisme

- Industrie de manufacture et transformation (alimentaire, textile, construction, pharmaceutique, etc.)

L'ordonnance ministérielle conjointe n°540/214/1203 du 10 Août 2017 fixe les critères d'éligibilité au rang d'entreprise prioritaire pour l'économie nationale et les secteurs prioritaires que sont : 1° L'Agriculture, Pêche et Élevage ; 2° L'Énergie et les Mines ;

3° L'Industrie de transformation et de production.

Pour figurer parmi les secteurs prioritaires il faut :

Présenter un projet innovateur et permettant de diversifier les exportations ainsi que le transfert des technologies adaptées ; il faut aussi détenir un certificat d'éligibilité aux avantages liés au code des investissements ou un certificat de la zone franche, délivré par l'autorité compétente.

- Quelle est la part des investissements venant de l'EAC et de quelle nature sont-ils ? Comment ressentez-vous les effets du marché commun ?

Depuis sa création, nous immatriculons au sein du Service Guichet Unique de l'Agence de Promotion des Investissements un nombre croissant de sociétés dont les promoteurs sont des citoyens de l'EAC. Elles s'installent au Burundi comme de nouvelles entreprises mais aussi comme des succursales de sociétés mères déjà existantes dans les États membres de l'EAC.

Le gros des projets enregistrés opère notamment dans le secteur bancaire (Kenya Commercial Bank et Diamond Trust Bank du Kenya et CRDB Bank de la Tanzanie), le secteur du pétrole et ses dérivés, l'agro-alimentaire et le commerce général. Le Burundi est membre de plusieurs groupements régionaux (EAC, COMESA, CEEAC, CIRGL et CEPGL). Cependant c'est au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est qu'il a effectué les avancées les plus significatives en termes d'investissements et du commerce intra-régional.

- *La tendance a montré qu'au début de l'année 2016, les investissements étaient plutôt en hausse* (source : https://afrique.latribune.fr/finances/investissement/2017-10-25/burundi-les-investissements-epargnes-par-la-crise-politique-755467.html).

Et pourtant, depuis avril 2015, le Burundi traverse une crise économique. Pourriez-vous nous dire si cette crise a eu ou non un impact sur les investissements au Burundi ?

La crise politique de 2015 a eu un grand impact sur la situation économique du Burundi. Notamment sur la production intérieure, les finances publiques, le commerce extérieur mais également sur le secteur privé en général ou encore les investissements directs étrangers. En

une année de 2014 à 2015, les grandes entreprises ont perdu plus 300 milliards de francs burundais. Il faut savoir que les entreprises représentent plus de 80% du chiffre d'affaires du secteur privé. Les investissements directs étrangers ont baissé avec une chute de près de 11 milliards de francs burundais en 2015 à cause de la crise qui a entraîné une perte de confiance de la part des investisseurs.

- *Enfin, l'ADB pousse aux investissements privés et pourtant, le secteur privé burundais se plaint de ne pas être assez inclus dans le marché commun de l'EAC, que pouvez-vous nous dire sur cela ?*

L'ADB entretient une proche collaboration avec la Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi (CFCIB), organe qui représente le secteur privé et qui est aussi membre de la East Africa Business Council (EABC). Aussi, l'Agence participe à l'élaboration de politiques commerciales notamment à travers son Service de Promotion des Exportations.

Ces politiques visent notamment à renforcer les capacités des exportateurs burundais notamment en matière de recherche de marchés aux niveaux régional (EAC, COMESA) et international, de formation sur les normes et standards exigés par le marché international. Le service vient récemment de publier un guide à l'endroit des entreprises à vocation exportatrice.

A ce titre, l'ADB encourage, les exportateurs, le secteur privé et les investisseurs en général à profiter du large marché de l'EAC (168 millions de consommateurs) car les dispositions légales d'harmonisation sur l'investissement et le commerce de la communauté leur y donnent droit. Cependant, profiter pleinement de ce marché de la communauté sous-entend présenter des produits de qualité et compétitifs sur le plan régional.